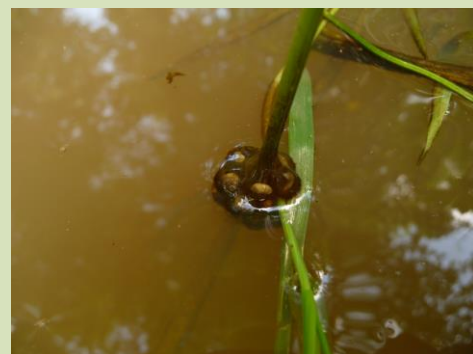


Suivi et préservation du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) en Ile-de-France

- Vallée du Petit Morin -

2017

Société nationale de protection de la nature



Suivi et préservation du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) en Ile-de-France

- Vallée du Petit Morin -

Décembre 2017

Auteurs : Ludivine LHOTELIN, Stéphanie LONGA, Elodie SEGUIN.
Prospections (salarié) : Stéphanie LONGA.

Crédit photographique de la couverture : M. Melin/SNPN

Rédaction :

Société nationale de protection de la nature (SNPN)
9, rue Cels – 75014 Paris
snpn@wanadoo.fr / www.snpn.com
Tél : 01 43 20 15 39 / Fax : 01 43 20 15 71



Avec le soutien financier de :

DRIEE Ile-de-France
10, rue Crillon – 75194 Paris Cedex 04



Conseil régional d'Ile-de-France
35, boulevard des Invalides – 75007 Paris



Fondation Placoplatre
34 avenue Franklin Roosevelt – 92282 Suresnes



Référence bibliographique à utiliser :

LHOTELIN L., LONGA S. et SEGUIN E., 2017. *Suivi et préservation du Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) en Ile-de-France – Vallée du Petit Morin*. Société nationale de protection de la nature.103p.

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier nos partenaires financiers : la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (DRIEE-IDF), la « Fondation Placoplatre » et le Conseil régional d'Ile-de-France.

Nous remercions également les acteurs locaux et régionaux avec qui nous avons travaillé conjointement à la connaissance et à la préservation du Sonneur à ventre jaune sur le terrain : le Conseil départemental de Seine-et-Marne, la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Seine-et-Marne (FDAAPPMA 77), la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, la communauté de communes de la Brie des Morin, les élus des communes de la vallée du Petit Morin, l'association Seconde Nature, les organisateurs de l'Ultratrail de la Brie des Morin.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué au suivi, à la conservation du Sonneur à ventre jaune ou à la communication faite autour de ce programme en 2017 : BOILEAU Jules, BORGNE Véronique, BREON Monique, BRULE Marie-Jo, BRULE Michel, BUSCH Philippe et son petit-fils, M. et Mme BUTET, DE GRAVELAINE Rémi, DENOYER Jean, M. DEVAUSSUZENET, GENET Aurélie, GONZY Geneviève, HONORE Bruno, KEYSER Mathieu, LAMEILLE Thibaut, LHOTELIN Ludivine, Mme MAGNIN, MOREAU François, PETITJEAN Iris, Mme QUIDET, ROUX Amélie, SEGUIN Elodie, VARFOLOMEEVA Nadia.

Nous remercions également toutes les personnes qui ont pu nous apporter leur témoignage ainsi que les propriétaires qui ont eu la gentillesse de nous accueillir sur leur propriété.

Table des matières

1.	Introduction.....	9
2.	Présentation de l'espèce	10
2.1	Description générale	10
2.2	Biologie de l'espèce.....	12
2.3	Habitats	13
2.4	Répartition de l'espèce.....	14
2.5	Menaces	16
2.6	Protection.....	17
3.	Méthodologie	17
3.1	Contexte de la vallée du Petit Morin.....	17
3.2	Définition des zones de prospection	18
3.3	Périodes et conditions de prospection.....	22
3.4	Identification et cartographie des milieux favorables.....	22
3.5	Identification des individus	22
4.	Résultats et analyses	23
4.1	Identification des milieux favorables	23
4.1.1	Les ornières / Bauge à Sanglier	27
4.1.2	Les mares.....	28
4.1.3	Les fossés / cours d'eau.....	29
4.2	Effectifs et localisation de l'espèce en vallée du Petit Morin	30
4.2.1	Localisation des observations en 2017.....	30
4.2.2	Effectif global des populations en 2017	33
4.2.3	Effectifs des populations par site et par session de prospection.....	36
4.2.4	Observations d'individus hors protocole	41
4.3	Discussion	43
5.	Actions conservatoires	44
5.1	Utilisation du PDIPR pour préserver les habitats du Sonneur à ventre jaune	44
5.1.1	Présentation de l'outil	44
5.1.2	Le PDIPR en en Seine-et-Marne	44
5.1.3	Utilisation du PDIPR en vallée du Petit Morin.....	45
5.2	Détails des actions menées sur les sites de présence de l'espèce	46

5.3	Partenariat avec la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne	68
	Finalisation et diffusion d'un livret technique en faveur du Sonneur à ventre jaune	69
6.	Communication et sensibilisation	69
6.1	Outils de communication	69
	Plaquette de sensibilisation « Le Sonneur à ventre jaune en Ile-de-France »	69
6.2	Articles de presse ou numériques, présentations.....	70
	Publication d'articles	70
6.3	Sensibilisation des acteurs de la vallée du Petit Morin.....	70
6.3.1	Organisateurs et participants d'événements sportifs.....	70
6.3.2	Participation des habitants et propriétaires du secteur aux prospections.....	72
6.3.3	Renforcement du partenariat avec les associations locales.	72
7.	Bilan et perspectives du programme	73
8.	Bibliographie.....	74
9.	Annexes	77

Table des illustrations

Table des cartes :

Carte 1 : Répartition du Sonneur à ventre jaune en Europe (UICN, 2015)	14
Carte 2 : Sonneur à ventre jaune : carte de répartition en France métropolitaine et Corse (Massary (de), J.-C., 2013).....	15
Carte 3 : Répartition du Sonneur à ventre jaune en Ile-de-France et départements limitrophes, adapté de Chemin, 2010 (Biotope, 2013)	16
Carte 4 : Zone prospectée en 2017	19
Carte 5 : Secteurs prospectés en 2017 en vallée du Petit Morin sur la partie - amont	20
Carte 6 : Secteurs prospectés en 2017 en vallée du Petit Morin sur la partie - aval	21
Carte 7 : Localisation des sites et milieux favorables en vallée du Petit Morin	24
Photo 8 : Exemple d'actions provoquant une disparition des milieux favorables (S.Longa/SNPN, 2017)	26
Carte 9 : Localisation des sites avec présence de Sonneur observé hors protocole en 2017.....	42
Carte 10 : Périmètre du PAEC 2016 en vallée du Petit Morin.....	68
Carte 11: Zones favorables pour les Sonneurs à ventre jaune sur la commune.....	82
Carte 12: Zones favorables pour le Sonneur à ventre jaune sur La Trétoire	84
Carte 13:Localisation des ornières et des mares au niveau du chemin communal.....	95
Carte 14: Localisation des sites à Sonneur à ventre jaune et les secteurs favorables sur la commune de Saint-Ouen-sur-Morin et d'Orly-sur-Morin	96
Carte 15:Localisation des mares sur le gîte "La Gueule aux Loups".....	97

Table des tableaux :

Tableau 1 : Evolution du nombre de milieux favorables observés durant les prospections 2017	25
Tableau 2: Nombre de Sonneurs contactés en vallée du Petit Morin lors des prospections en 2017 .	33
Tableau 3: Nombre d'individus contactés par site en 2017	34
Tableau 4: Population de Sonneur <i>a minima</i> en 2017	35
Tableau 5: Nombre d'individus contactés en vallée du Petit Morin de 2013 à 2016	36
Tableau 6: Nombre d'individus contactés par site en vallée du Petit Morin lors de la 1ère prospection	37
Tableau 7: Nombre d'individus contactés par site en vallée du Petit Morin lors de la 2ème prospection.....	38
Tableau 8: Nombre d'individus contactés par site en vallée du Petit Morin lors de la 3ème prospection.....	40
Tableau 9: Effectifs des individus observés hors protocole	41

Table des figures :

Figure 1 : Milieux favorables au Sonneur à ventre jaune recensés en vallée du Petit Morin en 2017.	23
Figure 2 : Contexte paysager des milieux favorables au Sonneur à ventre jaune	26

Figure 3 : Contexte des ornières identifiées comme favorables au Sonneur à ventre jaune en 2017 .	27
Figure 4: Sex-ratio de la population <i>a minima</i> en 2017	35
Figure 5: Sex-ratio de la 1ère prospection en 2017	37
Figure 6: Sex ratio des individus recensés lors de la 2ème prospection.....	39
Figure 7: Sex-ratio des individus recensés lors de la 3ème prospection.....	41
Figure 8 : Article Sonneur - Juin 2017.....	70
Figure 9 : A droite, l'ornière en 2014 et à gauche en 2015	Crédit
photo : M.Melin/SNPN	87
Figure 10 : L'ornière en 2017 87
Figure 11 : Schéma du projet au niveau de l'ornière	88
Figure 12 : Schéma du projet au niveau du fossé	89
Figure 13 : Localisation du projet.....	90
Figure 14 : Photos de la mare 1 98
Figure 15 : Photo de la mare 2 99

1. Introduction

En Ile-de-France, le statut du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata* (Linnaeus, 1758) était assez méconnu. Les données les plus récentes font état de deux populations dans le nord-est de la Seine-et-Marne, à quelques kilomètres des stations d'observation de cette espèce dans le département de l'Aisne. Bien suivi, le site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » abrite la plus grande population de Sonneur à ventre jaune de Seine-et-Marne (Biotope, 2013). La deuxième population, mise en évidence par Rossi en 1998, se situe dans la vallée du Petit Morin. Malgré une année de prospections en 2010 (Barth, 2010), cette population n'a été redécouverte qu'en 2013 dans le nord de la Seine-et-Marne (Melin *et al.*, 2013). Néanmoins, quelques individus ont été observés en 2008 (Roy, comm. pers.), 2009 (SNPN, 2010) et 2011 (Rivallin, comm. pers.) de façon éparse.

Le Sonneur à ventre jaune fait l'objet depuis 2011 d'un Plan national d'actions (PNA) (Chemin, 2011). En Ile-de-France, il n'existe pas de déclinaison régionale du plan, mais des actions du PNA sont réalisées.

Dans ce cadre, la SNPN a souhaité en 2013 entreprendre un programme afin d'affiner les connaissances sur le Sonneur à ventre jaune, plus particulièrement autour du site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » et le long de la vallée du Petit Morin (Melin *et al.*, 2013).

Si la première année consistait essentiellement à préciser la répartition du Sonneur à ventre jaune dans le nord du département de la Seine-et-Marne, l'année 2014 s'est vue complétée par l'initiation de mesures conservatoires dans la vallée du Petit Morin ainsi que la recherche de nouveaux sites potentiellement favorables à l'installation de cette espèce dans le nord du département mais également dans le Val d'Oise (Melin *et al.*, 2014). En 2017, à l'instar des deux années précédentes, le programme s'est concentré sur la poursuite de la mise en œuvre de mesures conservatoires et du suivi des populations connues en vallée du Petit Morin.

Ainsi, en partenariat financier avec la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (DRIEE-IDF), le Conseil régional d'Ile-de-France ainsi que la Fondation Placoplatre, la SNPN a mené ce travail en 2017 avec pour objectifs :

- **effectuer le suivi des populations** identifiées dans la vallée du Petit Morin et **prospector les sites favorables aux alentours** ;
- **initier ou poursuivre les actions conservatoires** sur les sites abritant le Sonneur à ventre jaune dans la vallée du Petit Morin, en partenariat avec les acteurs du territoire ;
- **sensibiliser les acteurs, usagers et habitants** de la vallée du Petit Morin à l'importance et à la fragilité de l'espèce.

2. Présentation de l'espèce

2.1 Description générale

Auparavant placé dans la famille des *Discoglossidae*, le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata* (Linnaeus, 1758)) est classé depuis 2006 dans la famille des *Bombinatoridae* (Chemin, 2011). En France, cette famille est composée de deux espèces : le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) et le Sonneur à ventre de feu (*Bombina bombina*), espèce introduite découverte en 2010 et présente dans le seul département de la Moselle (Vacher et Pichenot *in* Lescure et Massary, 2012).

Cet anoure de petite taille mesure de 3 à 6 cm en moyenne au stade adulte. Son poids varie entre 2,5 et 15 g (Abbül et Durrer, 1993 ; Barandun *et al.*, 1997 ; Gollman et Gollman, 2002 *in* Pichenot, 2008).

Sur sa face dorsale, sa peau verruqueuse est de couleur grisâtre terne, homochrome avec son milieu, lui permettant de se camoufler parfaitement dans son environnement. Chaque verrue présente une épine noire kératinisée (Chemin, 2011). Sa face ventrale présente quant à elle des taches noires sur fond jaune qui s'étendent également sur ses membres (cf. photo 1).



Photo 1 : Coloration jaune de la face ventrale du Sonneur à ventre jaune (E. Seguin/SNPN, 2013)

Cette coloration vive est dite aposématique : elle signale aux prédateurs la toxicité des individus qui l'arborent. Quand il se sent menacé, le Sonneur à ventre jaune expose cette couleur en se positionnant en lordose lombaire, c'est-à-dire qu'il se cambre en relevant ses membres (cf. photo 2).



Photo 2 : Individu en lordose lombaire (M. Melin/SNPN, 2014)

Le corps, aplati, comporte un museau court et arrondi. Les yeux du Sonneur à ventre jaune sont proéminents au-dessus de la tête ce qui lui permet d'avoir un comportement très aquatique (Chemin, 2011). Ses pupilles sont en forme de goutte d'eau inversée ou de cœur (cf. photo 3).



Photo 3 : Pupille en forme de cœur ou de goutte d'eau inversée (M. Melin/SNPN, 2013)

La coloration de la face ventrale ainsi que la forme de sa pupille sont caractéristiques chez cette espèce. Le Sonneur à ventre jaune ne présente pas de glandes parotoïdes, de replis dorso-latéraux, de tympanes ou de sacs vocaux (Chemin, 2011).

Le dimorphisme sexuel est visible à l'œil nu en période de reproduction par la présence de callosités nuptiales noires sur la face interne des doigts, des orteils et des avant-bras des individus mâles (cf. photo 4) (Muratet, 2008).

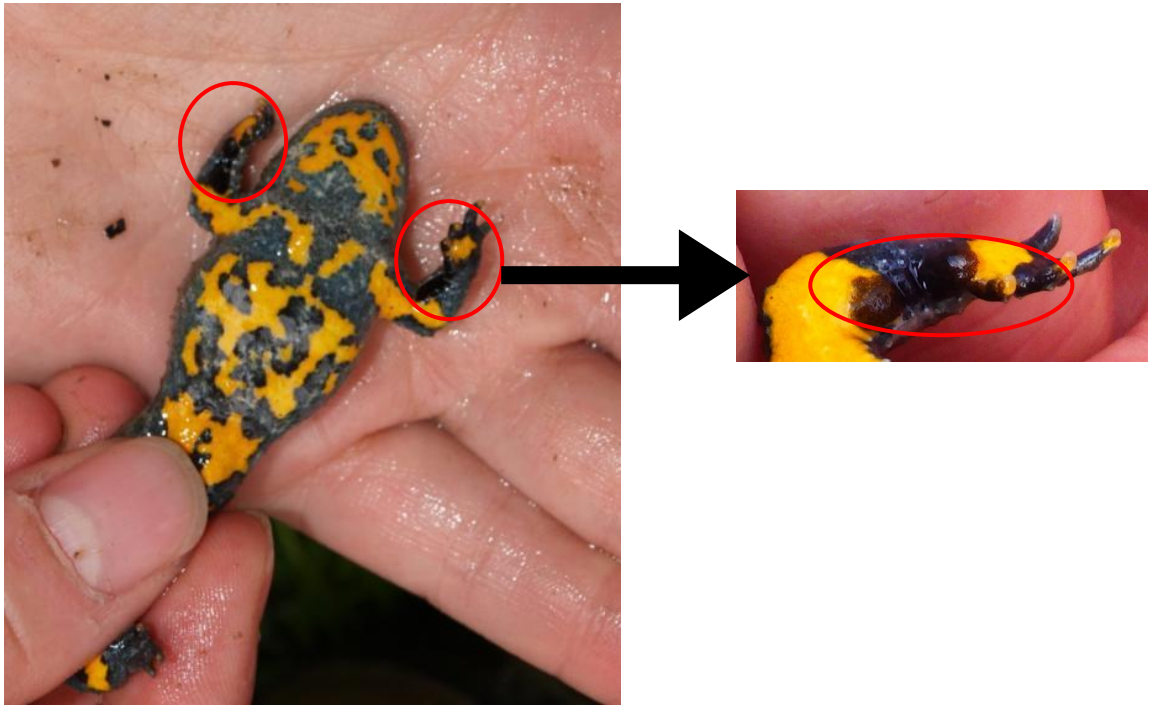


Photo 4 : Callosités nuptiales sur les avant-bras d'un individu mâle (S. Berthélémy/SNPN, 2013 et S. Longa/SNPN, 2017)

2.2 Biologie de l'espèce

Le Sonneur à ventre jaune se reproduit de fin avril jusqu'à fin août au plus tard (Barandun et Reyer, 1998 ; ACEMAV *et al.*, 2003 ; Hartel *et al.*, 2007).

Son activité reproductrice semble induite par les précipitations. En effet, suite à de fortes pluies, le niveau d'eau des sites de reproduction est élevé et permet ainsi les accouplements et les pontes (Seidel, 1988 / Barandun et Reyer, 1997 *in* Pichenot, 2008 ; Cayuela *et al.*, 2014).

Une fois la zone de reproduction atteinte, les mâles produisent un chant peu sonore (quelques mètres de portée) afin d'attirer les femelles. Ces chants nuptiaux sont émis de jour ou de nuit par temps calme et doux (ACEMAV *et al.*, 2003 ; Pichenot, 2008). L'accouplement se réalise par amplexus lombaire (cf. photo 5).



Photo 5 : Amplexus lombaire (B. Bricault/SNPN, 2013)

Les pontes sont fractionnées. Les œufs sont isolés ou regroupés par petits paquets de moins de 20 œufs sur des plantes aquatiques (Muratet, 2008) (cf. photo 6). Les œufs éclosent de quatre à huit jours après la ponte suivant la température de l'eau (Pichenot, 2008 ; Chemin, 2011) et les têtards se métamorphosent en 30 à 130 jours au cours de l'été (ACEMAV *et al.*, 2003). La maturité sexuelle est atteinte à 2 ou 3 ans (Barandun et Reyer, 1998 ; ACEMAV *et al.*, 2003). Les individus n'ayant pas atteint la maturité sexuelle sont nommés « immatures ».



Photo 6 : Adulte près d'une ponte (M. Melin/SNPN, 2014)

2.3 Habitats

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce de plaine, de colline et de moyenne montagne. Dans le nord et l'est de la France, cette espèce est majoritairement liée aux plaines, aux versants hydrographiques ainsi qu'aux boisements et lisières hygrophiles sur plateaux (ACEMAV *et al.*, 2003).

En période de reproduction (fin avril à fin août), le Sonneur à ventre jaune utilise préférentiellement des pièces d'eau stagnantes peu profondes (niveau d'eau généralement inférieur à un mètre) dans des secteurs riches en pièces d'eau, avec un bon ensoleillement, souvent peu végétalisées et pauvres en autres espèces d'amphibiens (ACEMAV *et al.*, 2003 ; Seidel, 1988 / Wagner, 1996 / Jahn *et al.*, 1996 / Di Cerbo, 2001 *in* Pichenot, 2008 ; Pichenot, 2008).

Dans le nord de la France, il se reproduit essentiellement dans des milieux d'origine anthropique et soumis à une perturbation les rendant temporaires et à renouvellement. Le Sonneur à ventre jaune peut ainsi se reproduire dans des ornières forestières créées par les engins lors du débardage en forêt, des flaques d'eau sur les places de stockage du bois, des mares de chablis, des fossés, mais également des zones de sources et des mares dans des prairies pâturées (Pichenot, 2008 ; Chemin, 2011).

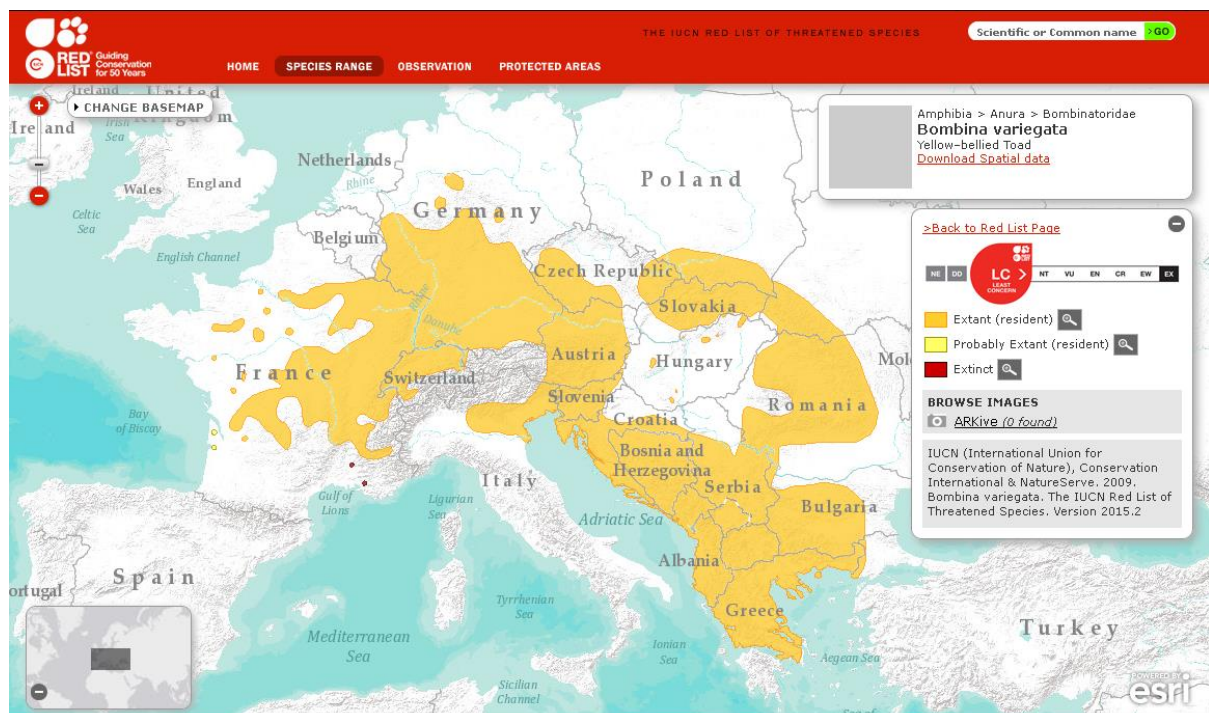
En Ile-de-France notamment, cette espèce utilise préférentiellement des zones forestières au relief accidenté, localisées à proximité des sources et de prairies pâturées. A contrario, elle évite les grands secteurs de cultures (Pichenot, 2008).

Ses habitats d’hivernage sont très peu connus. Des études citent cependant les boisements proches des sites où il se reproduit, les tas de bois ou encore les trous ou terriers réalisés par d’autres espèces (Pichenot, 2008 ; Chemin, 2011).

2.4 Répartition de l’espèce

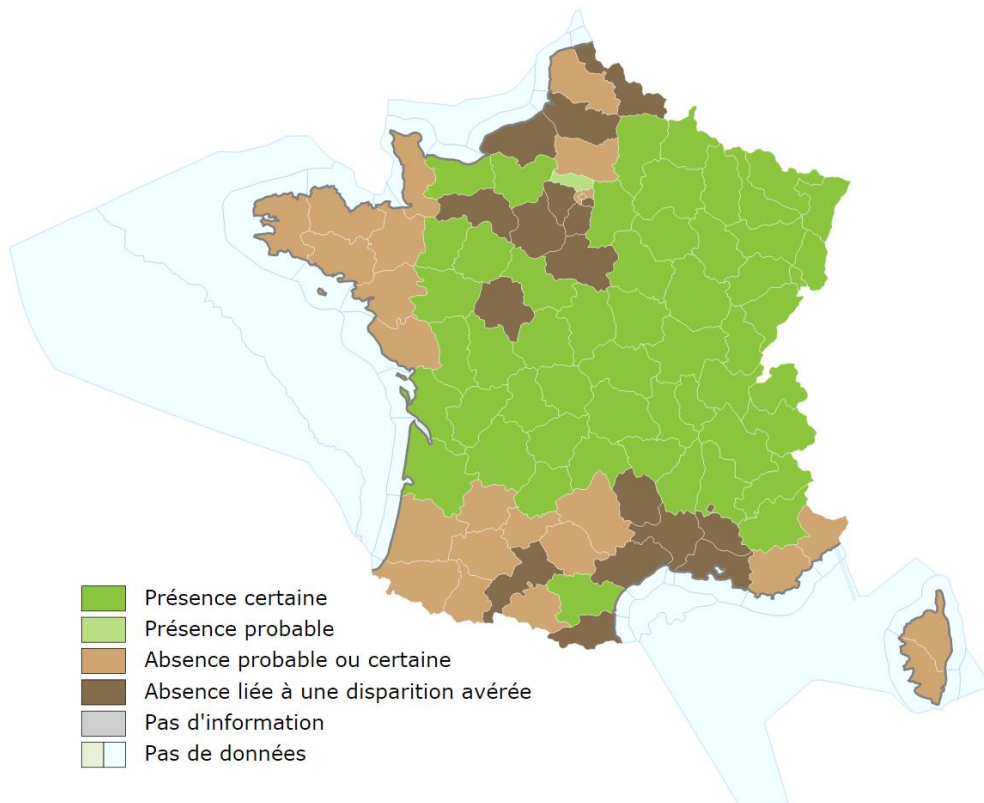
Le Sonneur à ventre jaune est une espèce continentale qui s’est répandue d’est en ouest à la fin des dernières glaciations. Il atteint sa limite occidentale de répartition en France (Lescure *et al.*, 2011). Son aire de répartition s’étend donc de la France jusqu’en Moldavie à l’est et du centre de l’Allemagne vers le nord jusqu’à la Grèce et la Sicile vers le sud (cf. carte 1).

Auparavant largement répandu en Europe, le Sonneur à ventre jaune est à présent une espèce en régression (Bensettiti et Gaudillat, 2002).



Carte 1 : Répartition du Sonneur à ventre jaune en Europe (UICN, 2015)

En France, cette espèce a disparu de certains territoires (façade méditerranéenne, majorité de la l’ancienne région Aquitaine...) à la fin du XIX^e siècle et au cours du XX^e siècle. Bien que présente en France, l’essentiel de ses populations est relictuel (cf. carte 2) (Lescure *et al.*, 2011).



Carte 2 : Sonneur à ventre jaune : carte de répartition en France métropolitaine et Corse (Massary (de), J.-C., 2013)

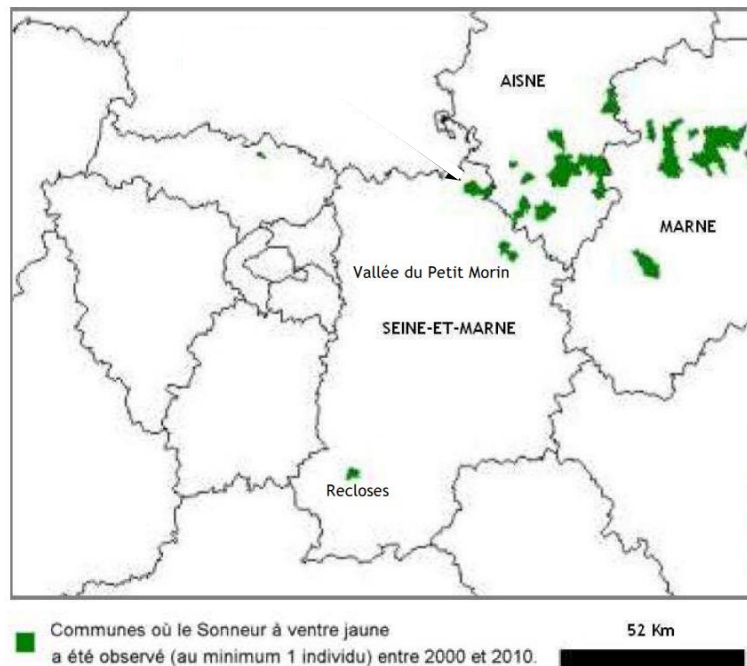
Au début du XX^e siècle, cette espèce semble rare en Ile-de-France mais toutefois commune dans le sud de la Seine-et-Marne. Des observations de Sonneur à ventre jaune sont mentionnées également à cette époque au nord de ce même département, en Essonne et dans les Yvelines, mais à de très faibles effectifs. Dans les années 1980 et 1990, cette espèce a été observée dans le Val d’Oise (Lescure *et al.*, 2011).

En Seine-et-Marne, Olivier Patrimonio et Alain Breugnon observent, au début des années 1980, deux individus dans une ornière de la Forêt Domaniale de Jouy (Biotope, 2013).

En 1998, suite à une observation réalisée par un agent de l’ONF, Stéphane Rossi prospecte la vallée du Petit Morin. Plusieurs populations y sont observées dans des mares de prairies et des milieux forestiers (Rossi, 1998 ; Rossi, 2000). Neuf sites ont été découverts à cette époque sur ce secteur. En 2010, la SNPN réalise des prospections, toujours dans la vallée du Petit Morin, sans voir aucun individu (Barth, 2010). Pierre Rivallin y observe quant à lui quelques individus à Orly-sur-Morin dans une mare de prairie, en 2009 dans le cadre des actions de la SNPN (SNPN, 2010) puis en 2011. En 2013, 67 individus sont observés sur quatre communes de la vallée du Petit Morin : Saint-Ouen-sur-Morin, Orly-sur-Morin, Sablonnières et Villeneuve-sur-Bellot (Melin *et al.*, 2013). Depuis, chaque année, le suivi de population est mené en vallée du Petit Morin. Cent soixante-quatre individus ont été identifiés entre 2013 et 2016.

En 2003, Olivier Roger (Office de génie écologique) découvre, lors de prospections dans le cadre des inventaires pour les délimitations de zones naturelles d’intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), la plus grosse population connue de Seine-et-Marne près de Vendrest dans le nord-est du département. Cette population a par la suite été étudiée par Alexis Cerisier-Augé en 2005, suivie

annuellement par Pierre Rivallin depuis 2009, ponctuellement en 2010 par la SNPN (Barth, 2010) et en 2011 par Biotope dans le cadre de la réalisation du DOCOB du site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » (Biotope, 2013). Depuis les années 2000, seuls quatre secteurs en Ile-de-France sont connus pour la présence du Sonneur à ventre jaune : un secteur dans le Val d’Oise, deux secteurs au nord-est de la Seine-et-Marne (Vendrest et la vallée du Petit Morin) et un secteur dans le sud de la Seine-et-Marne à Recloses (Biotope, 2013) (cf. carte 3).



Carte 3 : Répartition du Sonneur à ventre jaune en Ile-de-France et départements limitrophes, adapté de Chemin, 2010 (Biotope, 2013)

2.5 Menaces

Les principales causes de disparition de l’espèce sont la fragmentation et la perte de ses habitats, notamment par le changement des pratiques agricoles et sylvicoles (Pichenot, 2008 ; Chemin, 2011). En effet, le changement de pratiques agricoles tend à un abandon de l’élevage et donc des prairies ainsi que des haies. Le maillage de haies serait favorable aux déplacements du Sonneur à ventre jaune et constituerait un corridor. En milieu forestier, les ornières sont principalement créées par les engins lors de l’exploitation sylvicole. Afin de faciliter le passage de ces engins, ces petits milieux essentiels dans certaines régions pour la reproduction du Sonneur à ventre jaune peuvent être empierrés, causant leur disparition (Pichenot, 2008 ; Chemin, 2011).

Une autre menace est l’augmentation de la pratique des sports de nature sur ces secteurs (VTT, quads, etc.). Les ornières situées sur des chemins forestiers ou en lisière de boisement peuvent être dégradées par ces pratiques lors de passages répétés, l’eau des ornières pouvant être évacuée. En période de reproduction, cet assèchement provoque la perte d’un milieu de reproduction pour l’espèce. De plus, ces passages répétés présentent un risque important d’écrasement des têtards, des pontes, des jeunes voire même des adultes (Chemin, 2011).

Le Sonneur à ventre jaune étant une espèce plutôt pionnière, le vieillissement et donc la colonisation par les végétaux de ses milieux de prédilection représente également une menace puisque cela correspond à une disparition des milieux favorables à sa reproduction (Pichenot, 2008).

2.6 Protection

Le Sonneur à ventre jaune est rare et fait l'objet de nombreuses protections à l'échelle européenne et nationale.

A l'échelle européenne, l'espèce est inscrite à l'annexe II de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, la Convention de Berne. De plus, elle est inscrite aux annexes II et IV de la Directive « Habitats »¹ lui conférant une protection stricte à cette échelle et la possibilité de désigner, du fait de sa présence, un site Natura 2000.

En France, le Sonneur à ventre jaune fait l'objet d'une protection nationale au titre de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Le Sonneur à ventre jaune est également inscrit sur la Liste rouge nationale en tant qu'espèce vulnérable (UICN France *et al.*, 2008). Cette espèce fait partie des espèces dites « de cohérence Trame Verte et Bleue » ainsi que des espèces « SCAP » (Stratégie de création des aires protégées) en Ile-de-France².

Les populations de Sonneur à ventre jaune étant en déclin en France, un Plan national d'actions a été initié pour la période 2011-2015 qui définit plusieurs actions à mettre en œuvre afin de conserver cette espèce et ses habitats (Chemin, 2011). Un nouveau Plan national d'actions pour les années à venir est en réflexion.

3. Méthodologie

3.1 Contexte de la vallée du Petit Morin

La rivière du Petit Morin prend sa source dans le marais de Saint-Gond, dans le département de la Marne. Son parcours plus ou moins méandreux dessine une vallée s'encaissant progressivement d'est en ouest pour enfin rejoindre la Marne au niveau de la Ferté-sous-Jouarre. L'altitude de ce cours d'eau est comprise entre 60 m et 190 m. La rivière s'écoule entre des coteaux aux pentes marquées et aux dénivelés non négligeables (Barth, 2010).

Grâce à une activité agropastorale encore présente, de vastes ensembles prairiaux occupent le fond de vallée et certains rebords de plateaux, constituant une de ses caractéristiques. S'y ajoutent, en alternance, des boisements et des zones urbaines (Barth, 2010).

La rivière du Petit Morin a été classée en site Natura 2000 en 2007 sous l'appellation « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » notamment du fait de la présence de la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et du Chabot (*Cottus gobio*). Depuis 2016, une procédure d'extension du site Natura 2000 est engagée afin de prendre en compte la présence d'espèces protégées terrestres telles que le sonneur à ventre jaune ou le cuivré des marais. Ce site prendra donc en compte les

¹ Directive 92/43/CE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

² D'après la liste des espèces SCAP de la région Ile-de-France validée par le CSRPN le 26 mai 2011.

zones de présence et les zones favorables au Sonneur à ventre jaune. Le site Natura 2000 devrait être étendu en fin 2018.

3.2 Définition des zones de prospection

L'un des objectifs de ce programme est d'améliorer la connaissance de la répartition du Sonneur à ventre jaune, notamment dans le nord-est du département de la Seine-et-Marne, dans un but de préservation des milieux et des populations. Cette population de sonneur à ventre jaune est suivie par la SNPN depuis 2013.

En 2013, les zones de prospections ont été définies par une synthèse cartographique de différentes couches :

- ECOMOS (IAU, 2004) ;
- Couches géologiques (disponibles sur <http://infoterre.brgm.fr>). En effet, un sol de type « Argile à meulière » est recherché ;
- Registres parcellaires graphiques de 2010 ;
- Scan 25 (IGN, 2003) ;
- Orthophotographie (IGN, 2008) ;
- Hydrographie ;
- Couche « mares » de la SNPN³.

Cette synthèse a été réalisée à l'aide du système d'information géographique ArcGIS 10.

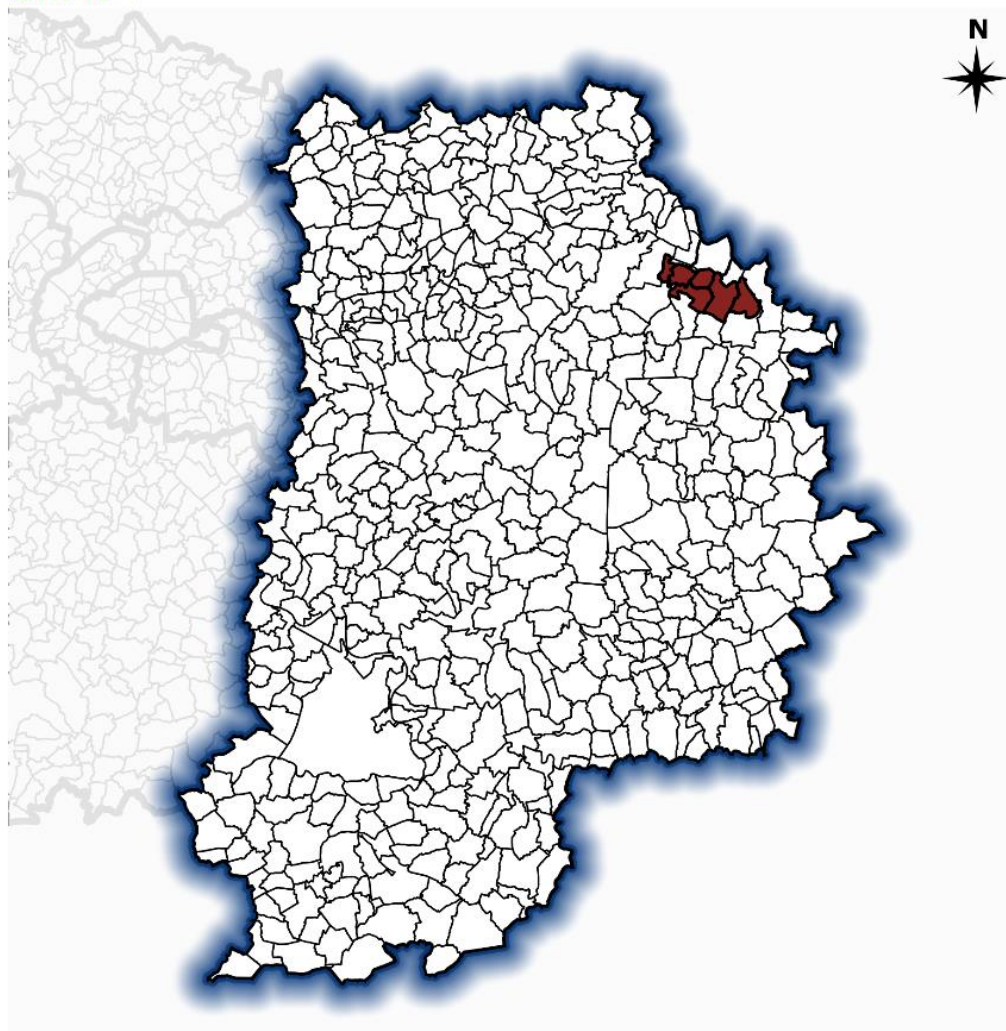
Après l'étude bibliographique des milieux favorables (Barth, 2010 ; Biotope, 2013) et les observations antérieures du sonneur en vallée du Petit Morin, des zones regroupant certaines caractéristiques ont été ciblées pour les prospections : présence d'une mosaïque de milieux forestiers et de prairies, présence de rus, petits cours d'eau, fossés et sources, présence de mares et enfin d'un sol relativement imperméable permettant l'installation d'ornières.

Le suivi du Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin depuis 2013 a permis de restreindre les zones de prospection aux milieux qui semblaient propices à la présence du sonneur. La carte 4 présente la zone d'étude 2017 et plus particulièrement les communes de la vallée du Petit Morin concernées par le suivi.

³ La couche « mares » de la SNPN correspond à la localisation des mares de l'Île-de-France réalisée dans le cadre de l'Inventaire des mares d'Île-de-France (SNPN, 2013) et réactualisée régulièrement.





Communes prospectées en Seine-et-Marne en 2017



Légende

 Limites départementales

 Communes prospectées en 2017

 Communes de Seine-et-Marne

0 10 20 km



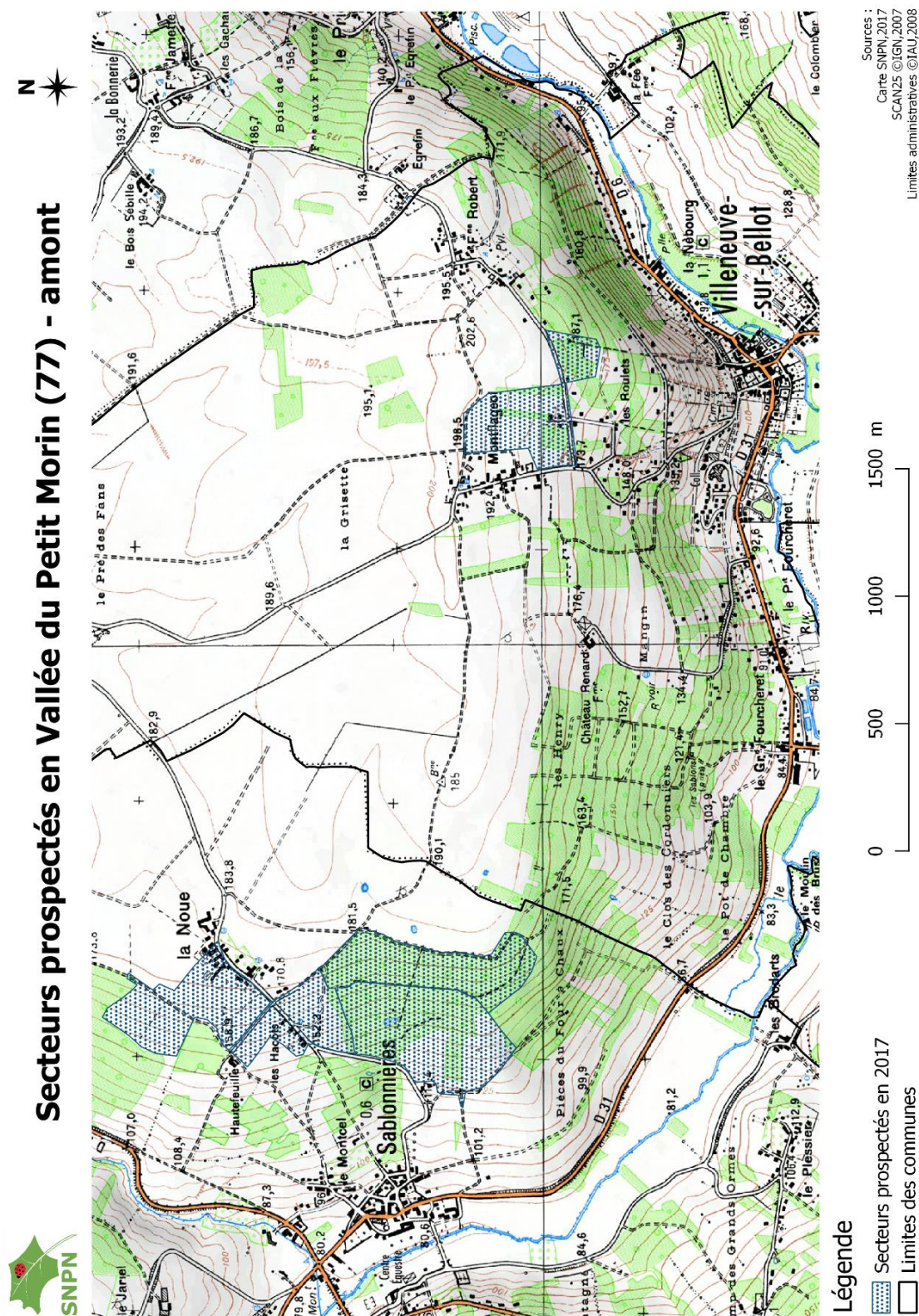
Sources :
carte SNPN,2017
limites administrative©IAU,2008

Carte 4 : Zone prospectée en 2017

En 2017, le périmètre des prospections s'étend sur **six communes de la vallée du Petit Morin** : Boitron, La Trétoire, Orly-sur-Morin, Sablonnières, Saint-Ouen-sur-Morin et Villeneuve-sur-Bellot.

Les secteurs identifiés entre 2013 et 2016 comme étant favorables à la présence du Sonneur à ventre jaune et ayant déjà révélés la présence de cette espèce aux alentours ont été retenus pour les prospections de 2017. Des zones regroupant certaines caractéristiques ont été ciblées pour les prospections : présence d'une mosaïque de milieux forestiers et de prairies, présence de rus, petits cours d'eau, fossés et sources, présence de mares et d'un sol relativement imperméable permettant

l'installation d'ornières. Les cartes 5 et 6 présentent les secteurs prospectés cette année, couvrant une surface de plus de 265 ha.



Carte 5 : Secteurs prospectés en 2017 en vallée du Petit Morin sur la partie - amont

3.3 Périodes et conditions de prospection

Les inventaires se sont échelonnés tout au long de la période de reproduction de l'espèce, **du 15 mai au 4 août 2017**. Ils ont été planifiés en fonction des conditions météorologiques les plus favorables à l'activité du Sonneur à ventre jaune : temps ensoleillé, sans vent (le chant du mâle étant très faible et ayant peu de portée), après un épisode pluvieux quand cela était possible.

Suite aux analyses cartographiques des années précédentes, des prospections sur les zones identifiées ont été réalisées afin de confirmer la présence de milieux favorables pour l'espèce et de rechercher des individus. Chaque site favorable a été visité au minimum trois fois au cours de la saison (deux sessions de prospections diurnes entrecoupées d'une session nocturne).

Sur les sites de présence de l'espèce, les indices de reproduction (amplexus, pontes, têtards) ont systématiquement été recherchés. Les milieux aquatiques et terrestres proches des sites d'observation ont également été prospectés afin de détecter le maximum d'individus. Toutes les données ponctuelles ont ensuite été regroupées sur un logiciel cartographique. Lors de passage sur les sites hors protocole, les données ont été ajoutées par la suite et ne sont pas pris en compte dans les résultats du suivi protocolaire.

Toutes les données naturalistes ont été intégrées à la base de données Cettia (<http://cettia-idf.fr/>).

3.4 Identification et cartographie des milieux favorables

Suite à la détermination des zones de prospections, tous les milieux ponctuels favorables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune identifiés entre 2013 et 2016 ont été pris en compte. En 2017, tous ces milieux favorables ont été explorés lorsque cela était possible (sauf inaccessibilité ou disparition de certains milieux). A la fin des prospections de terrain, tous les milieux favorables (ornière en eau partiellement ou totalement ensoleillée, fossé non courant, mare de prairie, etc.) visités ont été localisés et cartographiés à l'aide d'un GPS Garmin Etrex et du logiciel Qgis 2.18.

Comme les années précédentes, une fiche de caractérisation (cf. annexe 1) a été remplie pour chacun de ces milieux favorables et un identifiant leur a été attribué comprenant le numéro du département suivi d'un numéro implémenté au fur et à mesure des observations : par exemple OR_77_00009 pour la 9^e ornière favorable observée en Seine-et-Marne.

3.5 Identification des individus

Depuis 2013, le suivi du sonneur à ventre jaune dans la vallée du Petit Morin faisait l'objet d'un protocole lourd : photographie de la face ventrale (codification de chaque individu), mesure du poids, de la taille (du bout du museau au cloaque), détermination de la classe d'âge et du sexe...

Afin de limiter la manipulation des individus, une nouvelle méthode a été employée en 2017. Les individus observés sur les sites ont été capturés momentanément dans un seau (après obtention d'une « autorisation de capture d'espèces animales protégées » demandée auprès de la DRIEE) à l'aide d'une épuisette ou directement à la main, lorsque cela était possible. Les Sonneurs capturés ont ensuite été comptabilisés et ont seulement fait l'objet d'une identification sexuelle afin d'identifier la présence de mâle et/ou de femelle sur chaque site. Les preuves de reproduction, telles que les pontes ou les têtards, ont également été prises en compte dans l'étude comme les années

précédentes. Lors des prospections nocturnes, une lampe torche à lumière blanche a été utilisée pour repérer les individus.

Cette année l'identification de chaque individu par analyse des photographies des plastrons et la prise de mesures biométriques n'ont pas été mises en œuvre.

4. Résultats et analyses

4.1 Identification des milieux favorables

Les milieux ponctuels favorables à la présence du Sonneur à ventre jaune ont été identifiés dans un premier temps sur les données SIG des années 2013 à 2016 puis réajustés par un repérage sur le terrain. Neufs sites ont été considérés comme peu favorables à la présence du Sonneur après le repérage.

Soixante milieux ponctuels ont été identifiés au début de la saison 2017 comme étant potentiellement favorables à l'espèce. Ces sites sont principalement des mares prairiales ou des ornières sur des chemins forestiers (cf. figure 1). La plupart étaient déjà considérés comme milieux favorables les années précédentes.

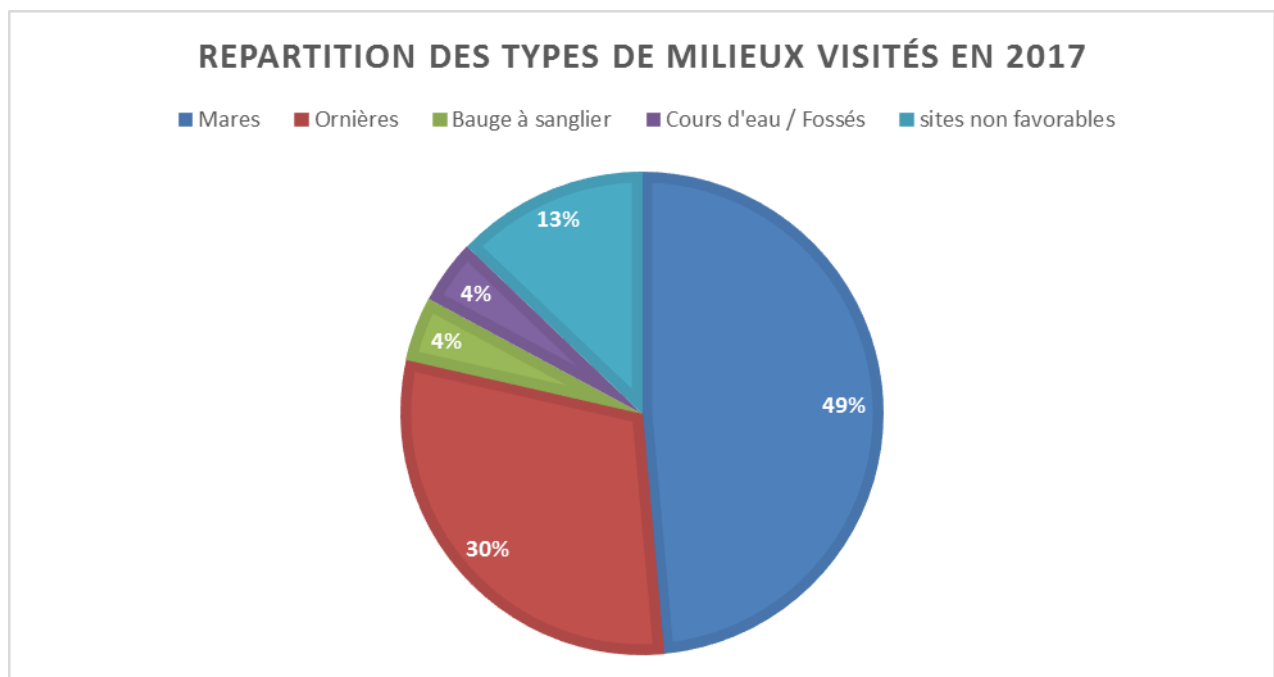
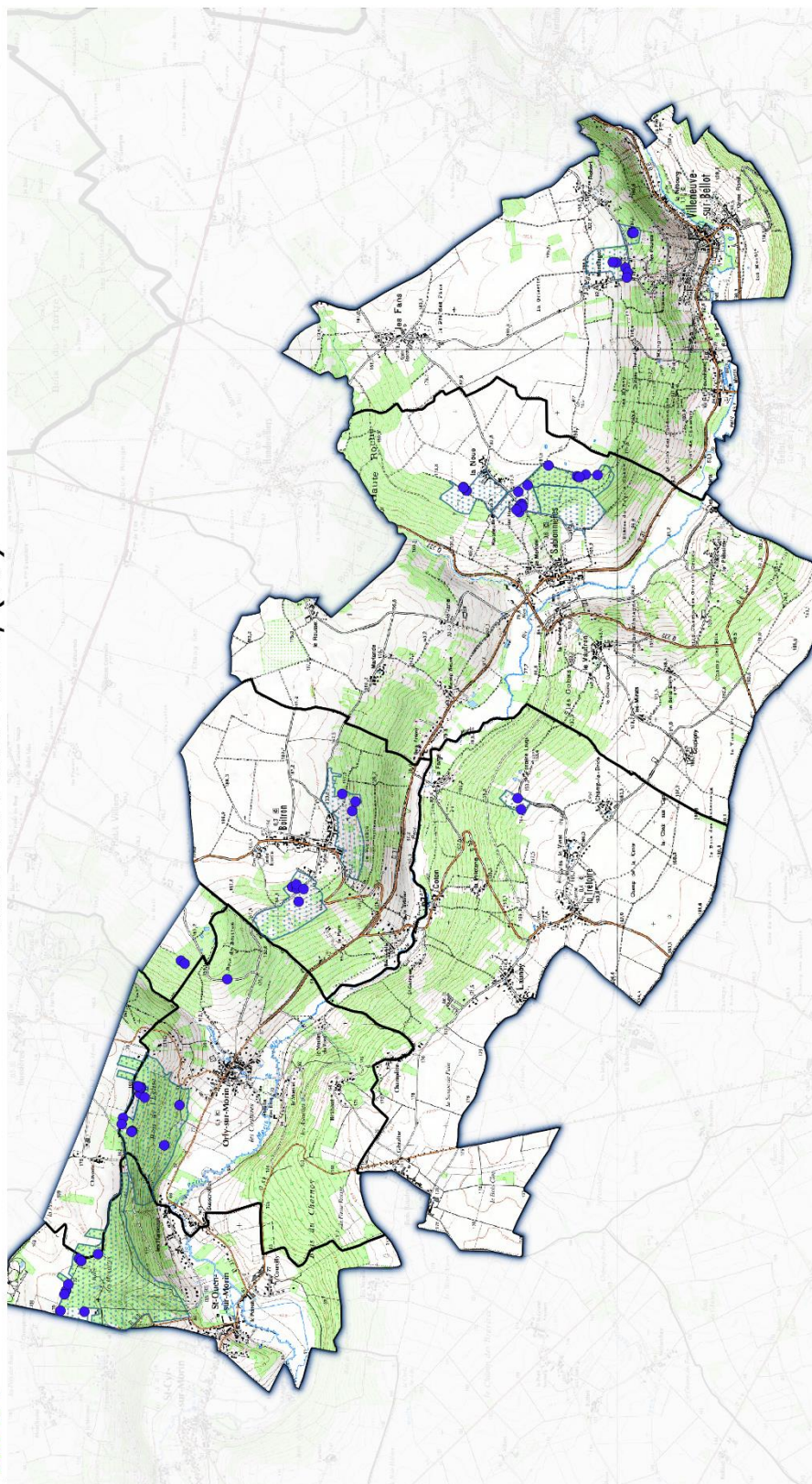


Figure 1 : Milieux favorables au Sonneur à ventre jaune recensés en vallée du Petit Morin en 2017

La carte 7 présente la localisation des milieux définis comme favorables au Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin suite à la phase de repérage.



Localisation des milieux favorables aux sonneur à ventre jaune en 2017 en vallée du Petit Morin, (77)



- milieux_favorables_2017
- ▨ Zones favorables 2017
- Limites communes
- ▭ Limites départements

0 1 2 3 km

Sources :
Carte SNPN, 2017
SCAN25©IGN,2007
Limites administratives©IAU, 2008

Carte 7 : Localisation des sites et milieux favorables en vallée du Petit Morin

La densité de milieux favorables a largement diminué par rapport aux dernières années. Une diminution de 33 % a été observée entre 2016 et 2017 (89 milieux favorables en 2016). Cela s'explique du fait de la météo en 2017. Beaucoup de sites se sont retrouvés à sec tout au long du

protocole de prospection. Le tableau 1 ci-dessous illustre la diminution du nombre de sites favorables tout au long du protocole réalisé cette année.

	SIG + Repérage	1 ^{er} Prospection (diurne)	2 ^{ème} Prospection (Nocturne)	3 ^{ème} Prospection (Diurne)
Période	Mi-Avril	Mi-Mai	Début Juillet	Début Aout
Nb sites	69	60	51	24

9 sites non approprié au Sonneur

9 sites à sec

22 sites à sec
3 sites détruits (remblayés)
1 site inaccessible
1 site ravagé par les sangliers

Tableau 1 : Evolution du nombre de milieux favorables observés durant les prospections 2017

L'assèchement des sols n'a pas été la seule cause de diminution du nombre de sites à prospecter. Le comblement volontaire, le passage de la faune ou d'engin motorisé ainsi que la fermeture des milieux ont accentué cette diminution. Voici quelques exemples photographiques de l'évolution des sites au fur et à mesure du protocole.

Ornière volontairement comblée



Fermeture du milieu forestier par les ronces : Ornières inaccessible



Assèchement naturel d'une mare



Surpiétinement par les bovins durant la période sèche



**Photo 7 : Planche photo, exemple d'évolution des sites sur la saison 2017 (comblement, assèchement, inaccessibilité...)
(S.Longa/SNPN, 2017)**



Mare détruite pour la construction d'une station d'épuration (non déclarée)



Ornière à sec piétinée par la faune sauvage



Photo 8 : Exemple d'actions provoquant une disparition des milieux favorables (S.Longa/SNPN, 2017)

Les milieux identifiés comme potentiellement favorables à la présence du Sonneur à ventre jaune sont principalement des milieux forestiers ou de prairies (cf. Figure 2).

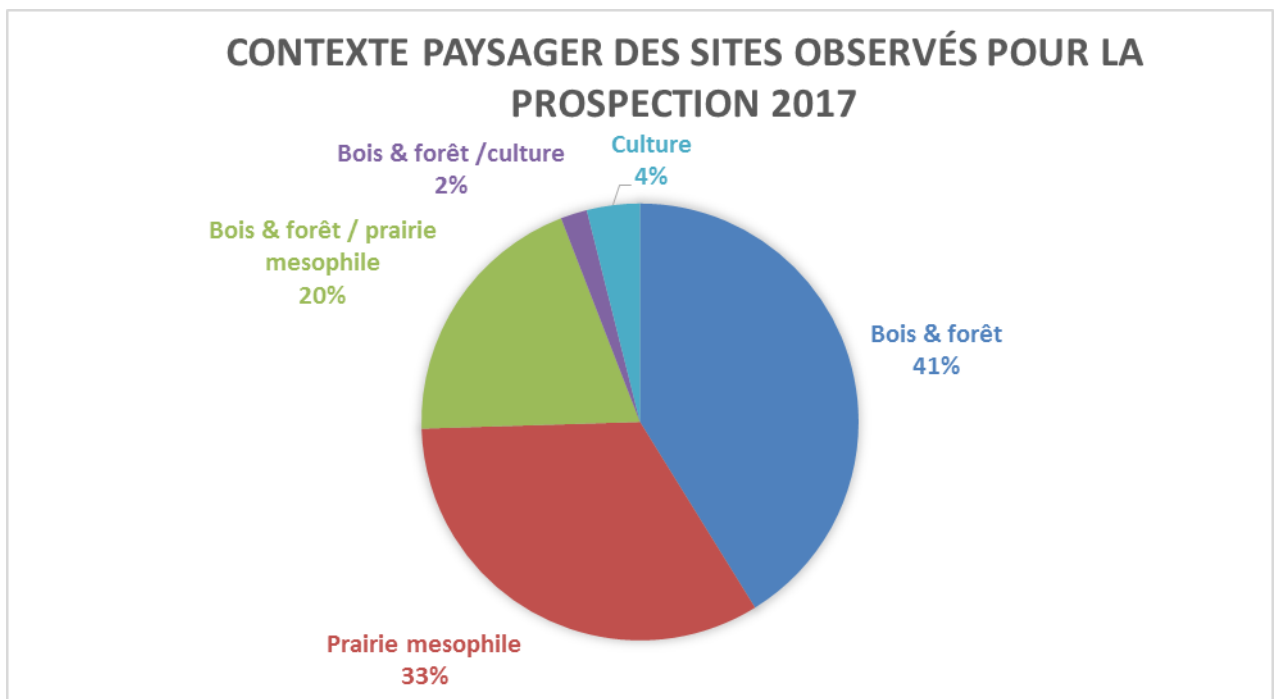


Figure 2 : Contexte paysager des milieux favorables au Sonneur à ventre jaune

4.1.1 Les ornières / Bauge à Sanglier

Les ornières favorables au Sonneur à ventre jaune recensées en vallée du Petit Morin sont principalement situées en milieu forestier ou en lisière forestière (cf. figure 3).

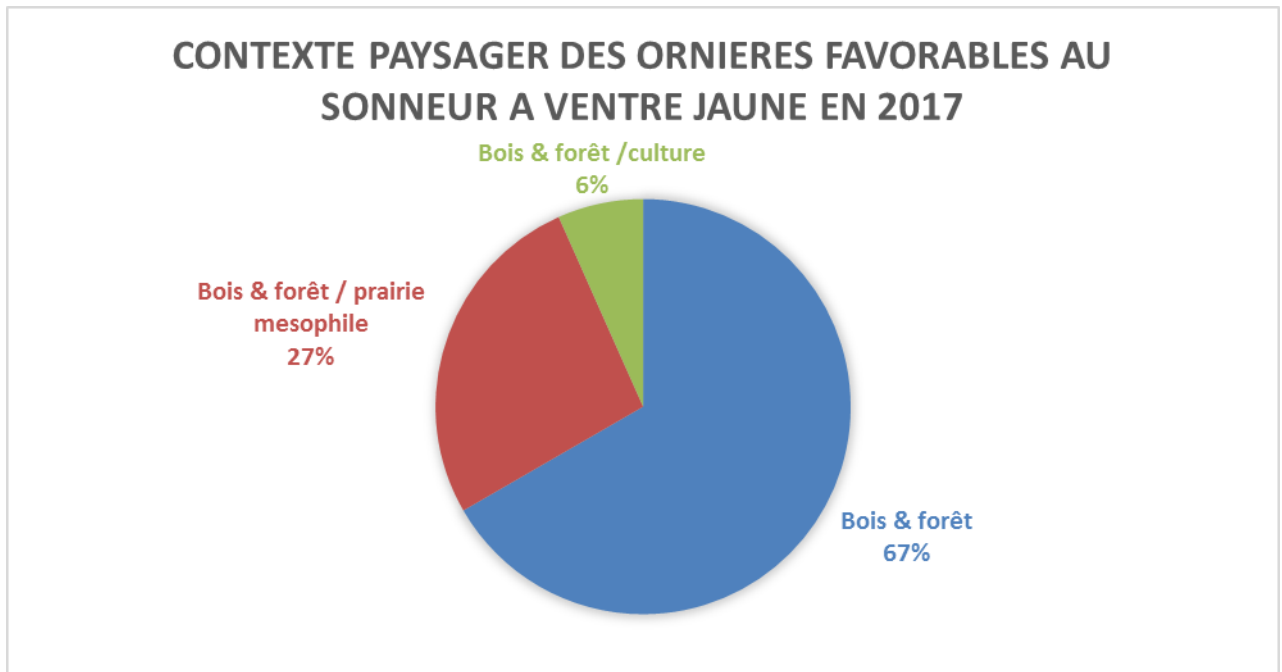


Figure 3 : Contexte des ornières identifiées comme favorables au Sonneur à ventre jaune en 2017



Photo 9 : Ornières favorables au Sonneur à ventre jaune en contexte forestier et en lisière (S.Longa/SNPN, 2017)

Contrairement aux années précédentes, la majorité de ces ornières présentait une eau plutôt trouble, en revanche elles conservaient un ensoleillement partiel et peu de végétation.

Les principales menaces qui pèsent sur les ornières restent les mêmes ; à savoir la fréquentation, le comblement volontaire et l'assèchement, notamment pour les ornières dont la profondeur d'eau ne dépasse pas quelques centimètres.

4.1.2 Les mares

Les mares favorables au Sonneur à ventre jaune recensées en vallée du Petit Morin sont situées dans différents contextes (cf. figure 4) : principalement en prairie mésophile, en contexte forestier, en jardin privé ou encore en contexte de lisière.

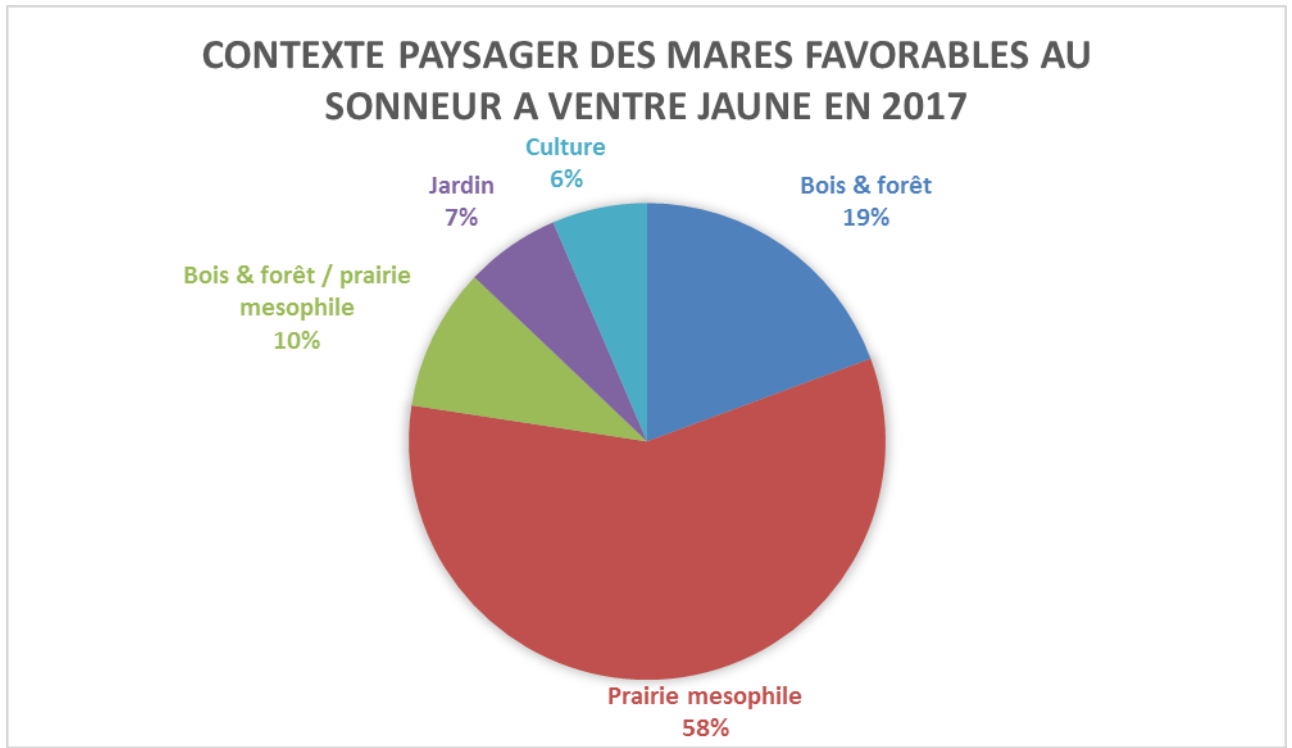


Figure 4 : Contexte des mares favorables au Sonneur à ventre jaune recensées en vallée du Petit Morin en 2017



Photo 10 : Mare forestière, de prairie et de culture favorables au Sonneur à ventre jaune (S. Longa/SNPN, 2017)



4.1.3 Les fossés / cours d'eau

Cette année, très peu de fossés en vallée du Petit Morin étaient favorables au Sonneur à ventre jaune à cause de la sécheresse. Cependant certains, situés en milieu forestier, à proximité des routes, proche d'habitation ou encore en milieu prairial, présentaient un ensoleillement partiel et peu voire pas de végétation, ce qui permettait potentiellement au Sonneur à ventre jaune d'y trouver un lieu propice pour sa reproduction.

Le manque d'eau dans les ornières et les mares a limité les sites de reproduction pour le Sonneur à ventre jaune. Ce dernier recherche donc les milieux les plus humides et les derniers en eau. Un sonneur a été retrouvé dans le petit ru traversant le Bois des meulières en l'absence d'eau dans l'ornière.



Photo 11 : Ru à proximité du Bois des meulières avec un sonneur retrouvé (S. Longa/SNPN, 2017)

4.2 Effectifs et localisation de l'espèce en vallée du Petit Morin

4.2.1 Localisation des observations en 2017

En 2017, le Sonneur à ventre jaune a été contacté sur sept sites et sur **treize milieux distincts** lors des prospections protocolées. Les villes concernées par la présence du Sonneur cette année sont les communes de Saint-Ouen-sur-Morin, Orly-sur-Morin, Sablonnières, La Trétoire et Villeneuve-sur-Bellot (cf. carte 8).

Cette année, la présence Sonneur à ventre jaune **sur la rive gauche de la vallée du Petit Morin** à La Trétoire a été confirmée.

La majorité de ces milieux se situe en contexte forestier dont 57 % de mares et 22 % d'ornières, (cf. figures 5 et 6).

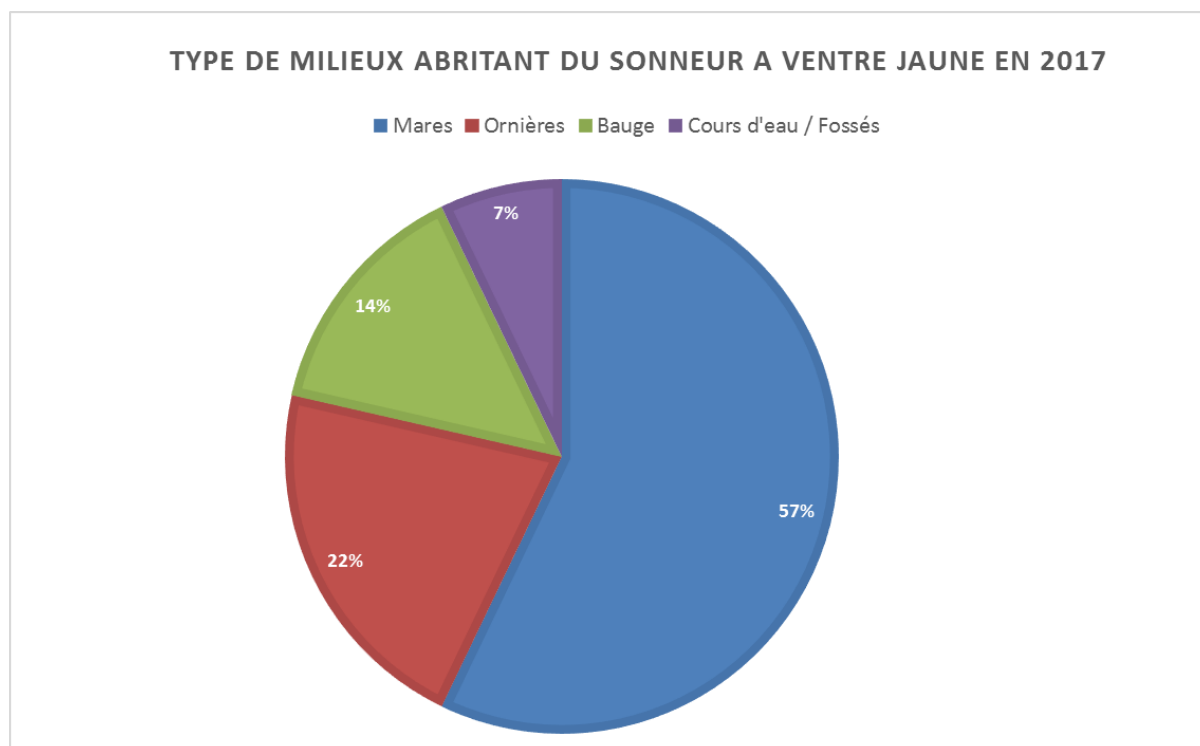


Figure 5 : Types de milieux abritant des Sonneurs à ventre jaune en 2017

CONTEXTE PAYSAGER DES SITES ABRITANT DU SONNEUR A VENTRE JAUNE EN 2017

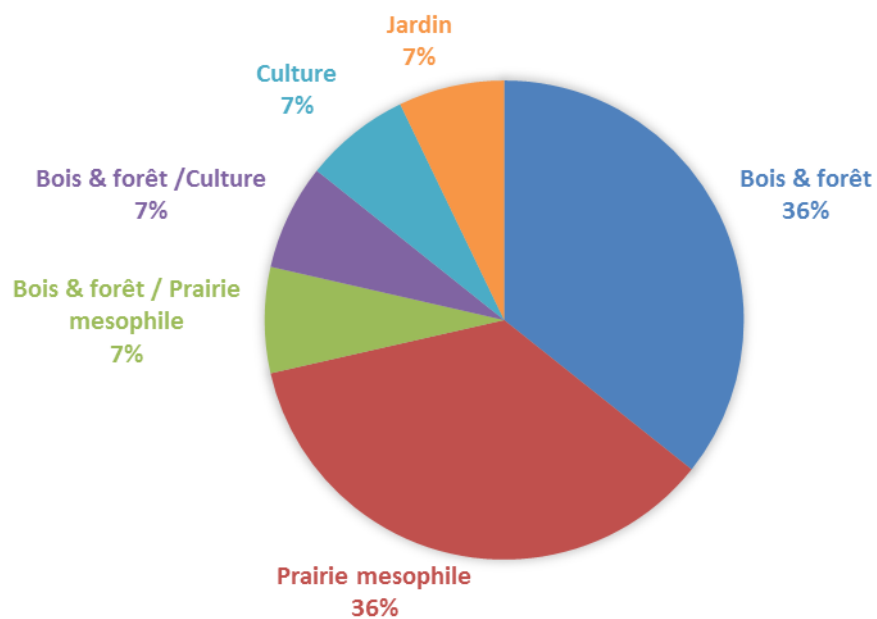
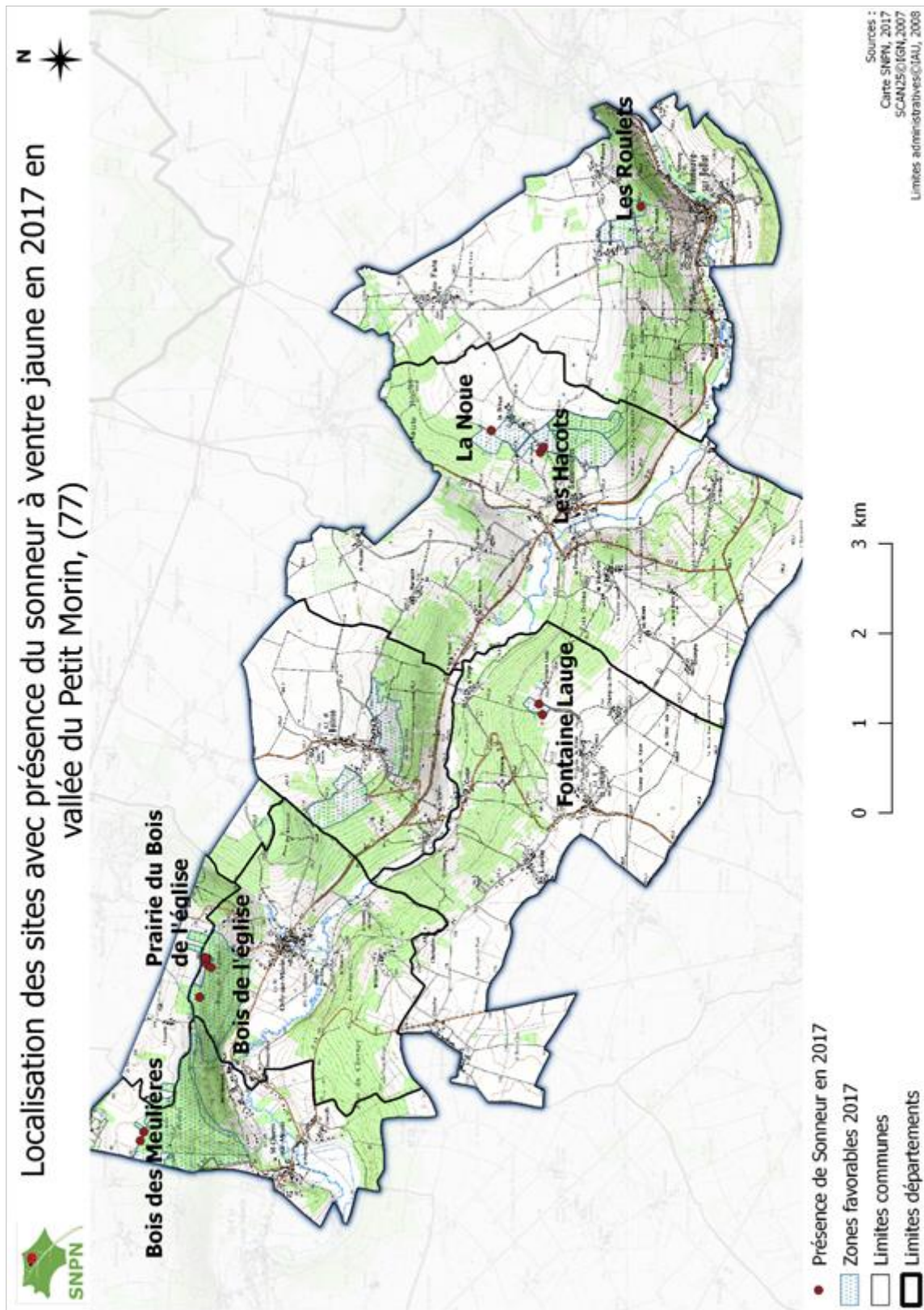


Figure 6 : Contexte des milieux abritant des Sonneurs à ventre jaune en 2017



Carte 8 : Localisation des sites avec présence du Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin en 2017

4.2.2 Effectif global des populations en 2017

En 2017, la méthode de prospection a changé. Chaque Sonneur à ventre jaune capturé ne fait plus l'objet d'une identification *via* la photographie du plastron. Les individus ne peuvent donc pas être identifiés et la recapture d'individu entre chaque session de prospection ne peut être mise en évidence. L'effectif des Sonneurs comptabilisés cette année ne pourra pas être comparé avec celui des années précédentes.

Cependant, les Sonneurs capturés ont été comptabilisés et ont fait l'objet d'une identification sexuelle afin d'identifier la présence de mâle et/ou de femelle sur chaque site.

Au total, 71 Sonneur à ventre jaune (sans connaître le taux de recapture entre les sessions de prospection) ont été contactés en 2017 dans le cadre du protocole d'inventaire. Les tableaux 2 et 3 ci-dessous récapitulent les résultats dans leur globalité pour l'année 2017.

	Mâle	Femelle	Immature	Juvenile	Total	Ponte	Têtard	Amplexus
<i>Session 1</i>	7	5	0	3	15	-	-	-
<i>Session 2</i>	12	8	2	3	25	Présence	Présence	-
<i>Session 3</i>	10	9	2	10	31	-	-	-
Total	29	22	4	16	71	-	-	-

Tableau 2: Nombre de Sonneurs contactés en vallée du Petit Morin lors des prospections en 2017

Nom des sites	Mâle	Femelle	Immature	Juvenile	Total	Ponte	Têtard	Amplexus
<i>Bois de l'Eglise</i>	2	3	0	1	6	-	-	-
<i>Prairie du Bois de l'Eglise</i>	15	8	2	11	36	Présence	Présence	-
<i>Bois des Meulères</i>	5	2	0	2	9	-	-	-
<i>Les Hacots</i>	1	0	1	0	2	-	-	-
<i>La Noue</i>	3	7		2	12	-	-	-
<i>Pièce des fours à Chaux</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Montflageol</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Les Roulets</i>	0	2	0	1	3	-	-	-
<i>Le Vignoble</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Fontaine Lauge</i>	2	0	1	0	3	-	-	-
Total	29	22	4	16	71	-	-	-

Tableau 3: Nombre d'individus contactés par site en 2017

Effectif minimal de la population en 2017

Si les potentielles recaptures d'une prospection à une autre sont exclues dans ce comptage, l'effectif *a minima* observé en 2017 atteint **un total de 48 individus** : 18 mâles, 13 femelles, 3 adultes indéterminés et 14 juvéniles.

Le tableau 4 ci-dessous présente l'effectif minimal observé dans différents sites d'observations en 2017 et la figure 4 le sexe ratio correspondant.

Nom des sites	Mâle	Femelle	Immature	Juvénile	Total
<i>Bois de l'Eglise</i>	2	3	0	1	6
<i>Prairie du Bois de l'Eglise</i>	6	4	1	10	21
<i>Bois des Meulières</i>	5	1	0	1	7
<i>Les Hacots</i>	1	0	1	0	2
<i>La Noue</i>	2	4	0	1	7
<i>Pièce des fours à Chaux</i>	0	0	0	0	0
<i>Montflageol</i>	0	0	0	0	0
<i>Les Roulets</i>	0	1	0	1	2
<i>Le Vignoble</i>	0	0	0	0	0
<i>Fontaine Lauge</i>	2	0	1	0	3
Total	18	13	3	14	48

Tableau 4: Population de Sonneur *a minima* en 2017

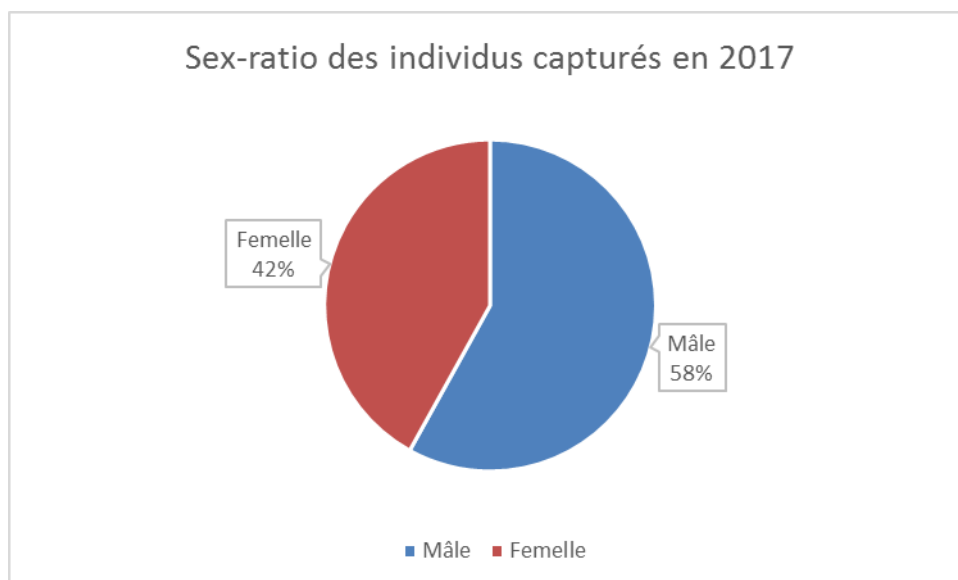


Figure 4: Sex-ratio de la population *a minima* en 2017

Pour rappel : Résultats 2013 - 2016

Au total, suite aux quatre années de prospections (2013-2016) en vallée du Petit Morin, 164 individus ont été identifiés grâce aux photographies de leur face ventrale. Le site abritant le plus d'individus est le Bois de l'Eglise (comprenant le bois et les mares prairiales) avec plus de 50 % des individus de la vallée du Petit Morin. Le Bois des Meulières constituait le deuxième site avec 22 % des individus identifiés. Néanmoins, chaque année, le nombre d'individu identifié sur ce dernier diminue.

Nombre d'individus contactés	Adultes			Immatures/ Juvéniles	Larves/ Têtards	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés			
2016	43	25	1	30	Présence	99
2015	15	12	(11)	6	Absence	33
2014	32	21	0	4	Présence	57
2013	12	16	5	34	Présence	67

Tableau 5: Nombre d'individus contactés en vallée du Petit Morin de 2013 à 2016

4.2.3 Effectifs des populations par site et par session de prospection

Comme indiqué précédemment, le nouveau protocole utilisé en 2017 ne permet pas de comparer les résultats à ceux des années précédentes. Les individus n'ayant pas été identifiés à chacune des trois prospections, il est probable qu'un même individu soit comptabilisé plusieurs fois avec ce nouveau protocole. Les résultats sont présentés pour chaque session : prospection 1 (diurne), prospection 2 (nocturne) et prospection 3 (diurne).

- Prospection 1 (diurne)

La première phase des prospections a été programmée les 15 et 17 mai 2017. La température moyenne pour ces deux jours a oscillé entre 11.5°C et 27.5 °C, le soleil était présent et aucune précipitation n'a eu lieu durant la journée. Le tableau 5 ci-dessous présente les résultats de cette première prospection.

Nom des sites	Mâle	Femelle	Immature	Juvenile	Total	Ponte	Têtard	Amplexus
<i>Bois de l'Eglise</i>	2	3	0	1	6	-	-	-
<i>Prairie du Bois de l'Eglise</i>	4	1	0	0	5	-	-	-
<i>Bois des Meulières</i>	0	0	0	1	1	-	-	-
<i>Les Hacots</i>	1	0	0	0	1	-	-	-
<i>La Noue</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Pièce des fours à Chaux</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Montflageol</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Les Roulets</i>	0	1	0	0	1	-	-	-
<i>Le Vignoble</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Fontaine Lauge</i>	0	0	0	1	1	-	-	-
Total	7	5	0	3	15	-	-	-

Tableau 6: Nombre d'individus contactés par site en vallée du Petit Morin lors de la 1ère prospection

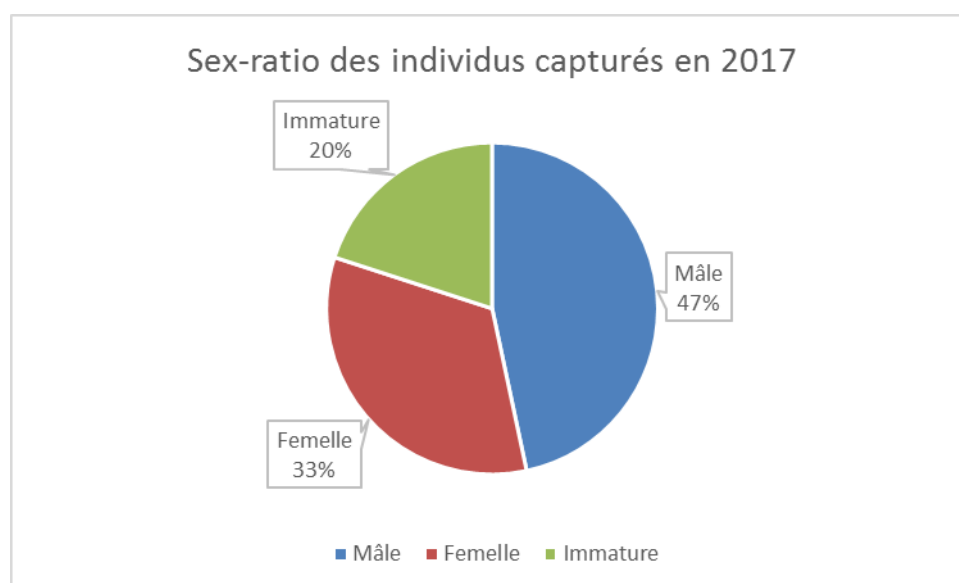


Figure 5: Sex-ratio de la 1ère prospection en 2017

Le sex-ratio observé durant cette prospection est en faveur des mâles (cf. figure 5) : si les immatures ne sont pas pris en compte dans le calcul, on obtient 58 % de mâles et 42 % de femelles. Cette tendance correspond à celle qui est notée dans la bibliographie sur certains sites en France et en Europe, en période de reproduction (Barandun et Reyer, 1998 ; Di Cerbo et Biancardi, 2004 ; Massemin, 2001 ; Tommasino, 2012).

- Prospection 2 (nocturne)

La deuxième phase des prospections a été programmée les 5, 6 et 7 juillet 2017 de nuit. La température moyenne pour ces trois jours a oscillé entre 16.8°C et 32.6 °C en journée, le soleil était présent. Durant la première journée, quelques gouttes de pluies sont tombées. Le tableau ci-dessous présente les résultats de cette deuxième prospection.

Nom des sites	Mâle	Femelle	Immature	Juvénile	Total	Ponte	Têtard	Amplexus
<i>Bois de l'Eglise</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Prairie du Bois de l'Eglise</i>	5	3	1	1	10	Présence	Présence	-
<i>Bois des Meulières</i>	5	1	0	1	7	-	-	-
<i>Les Hacots</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>La Noue</i>	2	4	1		7	-	-	-
<i>Pièce des fours à Chaux</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Montflageol</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Les Roulets</i>	0	0	0	1	1	-	-	-
<i>Le Vignoble</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Fontaine Lauge</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
Total	12	8	2	3	25	-	-	-

Tableau 7: Nombre d'individus contactés par site en vallée du Petit Morin lors de la 2ème prospection

Pour la deuxième phase des prospections, le sexe-ratio respecte toujours la bibliographie. Si les immatures ne sont pas pris en compte dans le calcul, on obtient 60 % de mâles et 40 % de femelles (figure 6).

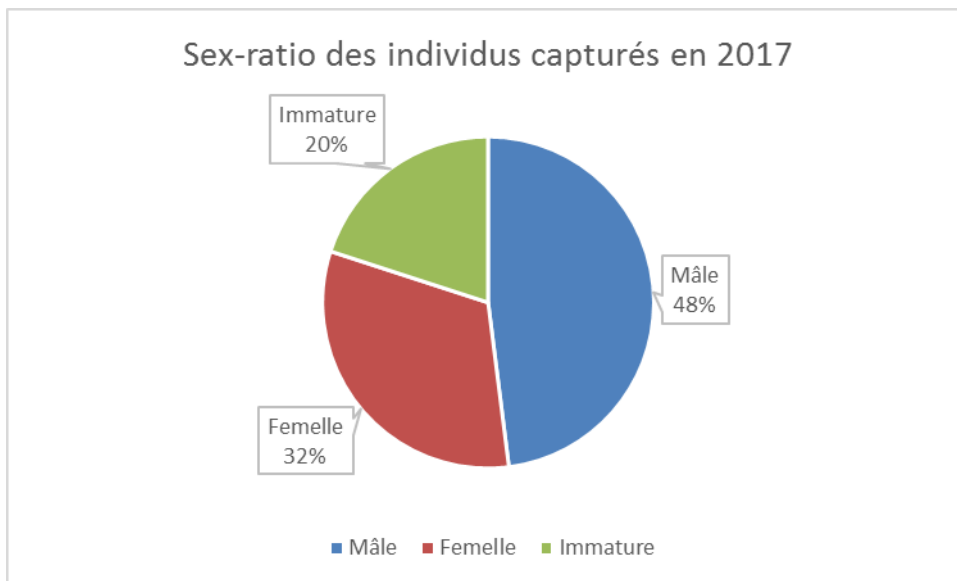


Figure 6: Sex ratio des individus recensés lors de la 2ème prospection

- **Prospection 3 (diurne)**

La troisième et dernière phase des prospections a été programmée les 2, 3 et 4 août 2017 en journée. La température moyenne pour ces trois jours a oscillé entre 16.4°C et 28 °C en journée, le ciel était couvert mais le soleil était parfois présent. Le tableau 4 ci-dessous présente les résultats de cette dernière prospection.

Nom des sites	Mâle	Femelle	Immature	Juvénile	Total	Ponte	Têtard	Amplexus
<i>Bois de l'Eglise</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Prairie du Bois de l'Eglise</i>	6	4	1	10	21	-	-	-
<i>Bois des Meulières</i>	0	1	0	0	1	-	-	-
<i>Les Hacots</i>	1	0	0	0	1	-	-	-
<i>La Noue</i>	1	3	1	0	5	-	-	-
<i>Pièce des fours à Chaux</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Montflageol</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Les Roulets</i>	0	1	0	0	1	-	-	-
<i>Le Vignoble</i>	0	0	0	0	0	-	-	-
<i>Fontaine Lauge</i>	2	0	0	0	2	-	-	-
Total	10	9	2	10	31	-	-	-

Tableau 8: Nombre d'individus contactés par site en vallée du Petit Morin lors de la 3ème prospection

La troisième phase des prospections confirme également que les mâles sont beaucoup plus présents. Si les immatures ne sont pas pris en compte dans le calcul, on obtient 53 % de mâles et 47 % de femelles. Cette dernière prospection semble plus équilibrée sur les nombres de mâles et de femelles (figure 7).

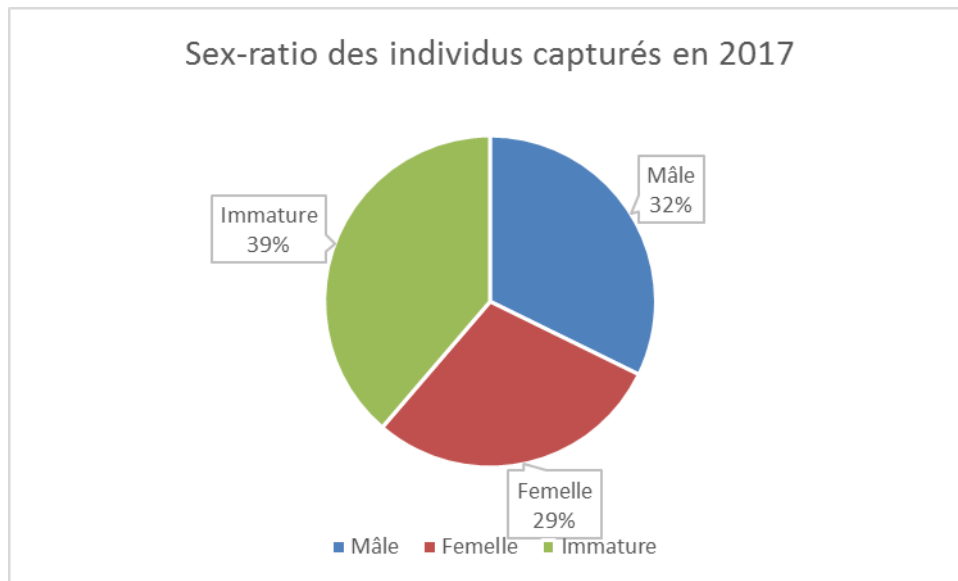


Figure 7: Sex-ratio des individus recensés lors de la 3ème prospection

4.2.4 Observations d'individus hors protocole

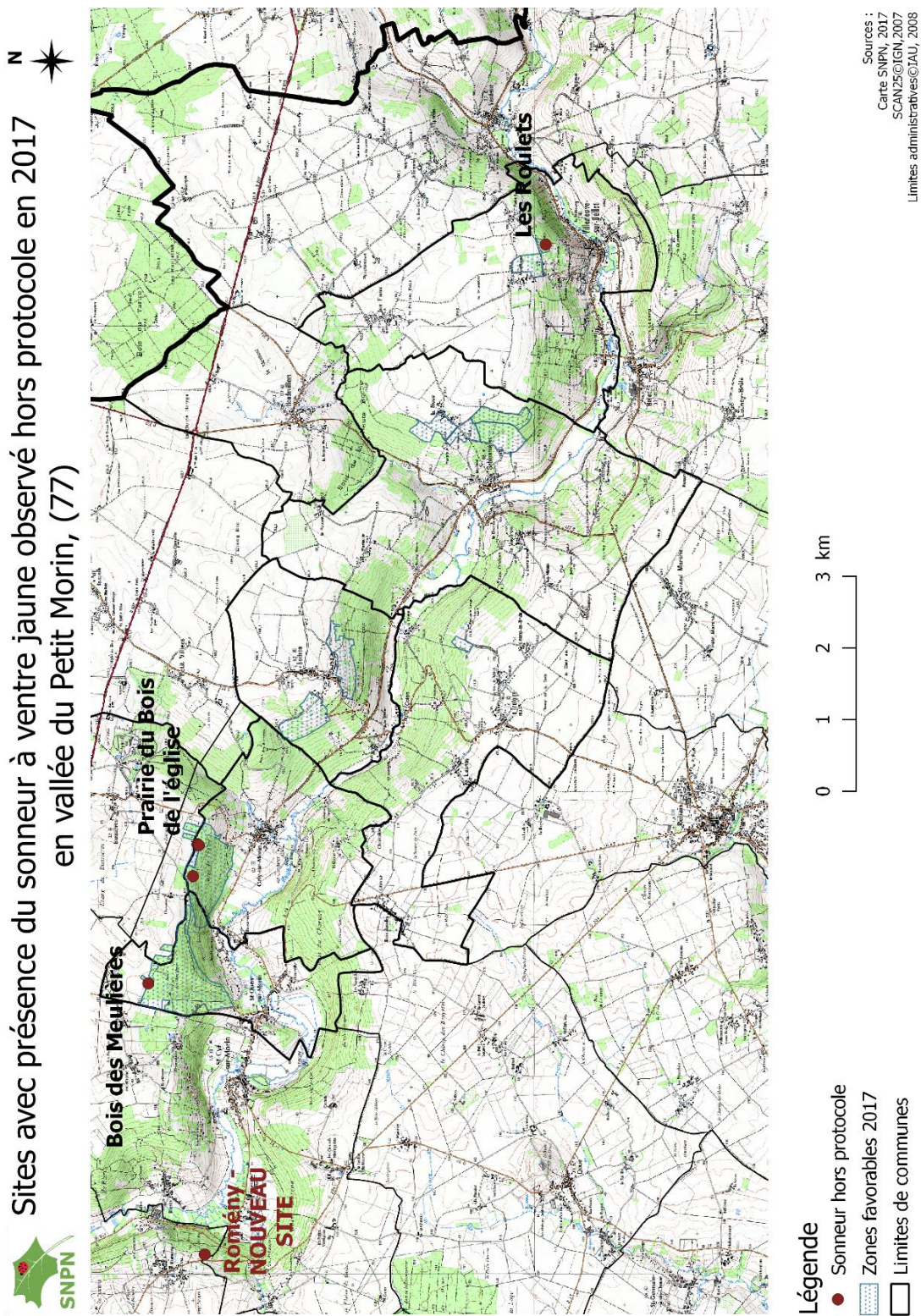
Durant la saison 2017, des Sonneurs ont été observés lors de missions annexes. Au total, 26 individus ont été observés hors protocole. Le tableau 10 ci-dessous présente les résultats de ces observations.

Date	Site	Commune	Observateur	Nombre d'individus	Ponte	Têtards
18/04/2017	Les Roulets	Villeneuve-sur-Bellot	S.LONGA / E.SEGUIN	3	-	-
03/06/2017	Bois de l'église	Orly-sur-Morin	S.LONGA	2	Présence	Présence
03/06/2017	Prairie du bois de l'église	Orly-sur-Morin	S.LONGA	3	Présence	-
03/06/2017	Bois des Meulières	Orly-sur-Morin	S.LONGA	2	-	-
03/06/2017	Les Roulets	Villeneuve-sur-Bellot	S.LONGA	2	-	-
19/06/2017	Prairie du Bois de l'église	Orly-sur-Morin	S.LONGA / P.RIVALLIN	5	-	-
19/06/2017	Prairie du Bois de l'église	Orly-sur-Morin	S.LONGA / P.RIVALLIN	6	-	Présence
29/08/2017	Les Domalaines	Jouarre	L.LHOTELIN / S.LONGA	3	-	Présence
19/09/2017	Les Domalaines	Jouarre	L.LHOTELIN	0	-	Présence

Tableau 9: Effectifs des individus observés hors protocole

Lors d'une visite pour un diagnostic d'exploitation avec la chambre d'agriculture, chez un agriculteur souhaitant restaurer une de ses mares, trois Sonneurs adultes ainsi que des têtards ont été observés. Ce site se situe sur une parcelle pâturée par des chevaux dans la commune de Jouarre au lieu-dit de Romény, sur la rive gauche du Petit Morin. Cette commune ne faisant pas partie des zones favorables, elle n'avait jusqu'ici pas été prospectée.

La carte 9 ci-dessous présente l'ensemble des observations de Sonneur hors protocole.



Carte 9 : Localisation des sites avec présence de Sonneur observé hors protocole en 2017

4.3 Discussion

La vallée du Petit Morin est un secteur favorable au développement du Sonneur à ventre jaune. Elle constitue l'un des derniers bastions de l'élevage en prairie de la région Ile-de-France. L'alternance de boisements et de prairies alliée à un réseau hydrographique très présent et un sol permettant la rétention de l'eau fournissent au Sonneur à ventre jaune toutes les conditions requises pour effectuer son cycle vital. De plus, cette vallée est située non loin des populations de Sonneur à ventre jaune des départements de l'Aisne ou de la Marne.

En 2017, le protocole de suivi de la population a été modifié. Chaque Sonneur à ventre jaune capturé ne fait plus l'objet d'une identification *via* la photographie du plastron. Les individus ne peuvent donc pas être identifiés et la recapture d'individu entre chaque session de prospection ne peut pas être mise en évidence. L'effectif des Sonneurs comptabilisés cette année ne pourra pas être comparé avec les effectifs des années précédentes.

Au total, en 2017, les trois prospections ont permis de comptabiliser 71 individus. Cependant, si les potentielles recaptures (d'une prospection à une autre) sont exclues dans ce comptage, l'effectif *a minima* observé en 2017 atteint un total de 48 individus.

L'effort de prospection n'ayant pas été modifié au cours des années, cette baisse des effectifs peut s'expliquer du fait des conditions météorologiques exceptionnelles de 2017. En effet, la sécheresse de cette année a provoqué un assèchement précoce des habitats favorables au Sonneur durant une grande partie de la saison de reproduction. Les indices de reproduction ont été également très faibles lors de la période de prospection. Les pluies en fin d'été ont permis néanmoins une reproduction tardive (comme à Jouarre avec des têtards repérés le 29 août dans une ornière).

En 2017, les deux nouveaux sites découverts en 2016 ont à nouveau été prospectés et des Sonneurs ont été retrouvés dans seulement un seul de ces sites.

Cependant, un nouveau site de présence de l'espèce a été identifié en 2017 sur la rive gauche du Petit Morin sur la commune de Jouarre, au lieu-dit de Romény, site particulièrement éloigné des sites connus jusqu'à ce jour. Alors qu'aucun individu n'avait été observé sur la rive gauche avant 2016, il semble aujourd'hui nécessaire de poursuivre les efforts de prospection sur cette rive en 2018.

Le Bois des Meulières présente pour sa troisième année consécutive un faible nombre d'individus. Des pontes ont tout de même été observées par des bénévoles dans l'ornière en 2017. La présence de pollution due possiblement aux intrants épandus dans la culture voisine peut avoir des conséquences sur cette micro-population. De plus, fin août 2016, cette ornière a été partiellement comblée volontairement « mettant à mal » la reproduction de 2017. Un individu a cependant été observé dans un ru à proximité. Il est donc important de poursuivre la sensibilisation et les actions en faveur du Sonneur à ventre jaune sur ce secteur.

Les effectifs du Bois de l'église sont en baisse, notamment à cause de l'arrêt de l'exploitation du bois. La fermeture du milieu est donc très importante. Les ronciers ont pris une grosse ampleur et ils participent à la disparition des ornieres favorables ou provoquent l'inaccessibilité de celles qui pourraient encore être présentes. Seuls trois ornieres ont pu être observées cette année.

L'analyse des déplacements de certains individus au cours des quatre années de suivi entre 2013 et 2016 ont permis de montrer l'importance des réseaux de points d'eau sur le territoire. Effectivement, selon les conditions météorologiques et l'état d'assèchement ou de fermeture de certains milieux, les individus vont parcourir plusieurs centaines de mètres afin de trouver des conditions idéales pour leur reproduction.

5. Actions conservatoires

5.1 Utilisation du PDIPR pour préserver les habitats du Sonneur à ventre jaune

5.1.1 Présentation de l'outil

Le **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)** est une compétence obligatoire des départements dont l'objectif est de protéger un réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade ou la randonnée (code de l'environnement, article L. 361-1). La loi précise que si un projet d'aménagement interrompt un itinéraire inscrit au PDIPR, l'aménageur se doit de proposer un itinéraire de substitution de qualité égale.

Ce dispositif permet de pérenniser un réseau de chemins ruraux, qui peut alors être emprunté par les randonneurs, mais aussi par la faune et la flore : les grands mammifères les empruntent pour circuler sur leur territoire. Les amphibiens pondent dans leurs ornières. Les insectes, oiseaux et petits mammifères s'alimentent, nichent ou s'abritent dans les haies ou les mares qui les bordent. En un mot, les chemins constituent un habitat ou un lieu de passage privilégié pour une multitude d'espèces animales ou végétales.

L'objectif du PDIPR est d'utiliser le réseau des chemins ruraux pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur le département en avantageant la restauration et la création de milieux favorables pour la faune locale.

5.1.2 Le PDIPR en en Seine-et-Marne

Depuis 2010, le Département de Seine-et-Marne a mis en place un système de subventions éco-conditionnées pour les communes désireuses de préserver/restaurer leur patrimoine naturel (mares, haies champêtres, chemins humides, etc.) qui jouxte leurs chemins ruraux.

Cette aide financière s'appuie sur trois domaines d'interventions :

- Les aménagements écologiques, par la plantation de végétations appropriées au milieu et la création/restauration de mares ;
- Les aménagements relatifs aux chemins et la promenade, par la réouverture de chemins, la restauration du petit patrimoine, la mise en place de mobilier, de passerelles... ;
- Le mode de réalisation du projet, par un chantier d'insertion ou en collaboration avec les enfants de l'école.

Le taux de subvention peut varier de 30 % à 80 % en fonction des efforts consentis par la commune pour préserver la biodiversité (choix d'espèces locales pour les haies ou les prairies fleuries, choix de matériaux adaptés aux conditions édaphiques locales pour la réfection des chemins, reprofilage des mares avec un minimum du linéaire en pentes douces, etc.).

5.1.3 Utilisation du PDIPR en vallée du Petit Morin

Depuis 2015, plusieurs échanges et rencontres individuelles ont eu lieu avec les élus des communes concernées par la présence du Sonneur à ventre jaune (Saint-Ouen-sur-Morin, Boitron, La Trétoire, Orly-sur-Morin, Sablonnières, Villeneuve-sur-Bellot) ayant permis d'initier la mise à jour des PDIPR des communes et ainsi d'y intégrer les chemins abritant l'espèce.

En 2017, la SNPN a poursuivi son travail de concertation et d'accompagnement auprès des élus pour la mise à jour du PDIPR sur ce territoire et surtout pour envisager des dépôts de dossiers de demande de subvention auprès du Conseil départemental. En effet, les aides éco-conditionnées peuvent financer la mise en œuvre de travaux en faveur du Sonneur à ventre jaune.

Toutes les communes abritant du Sonneur en 2016 ont été rencontrées pour présenter cet outil et envisager des projets possibles. Au total, ce sont 10 réunions qui ont été organisées en 2017 avec sept communes.

Les communes d'Orly-sur-Morin, Boitron et La Trétoire ne semblent pas avoir actuellement de projet nécessitant l'aide de l'outil PDIPR. En revanche, les communes de Saint-Ouen-sur-Morin, Villeneuve-sur-Bellot et Saint-Cyr-sur-Morin sont plus particulièrement intéressées.

En 2017, la SNPN a donc travaillé plus particulièrement à l'élaboration de quatre projets :

- **Restauration du chemin communal du Bois des Meulières à Saint-Ouen-sur-Morin**

Depuis 2016, un projet d'aménagement sur le chemin du Bois des Meulières a été proposé à la commune de Saint-Ouen-sur-Morin (cf. Annexe 3). Le maire de la commune a été rencontré le 19 septembre 2017 pour avancer sur ce dossier. Le projet a été revu et validé par le maire et le Conseil municipal. Une visite du chemin a été effectuée le 10/10/2017 avec M. Le maire, M. Honoré (Conseil départemental de Seine-et-Marne) et deux membres d'associations locales Mme GUIGNARD (Terroirs 77) et M. JARRY. Le projet d'aménagement prévoit une réouverture du chemin communal, un aménagement de l'ornière (partiellement comblée en 2016), l'installation d'un platelage et le reprofilage du fossé (recreuser et aménager des zones de ralentissement plus profondes). Une présentation du projet avec des conseils techniques a été réalisée par la SNPN pour aider au montage du dossier. La SNPN a suivi l'avancée de ce dossier avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne. Un dépôt de dossier est envisagé en juillet 2018 pour un début des travaux fin automne/début hiver 2018.

- **Mise en place de panneaux d'informations sur le chemin de randonnée à Villeneuve-sur-Bellot**

Le maire de Villeneuve-sur-Bellot, a actuellement un projet de chemin de randonnée. Ce dernier consiste à disposer des panneaux à des endroits judicieux avec le plan du parcours (le nombre de kilomètres, la difficulté, le temps...), afin que les randonneurs puisse s'y retrouver.

Lors du premier rendez-vous le 28/04/2017, la SNPN lui a proposé l'outil PDIPR pour ajouter des informations relatives à la biodiversité sur ces panneaux, mener des actions de restauration de milieux, disposer des abris à faune le long du chemin... Le maire semble très intéressé par cette démarche.

Une réunion entre la SNPN et Monsieur le maire a eu lieu le 19/10/2017 avec M. Honoré (Conseil départemental de Seine-et-Marne) pour présenter les aides PDIPR et commencer à développer un projet avec M. le Maire et une élue municipale C. GRIFFAUT. Les mares communales ont été visitées lors de cette réunion. Des préconisations de gestion pour une des mares située sur le chemin de randonnée ont été effectuées.

- **Mise en place d'un itinéraire de randonnée à Saint-Cyr-sur-Morin**

L'équipe municipale de la commune de Saint-Cyr sur Morin est très active dans la préservation de la biodiversité. La mise en place d'itinéraires « nature » a déjà été réalisée. Cette année, la commune souhaiterait restaurer un chemin communal.

- **Un projet à l'échelle de la Communauté de communes des 2 Morin**

Lors de la réunion organisée le 24/04/2017, le maire de la commune de Boitron (qui est également le président de la Communauté de communes) ainsi que le maire de Sablonnières ont montré leur intérêt pour les démarches de revalorisation du territoire et ont affirmé leur volonté d'entamer des démarches sur le PDIPR à l'échelle de la communauté de communes.

Pour ce faire, une réunion réunissant tous les élus de la communauté de communes est envisagée pour présenter le PDIPR et les aides financières associées ainsi que le programme de suivi du Sonneur engagé par la SNPN depuis quelques années. Les élus rencontrés doivent recontacter la SNPN une fois que le Bureau de la Communauté de communes aura délibéré sur la nécessité d'une telle réunion.

5.2 Détails des actions menées sur les sites de présence de l'espèce

Dix sites sont concernés par la présence de l'espèce en vallée du Petit Morin depuis 2013.

Dix fiches sites sont présentées ci-après et concernent les sites accueillant ou ayant accueilli le Sonneur à ventre jaune, et sur lesquels des actions de suivi, de sensibilisation ou encore de gestion et de restauration ont été menées.

Site 1 : Le Bois des Meulières – Saint-Ouen-sur-Morin



Photos : S.Longa/SNPN, mai et août 2017

Description et enjeux du site :

Les Sonneurs à ventre jaune sont observés depuis 2013 dans une grande ornière située sur un chemin rural au nord de la commune de Saint-Ouen-sur-Morin. Cette ornière se situe en lisière de boisement et de culture, et s'étend sur environ 8 mètres. Elle est alimentée en eau grâce aux précipitations et à une source localisée à quelques mètres à l'est. Elle est en majorité ensoleillée, végétalisée et présente de l'eau libre. Le chemin rural est fréquenté par des promeneurs, des vététistes mais également par des véhicules motorisés lorsque le chemin est moins en eau. En 2016, un bénévole a constaté le comblement volontaire des deux tiers de l'ornière. En 2017, ce comblement existait toujours. Les conditions météorologiques de 2017 ont provoqué l'assèchement de cette ornière au mois d'août.

Compte tenu des faibles précipitations durant le printemps et l'été, pour la première fois, un adulte a été découvert dans un ru situé un peu plus loin sur le chemin vers la route, à l'ouest de l'ornière. Cet individu était sûrement à la recherche d'un milieu encore en eau.



Photo : S. Longa / SNPN, juillet 2017

Effectifs présents sur le site :

En 2017, lors des trois sessions de prospection*, 5 mâles, 1 femelle et 2 juvéniles ont été observés sur le site, aucune ponte, aucun têtard et aucun juvénile de l'année ont été observés.

Un adulte a également été observé dans le ru situé en amont de l'ornière sur le chemin.

Les individus n'étant pas codifiés, la possibilité de recapture est à prendre en compte pour la détermination de l'effectif de la population. **Sur ce site, la population de Sonneur à ventre jaune en 2017 est *a minima* de 7 individus : 5 mâles, 1 femelle et 1 juvénile.**

Pour rappel : 36 individus différents ont déjà été identifiés sur ce site entre 2013 et 2016.

Bois des Meulières	Adultes			Immatures/Juveniles	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
2016	5	0	0	0	5
2015	1	0	0	1	2
2014	13	10	(5)	3	26
2013	9	7	0	7	23

**Attention la méthode a changé entre 2016 et 2017*

La méthode ayant changé, les effectifs entre 2013 et 2016 ne peuvent pas être comparés à ceux de 2017. Le comblement partiel de l'ornière et les pollutions récurrentes observés sur ce site pourraient avoir une répercussion négative sur la présence du Sonneur à ventre jaune.

Actions menées en 2017**Objectif 1 : Sensibiliser les différents acteurs****Interlocuteurs :**

- Propriétaire du gîte adossé au bois
- Propriétaires du Bois des Meulières
- Mairie de Saint-Ouen-sur-Morin

Actions réalisées :

- Contact avec le propriétaire du gîte : Plusieurs mails ont été envoyés au propriétaire afin de renouveler les inventaires sur ses parcelles. Une visite des mares a été réalisée le 19/10/2017 en vue de proposer des préconisations de restauration.
- Les propositions de restauration des deux mares privées ainsi qu'un porter-à-connaissance ont été envoyés au propriétaire.

Perspectives d'actions :

- *Contactez les propriétaires du Bois des Meulières afin de pouvoir prospecter les mares présentes sur cette zone clôturée.*

Actions menées en 2017**Objectif 2 : Réaliser des actions de préservation/restauration sur les propriétés communales éligibles au PDIPR****Interlocuteurs :**

- Commune de Saint-Ouen-sur-Morin

Actions réalisées :

- Début du montage du dossier de subvention : suite aux rendez-vous réalisés avec M. le maire le 18/04 et le 19/09 (Annexe 2) et une visite sur site le 10/10, la SNPN a réalisé une présentation du projet avec des conseils techniques (Annexe 3).

Perspectives d'actions :

- *Suivi du dossier PDIPR : accompagnement de la commune pour la finalisation (demande de devis...) et le dépôt du dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;*
- *Rencontre des propriétaires forestiers sur site pour échanger sur les enjeux liés au chemin.*

Site 2.1 : Le Bois de l'Eglise – Orly-sur-Morin



Photos : S. Longa /SNPN, 2017

Description et enjeux du site :

Situé à 2 km de l'ornière du Bois des Meuliers, le site du Bois de l'Eglise est localisé au nord-ouest de la commune d'Orly-sur-Morin. Exploité jusqu'en 2015 pour la scierie, ce bois présentait différentes ornières sur des chemins parcourant le bois d'ouest en est. Ce bois constituait un lieu particulièrement favorable au Sonneur à ventre jaune et à sa reproduction.

Le bois n'est plus exploité et en 2017, ce site a été loué pour la chasse. Le propriétaire a vendu ses parcelles dans l'année.

La fermeture du milieu est donc très importante. Les ronciers ont pris une grosse ampleur et ils participent à la disparition des ornières favorables ou provoquent l'inaccessibilité de celles qui sont encore présentes. Seuls trois ornières ont pu être observées cette année.

Effectifs présents sur le site :

En 2017, lors de la première session, 6 individus ont été observés sur le site du Bois de l'Eglise. La présence de pontes, hors protocole, a été notée sur l'une des ornières. Cependant, l'assèchement et le passage de sangliers ont provoqué la disparition des pontes et sûrement le départ des Sonneurs vers d'autres milieux favorables. Aucun individu n'a pu être contacté lors des deux autres prospections.

Sur ce site, la population de Sonneur à ventre jaune en 2017 est *a minima* de 6 individus : 2 mâles, 3 femelles et 1 juvénile.

Pour rappel : 83 individus différents dont 11 juvéniles (bois et prairie) ont déjà été identifiés sur ce site entre 2013 et 2016.

Bois de l'Eglise	Adultes			Immatures/Juveniles	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
2016	7	7	(1)	6	20
2015	5	5	(8)	2	12
2014	8	6	(2)	0	14
2013	3	9	2	18	32

* Attention la méthode a changé entre 2016 et 2017

Actions menées sur le site en 2017**Objectif 1 : Consolider les partenariats mis en place avec les propriétaires/gestionnaires****Interlocuteurs :**

- Propriétaire privé du Bois de l'Église

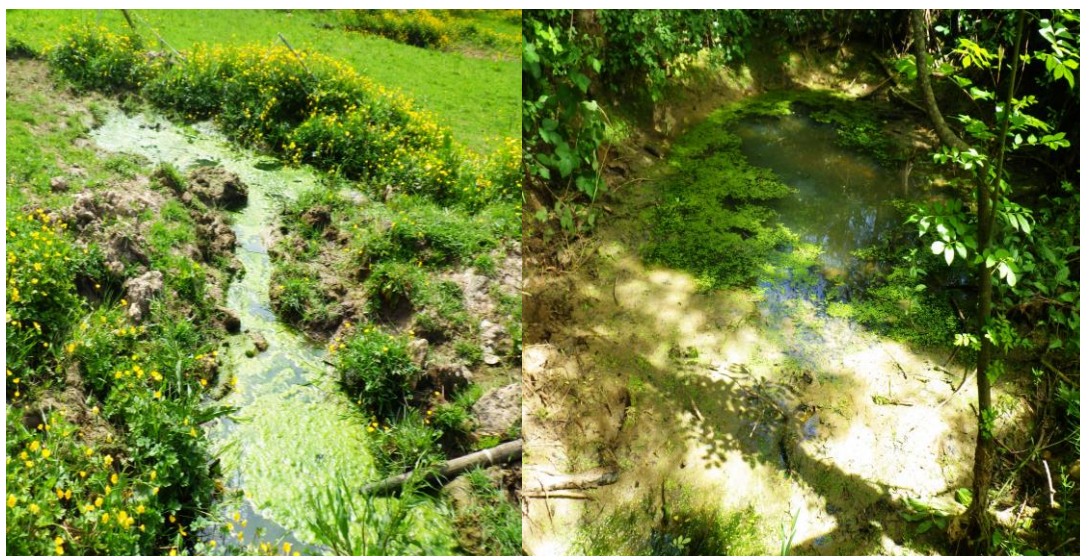
Actions réalisées :

- Le Bois de l'Église a été vendu cette année, le nouveau propriétaire a été contacté par la SNPN pour lui présenter les enjeux du site et les possibilités de réouverture des chemins pour améliorer l'accessibilité du bois. Le propriétaire n'est pas disponible en 2017 pour rencontrer la SNPN ni en mesure de lancer un chantier de réouverture des milieux, comme préconisé par la SNPN.
- Envoi d'un porter-à-connaissance 2017

Perspectives d'actions :

- *Rencontrer le nouveau propriétaire et le sensibiliser aux enjeux de son site ;*
- *Envisager un chantier bénévole afin de rouvrir le milieu (impliquer les chasseurs, les associations locales,...) ;*
- *Mise en œuvre de mesures favorables au Sonneur à ventre jaune dans la gestion sylvicole future.*

Site 2.2 : La Prairie du Bois de l'Église – Orly-sur-Morin



Photos : S.Longa/SNPN, 2017

Description et enjeux du site :

Trois mares prairiales sont situées à proximité immédiate du Bois de l'Église dans une pâture à chevaux, à 100 m au nord des premières ornières où le Sonneur à ventre jaune a été observé. La mare la plus ancienne fait une dizaine de mètres carrés et est entièrement ensoleillée. Elle abrite une végétation aquatique servant de support de ponte au Sonneur à ventre jaune. Les deux autres mares ont été creusées en 2015, pionnières, elles sont un habitat idéal pour le Sonneur à ventre jaune qui les a colonisées très rapidement.

Au cours de la saison de prospection, le propriétaire a rouvert l'accès à une quatrième mare (cf. photo de droite) qui est la « source » des mares prairiales en contrebas. Cette dernière, aux berges embroussaillées, est peu voire pas ensoleillée mais reste en eau toute la saison de reproduction contrairement aux deux mares créées en 2015.

Effectifs présents sur le site :

En 2017, lors des trois sessions, 36 individus au total* ont été observés sur les mares de prairie et celle situé dans le bosquet, au nord du Bois de l'Église. La présence de pontes, de têtards et de juvéniles de l'année confirme la reproduction de l'espèce sur ce site en 2017.

Les individus n'étant pas codifiés, la possibilité de recapture est à prendre en compte pour la détermination de l'effectif de la population. **Sur ce site, la population de Sonneur à ventre jaune est *a minima* de 21 individus : 6 mâles, 4 femelles, 10 juvéniles et 1 adulte indéterminé.**

Pour rappel : 83 individus différents dont 11 juvéniles (bois et prairie) ont déjà été identifiés sur ce site entre 2013 et 2016

Prairie de l'Église	Adultes			Immatures/Juvéniles	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
2016	15	8	0	11	34
2015	6	3	(1)	2	11
2014	7	1	0	0	8
2013	Pas de prospection sur la mare				

* Attention la méthode a changé entre 2016 et 2017

Effectifs présents sur le site : (Suite)

Site 2.2

L'une des mares créée en 2015 a été à sec tout le long du protocole des prospections en 2017. Lors du deuxième passage l'une des petites mares prairiales était également asséchée. Les individus peuvent s'être déplacés de mares en mares sur ce site en fonction de l'état d'assèchement de ces dernières.

Lors de la dernière prospection, tous les adultes se trouvaient dans la mare du bosquet, la seule qui restait en eau.

Actions menées en 2017

Objectif 1 : Sensibiliser les propriétaires et usagers

Interlocuteurs :

- Propriétaire de la prairie du Bois de l'Eglise
- Locataire de la parcelle

Actions réalisées :

- Aucune action particulière n'a été réalisée cette année vis-à-vis du propriétaire et locataire de cette parcelle puisque les mesures mises en place sont favorables au maintien de l'espèce
- Envoi d'un porter-à-connaissance 2017

Perspectives d'actions :

- *Continuer la veille de la parcelle et surveiller la présence d'eau dans les différentes mares pour éviter le piétinement par les chevaux.*

Actions menées en 2017

Objectif 2 : Réaliser des actions de préservation/restauration sur les propriétés communales éligibles au PDIPR

Interlocuteurs :

- Elus de la commune d'Orly-sur-Morin

Actions réalisées :

- Suite à la réunion qui s'est tenue le 24 avril 2017 entre le maire (Francis Delorozoy), le Conseil Départemental (Bruno Honore) et la SNPN (Stéphanie Longa), un dossier récapitulatif de toutes les démarches possibles pour le PDIPR lui a été présenté. Le maire n'a pas souhaité s'engager dans un tel projet.

Perspectives d'actions :

- *Aucune action n'est envisagée pour le moment.*

Site 3 : Le Vignoble – Boitron



Description et enjeux du site :

Situé à plus de 3 km des sites d'Orly-sur-Morin et de ceux de Sablonnières, le réseau des mares de prairies de Boitron représente une mosaïque d'habitats très favorables au Sonneur à ventre jaune. Cinq mares constituent ce réseau, toutes situées en prairie pâturée par des bovins. Alimentées par des sources, ces mares sont ensoleillées sur toute ou une grande partie de leur surface. Servant d'abreuvoirs pour les bêtes, elles possèdent au moins 25 % de leurs berges en pentes très douces. Elles sont relativement peu profondes et sont souvent asséchées au cours de l'été.

Effectifs présents sur le site :

Malgré des passages chaque année sur ces mares (secteur identifié comme favorable), aucun sonneur n'avait été observé avant 2016 où deux mâles ont été identifiés sur une des mares de ce réseau (cf. photo de droite).

En 2017, aucun sonneur n'a été observé sur ce site. L'assèchement rapide des mares a réduit la capacité d'accueil de ces milieux pour le Sonneur.

Pour rappel : 2 individus différents ont déjà été identifiés sur ce site entre 2013 et 2016 :

Le Vignoble	Adultes			Immatures/Juveniles	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
2016	2	0	0	0	2
2015	0	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0
2013	0	0	0	0	0

Actions menées en 2017

Objectif 1 : Sensibiliser le propriétaire et mener des actions de restauration en faveur du Sonneur à ventre jaune

Interlocuteurs :

- Agriculteur

Actions réalisées :

- En 2017 aucune action particulière n'a été menée auprès de cet agriculteur.

Perspectives d'actions :

- *Envoi d'un dossier personnalisé contenant les bonnes pratiques : enjeux sur ces mares ainsi que des propositions de gestion/restauration (curage, élagage, mis en défens des mares, mise en défens d'une partie des mares pour éviter le sur-piétinement).*

Actions menées en 2017

Objectif 2 : Réaliser des actions de préservation/restauration sur les propriétés communales éligibles au PDIPR

Interlocuteurs :

- Elus de la commune de Boitron

Actions réalisées :

- Suite à la réunion qui s'est tenue le 24 avril 2017 entre l'adjointe au maire en charge de l'environnement (Françoise Lefèvre) et la SNPN (Stéphanie Longa), un dossier récapitulatif de toutes les démarches possibles pour le PDIPR a été présenté. La commune de Boitron ne souhaite pas pour autant s'impliquer dans un tel projet.
- Un chantier de construction d'une station d'épuration s'est déroulé en 2017 et se situe en plein milieu d'une zone favorable au Sonneur. La SNPN avait pourtant proposé son accompagnement. Aujourd'hui ce projet pose de nombreux problèmes (destruction de mare, curage et comblement d'un écoulement). L'AFB, la DDT et la DRIEE ont été saisi par la SNPN sur ce dossier (dossier récapitulatif en Annexe 6).

Perspectives d'actions :

- *Continuer à suivre le déroulement du chantier.*
- *Envisager des solutions de mesures compensatoires par rapport à la destruction de l'habitat.*

Site 4.1 : Mares des Hacots – Sablonnières



Photos : S.Longa/SNPN, 2017

Description et enjeux du site :

Le site des Hacots se trouve au nord de la commune de Sablonnières. Il se compose de deux mares d'habitation, situées dans les jardins respectifs de deux propriétés voisines, à proximité de mares de prairie, de mares de culture et d'un fossé en eau. Cet ensemble forme un réseau de zones humides très favorables au Sonneur à ventre jaune.

La mare en photo correspond à celle dans laquelle des Sonneurs ont été observés depuis 2013 et qui a été restaurée l'année passée. Elle est alimentée en eaux pluviales via des canalisations. La mare est totalement ensoleillée et a vu sa végétation se développer très rapidement, voire trop rapidement.

Une autre mare se situe sur la propriété plus au nord. Cette mare a pu être visitée qu'une seule fois en 2017.

Effectifs présents sur le site :

En 2017, un seul individu a pu être observé. C'est le plus faible effectif observé depuis le début du suivi. Aucun individu n'a pu être observé sur la deuxième mare, plus au nord. Aucun indice de reproduction n'a été noté sur les deux mares. Des travaux ont été effectués en 2016. Suite à ce bouleversement, une explosion de la végétation a été observée. Ces deux paramètres peuvent expliquer l'effectif faible de Sonneurs observés cette année.

Un individu a été entendu (chant), mais n'a pu être attrapé. Il était présent sur la mare en face de cette habitation, sur une parcelle appartenant aux habitants de la Noue.

Pour rappel : 16 individus différents ont déjà été identifiés sur ce site entre 2013 et 2016

Les Hacots	Adultes			Immatures/Juveniles	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
2016	2	0	(1)	3	5
2015	3	4	0	1	8
2014	2	4	(3)	1	7
2013	1	0	1	5	7

Actions menées en 2017**Objectif 1 : Impliquer les propriétaires des mares****Interlocuteurs :**

- Propriétaires des mares

Actions réalisées :

- Sensibilisation des nouveaux propriétaires : participation aux prospections, diffusion de la plaquette.
- Envoi d'un porter-à-connaissance 2017

Perspectives d'actions :

- *Continuer la sensibilisation avec les deux propriétaires.*

Actions menées en 2017**Objectif 2 : Restaurer les mares / Entretenir les mares****Interlocuteurs :**

- Propriétaires des mares

Actions réalisées :

- Une restauration a été réalisée en 2016 sur les deux mares de jardin. Les milieux sont encore très végétalisés. Des échanges avec les propriétaires ont été initiés en vue de mettre en œuvre des mesures adaptées sur ces milieux.

Perspectives d'actions :

- *Suivre l'évolution des sites.*
- *Accompagner les propriétaires dans la gestion des mares.*

Site 4.2 : La Noue – Sablonnières



Photos : S. Longa /SNPN, 2017

Description et enjeux du site :

Ce petit réseau de mares et d'ornières est situé à moins de 500 m au nord des mares du site des Hacots (cf. fiche site 4.1). Auparavant situées au milieu de prairies pâturées, certaines mares ont été comblées et les prairies ont été retournées au profit de cultures de maïs et de blé.

Deux mares restent cependant situées dans une prairie pâturée. Aucun suivi depuis 2016 n'a été réalisé sur ces mares, les propriétaires n'autorisant plus l'accès à la prairie.

Deux autres mares sont situées à présent dans une culture. Une bande de végétation de plusieurs mètres très humide est laissée autour. La mare située la plus au nord est la plus favorable au Sonneur à ventre jaune. Totalement ensoleillée, elle est en eau tout au long de la période de reproduction et sert de refuge à de nombreux amphibiens.

Effectifs présents sur le site :

Au total, douze individus* ont été observés lors des trois sessions de prospection de 2017 sur ce site.

Les individus n'étant pas codifiés, la possibilité de recapture est à prendre en compte pour la détermination de l'effectif de la population. **Sur ce site, la population de Sonneur à ventre jaune est *a minima* de 7 individus : 2 mâles, 4 femelles et 1 adulte.** Aucune ponte, aucun têtard, et aucun juvénile de l'année ont été observés.

Pour rappel : 16 individus différents ont déjà été identifiés sur ce site entre 2013 et 2016

La Noue	Adultes			Immatures/Juvéniles	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
2016	3	3	(2)	9	15
2015	0	0	0	0	0
2014	1	0	0	0	1
2013	0	0	0	0	0

* Attention la méthode a changé entre 2016 et 2017

Actions menées en 2017**Objectif 1 : Sensibiliser les propriétaires des mares****Interlocuteurs :**

- Propriétaires des mares : Agriculteur

Actions réalisées :

- Aucun échange n'a été réalisé avec les propriétaires des mares sauf pour demander les autorisations de prospection. L'un des propriétaires refuse l'accès à ses parcelles.
- Envoi d'un porter-à-connaissance 2017

Perspectives d'actions :

- *Accompagnement des agriculteurs dans l'engagement à des MAEC et PCAE (hors programme).*
- *Organisation d'une réunion avec la Chambre d'agriculture pour rencontrer l'agriculteur très peu sensibilisé.*

Site 5 : Les Pièces du Four à chaux – Sablonnières



Description et enjeux du site :

A 1 000 m du lieu-dit les Hacots, au lieu-dit Pièces du Four à Chaux, le chemin rural présente de nombreuses ornières en eau pendant une partie de la période de reproduction. Ce chemin est en bordure du boisement à l'ouest et d'une prairie au nord-est.

Ces ornières ne présentent pas de végétation pour la grande majorité et sont peu ou pas ensoleillées. L'ornière où a été observé un Sonneur à ventre jaune se situe en contexte forestier. Ce site ne serait sans doute qu'un habitat de passage.

Cette année, le manque de pluie a provoqué un assèchement des ornières. Seulement une ornière était en eau. Une mare en contrebas dans le bois a été repérée et prospectée durant le protocole, imaginant que pendant la période de sécheresse les Sonneurs pourraient y trouver un peu d'eau.

Effectifs présents sur le site :

En 2017, aucun Sonneur n'a été observé sur ce site.

Pour rappel : 2 individus différents ont déjà été identifiés sur ce site entre 2013 et 2016

Pièce du Four à chaux	Adultes			Immatures/Juveniles	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
2016	0	1	0	0	1
2015	0	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0
2013	0	2	0	0	2

Actions menées en 2017

Objectif 1 : Réaliser des actions de préservation/restauration sur les propriétés communales éligibles au PDIPR

Interlocuteurs :

- Elus de la commune de Sablonnières

Actions réalisées :

- Suite à la réunion qui s'est tenue le 27 avril 2017 entre le maire (Dominique Lefebvre) et la SNPN (Stéphanie Longa), un dossier récapitulatif de toutes les démarches possibles pour le PDIPR lui a été présenté. Une réunion avec la Communauté de Communes a été proposée par Monsieur le Maire pour présenter les enjeux Sonneurs et le PDIPR à l'ensemble des élus. La date reste à définir.

Perspectives d'actions :

- *Accompagnement de la commune pour la mise en œuvre d'actions de préservation/restauration éligibles aux aides éco-conditionnées du PDIPR.*

Site 6.1 : Montflageol – Villeneuve-sur-Bellot



Photos : S. Longa/SNPN, 2017

Description et enjeux du site :

Situé à environ 2,5 km des sites de la commune de Sablonnières (lieux-dits les Hacots et Pièces du Four à Chaux), le site de Montflageol se compose de quatre mares situées dans une prairie pâturée par des bovins. Un petit boisement ainsi que d'autres prairies jouxtent cette dernière.

Les mares sont alimentées principalement par les précipitations et potentiellement par des sources et sont pour la plupart asséchées au mois d'août. Elles présentent des caractéristiques et des stades d'évolution différents (embroussaillage, végétation, eau libre, etc.), mais sont en partie ensoleillées, peu profondes et présentent une végétation aquatique. L'une d'entre elle est fortement embroussaillée. Avec la sécheresse, quasiment toutes les mares de la prairie était à sec lors au deuxième et troisième passage en 2017. L'une des mares de prairies était encore en eau mais sa profondeur de vase était très importante par rapport à la profondeur d'eau.

Effectifs présents sur le site :

Pour la troisième année consécutive, **aucun individu n'a été observé** ni entendu sur les mares de la prairie de Montflageol en 2017.

Pour rappel : 6 individus différents ont déjà été identifiés sur ce site entre 2013 et 2016

Montflageol	Adultes			Immatures/Juveniles	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
2016	0	0	0	0	0
2015	0	0	0	0	0
2014	1	0	0	0	1
2013	0	0	1	4	5

Actions menées en 2017**Objectif 1 : Sensibiliser les propriétaires et/ou gestionnaires****Interlocuteurs :**

- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de l'Ile-de-France

Actions réalisées :

- Les échanges avec la SAFER ont eu lieu : la parcelle est vendue et le dossier est suivi par la SAFER qui avertira la SNPN des suites données.

Perspectives d'actions :

- *Prévoir la sensibilisation auprès du nouveau propriétaire de la prairie une fois la vente effectuée.*

Site 6.2 : Les Roulets – Villeneuve-sur-Bellot



Photos : S. Longa/SNPN, j2017

Description et enjeux du site :

Situées à environ 300 m des mares prairiales de Montflageol, les mares des Roulets se situent dans un bois privé traversé par un chemin communal. Ces trois mares de tailles différentes (de plusieurs dizaines de mètres carrés à un mètre carré pour la plus petite) ne présentent pas de végétation et ne sont pas, voire peu, ensoleillées. Elles sont distantes de moins d'un mètre l'une de l'autre. Les deux plus importantes mares communiquent entre elles lorsque que leur niveau d'eau est élevé.

Ce site a été découvert en 2016 grâce au témoignage d'une habitante de la commune. Elle avait indiqué avoir entendu du Sonneur à ventre jaune depuis le chemin situé à proximité de ces mares. L'année 2017 confirme cette présence.

Effectifs présents sur le site :

Au total, trois individus* ont été observés au cours des trois prospections en 2017.

En excluant la possible recapture entre sessions, 2 individus ont été contactés cette année : 1 femelle et 1 juvénile.

Pour rappel : 6 individus différents ont déjà été identifiés sur ce site en 2016

Les Roulets	Adultes			Immatures/Juveniles	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
2016	3	3	0	0	6
2015	<i>Pas de prospection</i>				
2014					
2013					

Objectif 1 : Réaliser des actions de préservation/restauration sur les propriétés communales éligibles au PDIPR

Interlocuteurs :

- Elus de la commune de Villeneuve sur Bellot

Actions réalisées :

- Suite à la réunion qui s'est tenue le 28 avril 2017 (Compte-Rendu en annexe 2) entre le maire (Jean-Claude Laplaige) et la SNPN (Stéphanie Longa), un dossier récapitulatif de toutes les démarches possibles pour le PDIPR a été représenté. Le maire a fait part de son projet d'inscrire un chemin de randonnée balisé et avec des panneaux. Il accepte d'intégrer des données de valorisation du patrimoine naturel.
- Envoi d'un porter-à-connaissance 2017

Perspectives d'actions :

- *Accompagnement de la commune pour la mise en œuvre d'actions de préservation/restauration éligibles aux aides éco-conditionnées du PDIPR.*

Site 7 : Fontaine Lauge – La Trétoire



Photos : S. Longa/SNPN, 2017

Description et enjeux du site :

Proche du boisement situé sur le coteau, la mare de prairie de la Fontaine Lauge constitue un habitat favorable au Sonneur à ventre jaune. Totalement ensoleillée, elle est peu profonde et la majorité de sa surface est rapidement asséchée en été (voire dès la mi-juin).

Plusieurs mares sont présentes aux alentours, formant un réseau constitué de mares de prairie totalement ouvertes ou au contraire en cours de fermeture ainsi que de mares ornementales. Ce site constitue le premier habitat utilisé par le Sonneur à ventre jaune identifié sur la rive gauche du Petit Morin depuis le début des prospections de la SNPN en 2013. Malgré des passages chaque année sur ce site, aucun sonneur n'avait été contacté avant 2016.

Effectifs présents sur le site :

Au total, trois individus* ont été observés lors des trois sessions de prospection de 2017 sur ce site.

Les deux adultes ont été vus dans la même mare qu'en 2016. L'immatrice a été constaté dans la parcelle au-dessus, dans une mare situé dans un bosquet. **Sur ce site, la population de Sonneur à ventre jaune est *a minima* de 3 individus : 2 mâles et 1 immature.** Aucune ponte, aucun têtard, et aucun juvénile de l'année ont été observés.

Pour rappel : 11 individus différents ont déjà été identifiés sur ce site entre 2013 et 2016

Fontaine Lauge	Adultes			Immatures/Juveniles	TOTAL
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
2016	6	3	1	1	11
2015	0	0	0	0	0
2014	0	0	0	0	0
2013	0	0	0	0	0

** Attention la méthode a changé entre 2016 et 2017*

Actions menées en 2017**Objectif 1 : Sensibiliser le propriétaire et mener des actions de restauration en faveur du Sonneur à ventre jaune****Interlocuteurs :**

- Propriétaire privé

Actions réalisées :

- Aucune action n'a été réalisée avec le propriétaire pour le moment.
- Envoi d'un porter-à-connaissance 2017

Perspectives d'actions :

- *Prendre contact avec le propriétaire pour créer des petites ornières ou mare à Sonneur sur son terrain.*

Actions menées en 2017**Objectif 1 : Réaliser des actions de préservation/restauration sur les propriétés communales éligibles au PDIPR****Interlocuteurs :**

- Elus de la commune de La Trétoire

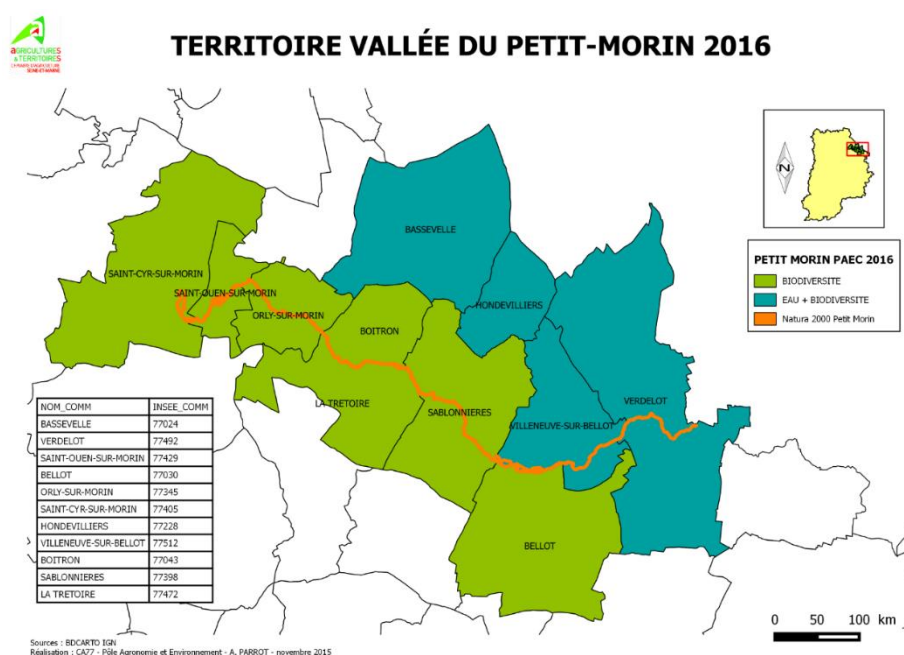
Actions réalisées :

- Suite à la réunion qui s'est tenue le 24 avril 2017 (Compte-Rendu en Annexe 2) entre le maire (José Dervin) et la SNPN (Stéphanie Longa), un dossier récapitulatif de toutes les démarches possibles pour le PDIPR a été représenté. Le maire nous a indiqué ne pas avoir de projet pour sa commune ;
- En tant que président de la communauté de communes des 2 Morins, M. Dervin souhaiterait parler à ses élus des possibilités du PDIPR pour faire un projet plus grand en intégrant des actions pour le Sonneur. Les échanges sont pour le moment en attente.

5.3 Partenariat avec la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne

Les actions présentées ci-dessous du PAEC sont hors programme mais diffusées à titre informatif.

Les mares de prairie sont un des habitats majeurs du Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin. De ce fait, en 2016, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne a proposé, en collaboration notamment avec la SNPN, un **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** unique en vallée du Petit Morin, regroupant les enjeux Eau et Biodiversité (particulièrement Natura 2000 et Sonneur à ventre jaune, espèce prioritaire TVB et SCAP). Ce PAEC concerne 11 communes regroupant les deux périmètres des PAEC antérieurs. Ce PAEC est validé pour une durée de trois ans.



Carte 10 : Périmètre du PAEC 2016 en vallée du Petit Morin

Dans ce cadre, la SNPN co-anime avec la chambre d'agriculture le volet biodiversité. Des actions de conseil auprès des agriculteurs sont donc menées.

Cette année, une demi-journée technique d'information « Les aides agricoles pour la biodiversité » à destination des agriculteurs, a été organisée le 20 septembre 2017. La demi-journée s'est découpée en deux phases, une phase de présentation en salle et une phase sur le terrain pour visiter des parcelles concernées par ce type d'aide. Les sujets abordés ont été la biodiversité de la vallée du Petit Morin et l'importance régionale de cette vallée. Les différents habitats trouvés dans la vallée du Petit Morin ont été présentés avec une espèce patrimoniale pour chaque milieu et les MAEC associées. Les sept agriculteurs présents se sont montrés très intéressés, des pauses entre chaque partie ont permis aux agriculteurs de poser de nombreuses questions. Cette faune patrimoniale n'est pas forcément bien connue et les financements associés non plus. La documentation sur le Sonneur à ventre jaune mais aussi sur les mares (création, restauration...) a été demandée et distribuée.

En parallèle, un projet de restauration des berges d'une mare va être programmé pour l'hiver prochain (décembre 2017 ou janvier 2018). L'agriculteur concerné a été rencontré en août par la chambre d'agriculture et la SNPN afin d'expliquer son projet et d'obtenir des conseils.

5.3.1 Finalisation et diffusion d'un livret technique en faveur du Sonneur à ventre jaune

La SNPN en collaboration avec la Chambre d'agriculture dans le cadre de l'animation du PAEC (hors programme) a entamé en 2016 l'élaboration d'un livret de 8 pages (format A5) à destination des agriculteurs sur les pratiques agricoles favorables au Sonneur à ventre jaune. Ce livret a pour objectifs de faire découvrir cette espèce rare et d'apporter aux agriculteurs les informations sur les pratiques et aménagements agricoles favorables. Un récapitulatif des aides est également intégré au livret.

Il est aujourd'hui téléchargeable en version numérique sur le site internet de la SNPN et a été imprimé en 2000 exemplaires pour diffusion à l'ensemble des agriculteurs de la vallée. Ce guide a été plus largement diffusé aux acteurs locaux.

5.3.2 Fiches de suivi des agriculteurs de la vallée du Petit Morin

Des fiches pour chaque agriculteur rencontré lors des prospections « Sonneur » depuis 2013 ont donc été créées. Ces fiches permettent d'assurer le suivi des échanges entre la SNPN et les agriculteurs concernés mais aussi elles facilitent la communication avec la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne.

6. Communication et sensibilisation

Des actions de communication et de sensibilisation en faveur du Sonneur à ventre jaune ont été réalisées en 2017. Ces actions visaient divers publics : habitants de la vallée du Petit Morin, élus, grand public, naturalistes, experts... afin de mieux faire connaître cet amphibien menacé, de récolter de nouvelles informations sur sa répartition ou encore de protéger ses habitats.

6.1 Outils de communication

Plaquette de sensibilisation « Le Sonneur à ventre jaune en Ile-de-France »

La plaquette « Le Sonneur à ventre jaune en Ile-de-France » (Annexe 4), réalisée et éditée par la SNPN en avril 2014, a été réimprimée en 2016 à 1 000 exemplaires. Cette plaquette à destination du grand public a pour objectifs de présenter l'espèce, son habitat mais aussi de sensibiliser les usagers, les habitants, les acteurs du territoire à sa fragilité et de les informer de l'existence des actions de la SNPN en faveur du Sonneur à ventre jaune.

Comme chaque année, cette plaquette a été transmise à toutes les personnes rencontrées sur le terrain lors des prospections de 2017 : propriétaires, habitants, agriculteurs, randonneurs, etc. Elle a également été distribuée au Musée de Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin pour que les visiteurs puissent en prendre en libre-service. Une version numérique est disponible sur le site de la SNPN ainsi que sur la page du site Natura 2000 « Bois des Usages, des Réserves et de Montgé ».

6.2 Articles de presse ou numériques, présentations

Publication d'articles

Un article sur le Sonneur à ventre jaune a été demandé par le maire de Villeneuve-sur-Bellot. Cet article lui a été fourni et est paru dans la revue communale de l'édition Juin 2017.



Figure 8 : Article Sonneur - Juin 2017

6.3 Sensibilisation des acteurs de la vallée du Petit Morin

6.3.1 Organismes et participants d'événements sportifs

Une nouvelle fois, les organisateurs de l'**Ultratrail de la Brie des Morin** et la SNPN ont échangé sur les zones à enjeux « Sonneur à ventre jaune » en vallée du Petit Morin ainsi que sur les actions à mener en vue de la conservation des milieux favorables à l'espèce.

En novembre 2016, des cartes des secteurs favorables au Sonneur à ventre jaune ont été transmises aux organisateurs de l'Ultratrail et des échanges ont eu lieu sur les secteurs à fort enjeu. Suite au repérage sur le terrain réalisé par les organisateurs, certains sites ont été évités et des rubalises ont été posées autour des milieux potentiellement favorables afin d'éviter le passage des coureurs dans les ornières, cette année la sécheresse a limité la présence des milieux favorables sur le parcours.

La quatrième édition de l'Ultratrail a eu lieu le 30 avril 2017. Pour l'occasion des prospectus sur « Le Sonneur à ventre jaune en Île-de-France » ont été mis à disposition par les organisateurs afin que tous coureurs ou accompagnateurs puissent s'informer sur l'espèce.

En amont de cet événement, plusieurs articles mettant à l'honneur le Sonneur, devenu le logo officielle de l'association, ont été diffusés sur le site de l'Ultratrail. (<http://www.ultratrailbriedesmorin.fr/>)

Retour
MOINS DE GOBELETS
 Samedi, Feb 11, 2017 8:28 pm - 41 | 4



Pour les courses et marches de l'Ultra Trail de la Brie des Morin, du Grand Trail du Sonneur et du Trail du Sacré Aréop, nous voulons exprimer notre appréciation de gobelets jetables. N'y ayant pas de la disponibilité de notre part, nous plaçons une note en adéquation de notre comportement avec les valeurs propres aux sports naturels, qui nous unissent différemment. Il sera donc demandé à tous les participants de s'équiper de leur gobelet. Pour les filles en fait, les non-fumeurs de cigarettes et éventuellement d'alcool, ainsi que les personnes qui pensent qu'il y aura quand même des gobelets jetables, nous vous proposons, comme consigne d'un euro, de vous offrir un gobelet réutilisable. Bien entendu ce gobelet pourra être conservé par les fans du Crapeau qui souhaiteraient garder un objet collectif en souvenir. Dans ce cas nous conserverons votre caution et 30 centimes seront reversés à l'association de notre filon "Even'Equipe d'une Vie Merveilleuse". Ce même gobelet sera mis à disposition des accompagnateurs, des spectateurs, des collectionneurs, des fans et de tous ceux qui le souhaitent, dans les mêmes conditions.

Le Crapeau

Retour
C'EST FAIT !!!
 Lundi, May 1, 2017 8:28 pm - 41 | 4



Nous avons terminé le démontage des arches, des barreaux, de l'éclairage et de la sonorisation. La main et la salle polyvalente vont retrouver demain leur affectation quotidienne. Nous sommes sur les genoux. Le peu de temps qui nous restait nous a permis de passer le site des résultats et de le mettre en ligne. Les photos, seront également publiées au plus vite et vous permettront de vous revoir sur les traces des Trails de la Brie des Morin. Nous espérons que vous avez pris autant de plaisir à courir sur notre territoire que nous à vous y accueillir. Toute l'équipe des Trails de la Brie des Morin remercie les bénévoles, les communes, les partenaires, les habitants, les coureurs et tous ceux sans lesquels cette épreuve ne pourrait avoir lieu.

A bientôt dans la Brie !
 Le Crapeau

UTBRIE des MORIN
 On court tous à la Brie !
 10ème édition 27/28 AVRIL 2018

ACCUEIL | LES COURSES | CONTACT | INSCRIPTIONS | BENEVOLES | PARTENAIRES | COPINAGE | LIVRE D'OR | INFOS PRATIQUES | AUTRES EVENEMENTS | EDITIONS PRECEDENTES

Retour
LES MARCELS DES TRAILS DE LA BRIE DES MORIN
 Dimanche, May 7, 2017 12:41 pm - 41 | 4



Cette année Marcel Cahac, sculpteur, céramiste, musicien et poète a imaginé et façonné les trophées et les médailles qui ont récompensé les podiums de toutes les courses. Ce sont des pièces uniques qui représentent le Crapeau en plein effort, en extase ou triomphant, ou par Marcel, en vainc la collection. Je ne pourrais jamais remercier suffisamment Marcel pour le travail qu'il a fait, je vous invite à le rencontrer lors des expositions ou bien en passant le voir à la Fête sous Jovain. Ça vaut toujours le détour !

Le Crapeau

TRAILS
 23 km NOCTURNE (PROLOGUE)
 120M NOCTURNE - 33KM-68KM-89KM

MARCHES NORDIQUES
 120M NOCTURNE - 33KM

MINI-TRAILS
 120M NOCTURNE - 33KM

RANDOONNEES
 120M NOCTURNE - 33KM-42KM-68KM

RESULTATS TBDM 2017
PHOTOS 2017

Photo 8 : Divers articles parus sur le site de l'Ultratrail de la Brie des Morin mettant en avant le Sonneur – édition 2017



Photo 9 : Le Sonneur à ventre jaune est devenu la mascotte de l'Ultratrail de la Brie des Morin, même des récompenses ont été réalisées en son honneur

6.3.2 Participation des habitants et propriétaires du secteur aux prospections

Les prospections réalisées de jour comme de nuit ont fait l'objet au préalable d'une sollicitation des bénévoles *via* l'envoi de courriels au réseau de bénévoles de la SNPN ainsi qu'au Google groups « Sonneur IDF ». Ces prospections ont permis de sensibiliser les bénévoles à l'espèce, à ses exigences et à la problématique du secteur. 20 bénévoles passionnés, dont cinq propriétaires de mares ont participé aux différentes prospections de terrain.

6.3.3 Renforcement du partenariat avec les associations locales.

Certaines associations dont notamment Secondes Nature & Terroirs 77 et Nature et Patrimoine du Petit Morin, sont très impliquées dans les actions environnementales de la vallée. Certains adhérents de ces associations ont même participé aux prospections de terrain.

L'association Terroirs 77 est très soucieuse de la conservation du Sonneur à ventre jaune dans la vallée et exerce une veille régulière sur les sites favorables à l'espèce. Marie-France Guignard nous a informés de son inquiétude concernant l'ornière du Bois des Meulières et le passage sur cette dernière des engins motorisés. Elle a donc été invitée à participer à une réunion avec le maire de Saint-Ouen-sur-Morin, le 19 septembre 2017, afin de discuter des projets et des objectifs d'amélioration pour la conservation du Sonneur sur cette commune.

7. Bilan et perspectives du programme

Cette cinquième année du programme a permis d'effectuer un nouveau suivi de la population de Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin. L'effectif *a minima* observé en 2017 est de 48 individus et donc assez faible comparativement à 2016. Néanmoins, une nouvelle population a été identifiée à nouveau sur la rive gauche du cours d'eau. Les habitats évoluent au fil des années et des conditions météorologiques, l'espèce étant très mobile, de nouveaux sites pourraient être identifiés à l'avenir. Il est donc indispensable de poursuivre la recherche de sites favorables à l'espèce sur cette rive de la vallée en 2018. Les indices confirmant une reproduction cette année ont été très faibles et s'expliquent du fait des conditions météorologiques particulièrement sèches provoquant l'assec de nombreux milieux considérés comme favorables à la reproduction du Sonneur. Ces conditions défavorables en 2017 ont donc provoqué une faible reproduction du Sonneur. Les actions de communication et de sensibilisation se sont poursuivies en 2017 grâce aux divers partenariats déjà mis en place.

La poursuite de la sensibilisation des élus à l'enjeu « Sonneur » ainsi que la présentation du PDIPR pour l'obtention d'aides financières à la mise en place d'actions conservatoires ont constitué une grande partie du travail de la SNPN. En 2017, des dossiers de projets PDIPR ont été développés avec plusieurs communes et les dépôts de dossier sont prévus pour l'été 2018.

En 2018, les actions en faveur du Sonneur à ventre jaune consisteront à perpétuer le suivi des populations de la vallée du Petit Morin ainsi qu'à la mise en œuvre d'actions conservatoires en partenariat avec les acteurs locaux.

Sachant que le Sonneur à ventre jaune peut attendre des conditions propices pour se reproduire et que l'année dernière fut une année particulièrement favorable, le suivi de la population en 2018 est particulièrement important. Deux années peu ou pas favorables pour la reproduction du Sonneur pourraient avoir des conséquences importantes sur les effectifs de la vallée du Petit Morin.

A l'instar des années précédentes, il est ainsi prévu de reconduire le suivi des populations identifiées au travers d'inventaires diurnes et nocturnes, et de prospecter à nouveau les sites favorables dans la vallée du Petit Morin, afin de caractériser et géolocaliser de nouveaux sites. La découverte de nouveaux sites éloignés des prospections habituelles (à Jouarre, notamment) conforte la SNPN à réaliser des prospections plus étendues en vallée du Petit Morin.

La mise en œuvre d'actions conservatoires initiée en 2017 sera poursuivie en partenariat avec les acteurs locaux. Il s'agit plus précisément de promouvoir, de développer l'outil PDIPR sur le territoire et surtout de mettre en œuvre des actions de gestion ou de restauration voire de création de milieux favorables à l'espèce en domaine privé ou public. La SNPN accompagnera notamment les communes pour finaliser leurs dossiers de demande de financement auprès du Conseil départemental pour bénéficier des aides éco-conditionnées du PDIPR.

Enfin, les actions de sensibilisation des acteurs, usagers et habitants de la vallée du Petit Morin à l'importance et à la fragilité de l'espèce seront maintenues : poursuite des partenariats avec les associations locales, publications d'articles, diffusion de la plaquette, organisation d'une journée de sensibilisation à destination des habitants et usagers.

8. Bibliographie

- ABBÜHL R. et DURRER H., 1993. Zum Bestand der Gelbbauchunke *Bombina variegata* (L.) in der Region Basel. *Verhandlungen der Naturforschenden Gesellschaft in Basel*, 103:73-80.
- ACEMAV coll., DUGUET R. et MELKI F. ed., 2003. *Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Collection Parthenope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.
- BARTH F., 2010. *Inventaire Sonneur à ventre jaune – Bombina variegata (Seine-et-Marne) – Sic « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé – FR1102006 » & vallée du Petit Morin*. Société nationale de protection de la nature. 40 p.
- BARANDUN, J., REYER, H.-U. et ANHOLT B., 1997. Reproductive ecology of *Bombina variegata*: aspects of life history. *Amphibia-Reptilia*, 18: 347-355.
- BARANDUN, J. et REYER, H.-U., 1998. Reproductive ecology of *Bombina variegata* : habitat use. *Copeia*, 2: 407-500.
- BENSETTITI F. et GAUDILLAT V. (coord.), 2002. « Cahiers d'habitats » Natura 2000. *Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7 - Espèces animales*. MEDD/MAAPAR/MNHN. Éd. La Documentation française, Paris. 353 p. + cédérom.
- BIOTOPE, 2013. *Document d'objectifs du site Natura 2000 FR1102006 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé» (77)*. 174 p.
- BOURGET L. et SEGUIN E., 2015. *Suivi et préservation du Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) en Île-de-France – Vallée du Petit Morin*. Société nationale de protection de la nature. 70p.
- CAYUELA H., BESNARD A., BONNAIRE E., PERRET H., RIVOULEN J., MIAUD C. et JOLY P., 2014. To breed or not to breed: past reproductive status and environmental cues drive current breeding decisions in a long-lived amphibian. *Oecologia*, 176(1): 107-116.
- CERISIER-AUGER A., 2005. *Etude d'une population de Sonneur à ventre jaune en habitats fragmentés et anthropisés en Seine-et-Marne (77)*. Mémoire de maîtrise. MNHN, OGE. 50 p.
- CHEMIN S., 2011. *Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune, Bombina variegata*. PNA. 195 p.
- DI CERBO A. R., 2001. Ecological studies on *Bombina v. variegata* (Linnaeus, 1758) in Alpine habitats. *Biota*, 2: 17-28.
- DI CERBO A. R. et BIANCARDI C., 2004. Seasonal activity and thermobiology of *Bombina v. variegata* in Lombardy (seriana Valley, northern Italy), *Italian Journal of Zoology*, 71:S2, 143-146.
- GOLLMANN B. et GOLLMANN G., 2011. Ontogenetic change of colour pattern in *Bombina variegata*: implications for individual identification. *Herpetology Notes*, 4: 333-335.

- HARTEL T., NEMES S. et MARA G., 2007. Breeding phenology and spatio-temporal dynamics of ponds use by the yellow-bellied toad (*Bombina variegata*) population: the importance of pond availability and duration. *Acta Zoologica Lituanica*, 17(1) : 56-63.
- LESCURE J. et MASSARY J.-C. (coords), 2012. *Atlas des Amphibiens et Reptiles de France*. Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires & biodiversité), 272 p.
- LESCURE J., PICHENOT J. et COCHARD P.-O., 2011. Régression de *Bombina variegata* (Linné, 1758) en France par l'analyse de sa répartition passée et présente. *Bull. Soc. Herp. Fr*, 137: 5-41.
- MASSARY (DE) J.-C., 2013. Sonneur à ventre jaune : carte de répartition en France métropolitaine et Corse. Muséum national d'histoire naturelle [Ed]. 2003-2015. Inventaire national du patrimoine naturel <<http://inpn.mnhn.fr>>
- MASSEMIN D., 2001. Effectifs, répartition et déplacements du Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata* (L.) dans une population du Sud de la France (département de l'Ardèche). *Bulletin de la Société Herpétologique de France n° 97*.
- MELIN M., BRICAULT B. et SEGUIN E., 2013. *Etat des populations de Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) dans le nord de la Seine-et-Marne*. Société nationale de protection de la nature. 58 p.
- MELIN M., BRICAULT B. et SEGUIN E., 2014. *Suivi et préservation du Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) en Ile-de-France – nord de la Seine-et-Marne et Val d'Oise*. Société nationale de protection de la nature. 96 p.
- MEUNIER C., 2012. *Déclinaison régionale du Plan national d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune en Limousin*. Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin. Stage de Master.
- MURATET J., 2008. *Identifier les Amphibiens de France métropolitaine*. Guide de terrain. Association ECODIV. 291 p.
- PICHENOT J., 2008. *Contribution à la biologie de la conservation du Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata L.) – Ecologie spatiale et approche multi-échelles de la sélection de l'habitat en limite septentrionale de son aire de répartition*. 2C2A – CERFE, Centre de recherche et de formation en éco-éthologie. Laboratoire Eco-toxicologie UPRES EA 2069. 191 p.
- ROSSI S., 1998. *La vallée du Petit Morin (77). Espèces et milieux remarquables*. Société Herpétologique de France, Conseil Général de Seine-et-Marne. 78 p.
- ROSSI S., 2000. *Les mares et les amphibiens de la vallée du Petit Morin (77). Mares en réseau ou mares isolées ?* Société Herpétologique de France. PNRZH. MATE. 19 p.
- SNPN, 2010. *Vers un réseau des zones humides en Île-de-France*. Etat des lieux 2009 – Perspectives 2010. 92 p.
- SNPN, 2013. *Inventaire des mares d'Île-de-France*. Bilan 2011-2012. 134 p.
- TOMMASINO J. 2012. Evaluation de l'effectif d'une population de Sonneur à ventre jaune Site Natura 2000 FR 8301038. « Val d'Allier Alagnon ». CEN Auvergne, 27p.

UICN, MNHN et SHF, 2008. *La liste des espèces menacées en France – Chapitre reptile et amphibiens de France métropolitaine*. Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Société herpétologique de France (SHF). 12 p.

UICN, 2015. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2015.2. <www.iucnredlist.org>. Downloaded on **18 November 2015**.

Compte-rendu de réunion - PDIPR Saint-Ouen-sur-Morin, le 18/04/17

Personnes présentes :

M. Gilles RENAULT, maire de Saint-Ouen-sur-Morin

Mme GUIGNARD Marie-France, adhérente à Terroirs 77

M. HONORE Bruno, Conseil départemental du 77

Mme LHOTELIN Ludivine, chargée de mission scientifique à la SNPN

(Chargée de la mission Sonneur à ventre jaune en Vallée du Petit Morin)

Mme ROUX Amélie, chargée de mission scientifique à la SNPN

Le dossier PDIPR :

→ Chemins inscrit depuis 2015

La délibération communale sur l'inscription de certain chemin dans le cadre du PDIPR a été réalisée en septembre 2015. La délibération départementale doit se faire en fin d'année. Si ce n'est pas le cas, cela ne posera pas de problème pour la constitution du dossier PDIPR.

Le maire nous a indiqué que certains chemins nécessiteront de gros travaux pour leur réouverture. La continuité du bois et des chemins arrivent sur la commune de Buissière. Il serait intéressant de contacter le maire de cette commune pour parler avec lui du PDIPR et du Sonneur.

→ Dossier en attente depuis 2016

Un dossier avec des propositions d'aménagement avait été validé lors de la réunion de novembre 2015.

Les propositions ont été revues et reconfirmées. Une réouverture de chemin ainsi que recreuser les fossés, notamment celui de gauche (coté champs). Un lever de géomètre pourra être proposé en dernier recours pour bien délimiter le chemin communal. Le maire souhaiterait impliquer les écoles dans ce projet (pour la pose du platelage -CAP/BTS et le contenu du panneau biodiversité - primaire). M. RENAULT souhaiterait être accompagné sur les travaux afin de les réaliser correctement et d'être « sûr » du résultat.

M. HONORE a expliqué toutes les pièces à fournir pour la constitution du dossier de subvention.

Il a été envisagé de réaliser les travaux en hiver 2018 pour avoir le temps de bien préparer le dossier.

La SNPN doit également faire un travail de recherche sur les bonnes conditions de création de fossés, d'ornières et de mares pour favoriser l'arrivée du Sonneur (profondeur, pente, végétation...).

→ Propriétaires environnant

- **Exploitant agricole de la zone :**

Les agriculteurs seront prévenus des travaux pour prévenir tout mécontentement (Mme BRASSEUR, M. ROSSIGNOL et M.VALLEE).

CL : Il faut envoyer un courrier d'information à ces agriculteurs.

- **Propriétaire(s) du bois de Meulières :**

M. RENAULT regarde les parcelles cadastrales pour nous indiquer si certaines parties de ce bois sont à la commune, sinon il nous indiquera les propriétaires afin de les contacter.

Dans ce bois, il est envisagé de prospecter toutes les mares présentes et de proposer des aménagements (création d'ornières, de mares...) pour densifier le réseau de milieux favorable aux Sonneur.

→ A venir

Un rendez-vous a été prévu pour voir l'avancement du dossier et réaliser une visite du site le 10/10/2017.

Aides financières :

But du rendez-vous : PDIPR - subvention Eco-conditionnées (30 à 80%) ; Le CD77 offre des formations sur ces dossiers.

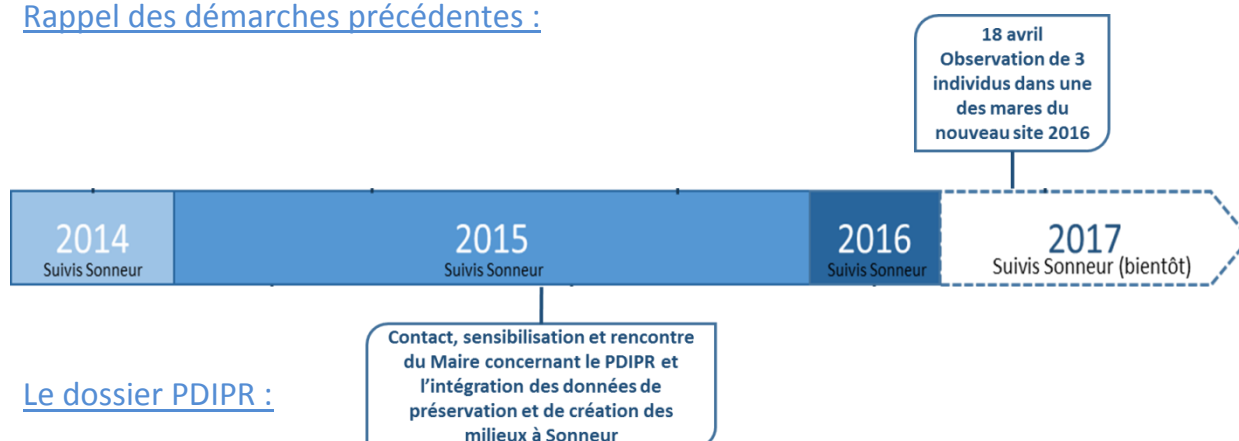
Compte-rendu de réunion - PDIPR Villeuneuve-sur-Bellot, le 28/04/17

Personnes présentes :

M. Jean-Claude LAPLAIGE, maire de Villeneuve-sur-Bellot

Mme Stéphanie LONGA, chargée de mission scientifique à la SNPN
(Chargée de la mission Sonneur à ventre jaune en Vallée du Petit Morin)

Rappel des démarches précédentes :



Le dossier PDIPR :

→ Maire très concerné

M. LAPLAIGE a déjà engagé pour sa commune un projet concernant un chemin de randonnée dans la commune de Villeneuve-sur-Bellot. Dans un premier temps, le projet est basé sur un chemin déjà existant référencé par la FFRandonnée. La première étape pour ce parcours est la création de panneaux sur chute de bois avec pyrogravure pour présenter le plan de l'itinéraire. Il imaginait pouvoir également y ajouter des informations sur la biodiversité.

Le maire semble très intéressé par la perspective de réaliser des actions sur des chemins de randonnée en faveur de la biodiversité et donc de réaliser un dossier de PDIPR (Action sur le tourisme vert et la mise en valeur de son patrimoine naturel).

CL : La SNPN doit se renseigner de son côté pour envisagé des actions sur les Chemins PDIPR afin d'accompagner le Maire // La SNPN doit demander à M. HONORE quelles sont les pièces nécessaire dans les dossiers de PDIPR afin d'accompagner la mairie de Villeneuve pour créer ce dossier // intégrer ce maire à la réunion Communauté de communes-mairie et association.

Projet la mairie de Villeneuve-sur-Bellot :

- Objectif futur

La commune de Villeneuve-sur-Bellot contient une zone ENS de 7ha qui a été récemment délimitée. Cette commune a également été intégré dans le programme « village de caractère » (octobre 2016).

Le maire souhaite booster le tourisme de sa commune par différentes actions dont le tourisme vert afin de réalimenter les petits commerces (boulangerie, gîte, restaurant...).

Afin de finaliser ces projets de tourisme vert, M. LAPLAIGE souhaite réunir tous ces partenaires lors d'une réunion pour concrétiser tous les projets et expliquer ces objectifs.

- [PLU](#)

La mairie de Villeneuve-sur-Bellot est en train de revoir le PLU. Celui-ci va intégrer toutes les mares de son territoire afin de les protéger et d'éviter les détériorations de ces milieux. La SNPN lui a donc présenté le site « si les mares m'étaient comptées... » et la possibilité d'obtenir des cartes précises avec les mares dans sa commune.

Le maire a demandé de lui fournir des cartes avec la carte IGN en fond.

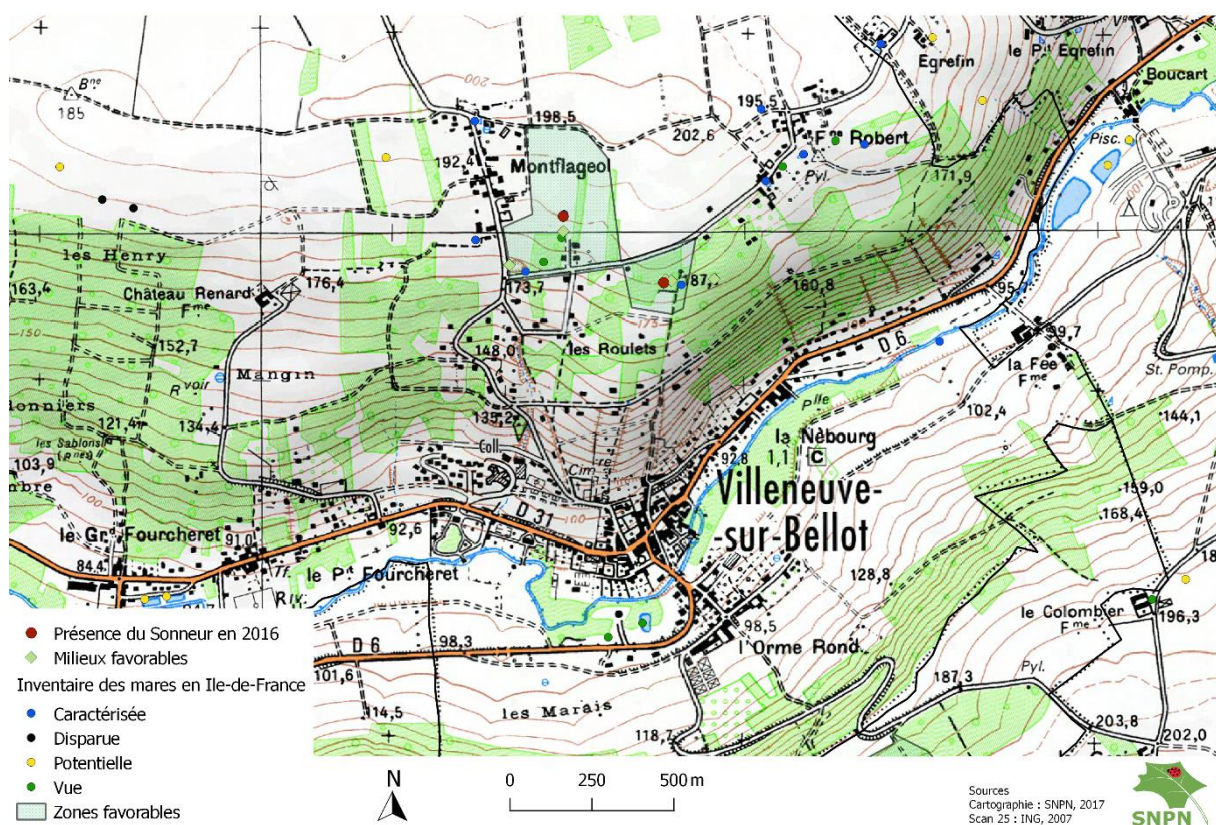
CL : Faire des cartes avec toutes les mares sur Villeneuve-sur-Bellot avec fond IGN + envoyer une fiche de fonctionnement du site internet et de la possibilité d'utiliser les fiches de caractérisation.

[Propriétaires des parcelles de bois](#)

La SNPN a demandé à M. LAPLAIGE les noms et coordonnées des propriétaires des parcelles de bois, nouveaux sites où ont été retrouvés des Sonneurs en 2016, afin de leur envoyer un dossier de porter à connaissance et une demande de pénétrer dans la propriété afin de réaliser les prospections de 2017. Le maire nous a indiqué que cette parcelle appartenait à la famille BACHOUX, et que cette parcelle est dans le même cas que celle du Monflageol, le propriétaire est décédé et les héritiers sont environ une douzaine.

M. LAPLAIGE a également signalé que cette parcelle n'étant pas clôturée et libre d'accès aux personnes pour visiter la forêt et « aller au champignon »... Il nous donne donc l'autorisation de réaliser les prospections pour 2017, et nous déconseille l'envoi à d'éventuels héritiers car cela pourrait avoir l'effet inverse de ce que nous souhaiterions.

CL : Le maire nous donne l'autorisation d'accéder aux parcelles pour les prospections 2017



Carte 11: Zones favorables pour les Sonneurs à ventre jaune sur la commune

Aides financière :

But de la visite : PDIPR - subvention Eco-conditionnées (30 à 80%) ; Le CD77 offre des formations sur ces dossiers.

La SNPN a parlé de deux autres possibilités d'aides :

- Aide pour les Territoires à Energie Positive
- Aide Atlas de la biodiversité communale (ABC)

CL : La SNPN doit se renseigner sur les deux autres aides et contacter le maire pour l'en informer.

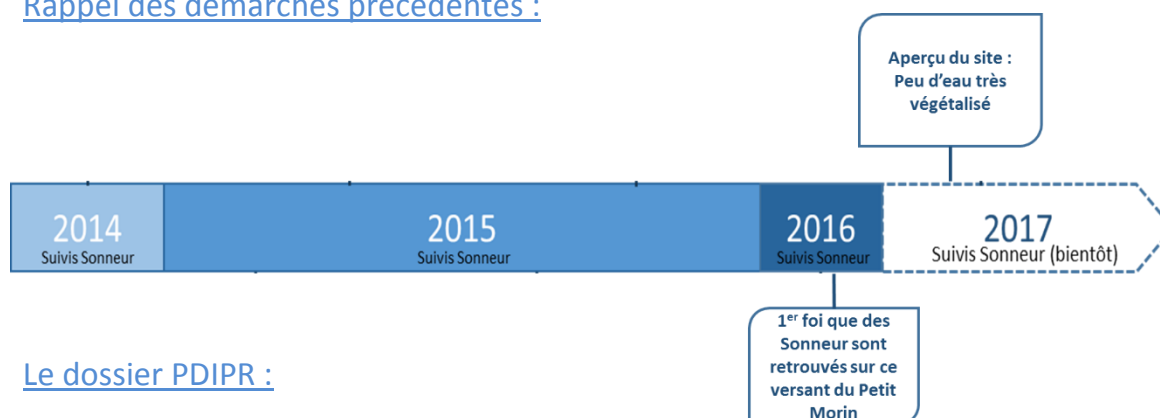
Compte-rendu de réunion - PDIPR La Trétoire, le 24/04/17

Personnes présentes :

M. José DERVIN, maire de La Trétoire

Mme Stéphanie LONGA, chargée de mission scientifique à la SNPN
(Chargée de la mission Sonneur à ventre jaune en Vallée du Petit Morin)

Rappel des démarches précédentes :



Le dossier PDIPR :

➔ Pas de volonté communale

Le sujet du PDIPR au niveau de la commune ne semble pas être une priorité pour M. DERVIN, et ne sera pas un sujet prochainement abordé auprès de son conseil.

En revanche, il souhaiterait que ce sujet puisse être étudié au niveau de la communauté de commune. En effet, de nombreuses actions autour de la vallée du Petit Morin afin de faire du « tourisme vert » sont envisagées par la Communauté de communes des 2 Morins en vue d'une association de 3 communauté de communes pour construire un office du tourisme.

- Un circuit de vélo sur une ancienne voie ferrée est en cours de conception.
- Envisager un circuit randonnée verte pourrait faire partie de ces projets.

M. DERVIN souhaiterait une nouvelle rencontre avec M. HONORE afin de pouvoir connaître plus de détail sur le PDIPR et d'être entendu sous la casquette président de Communauté de communes.

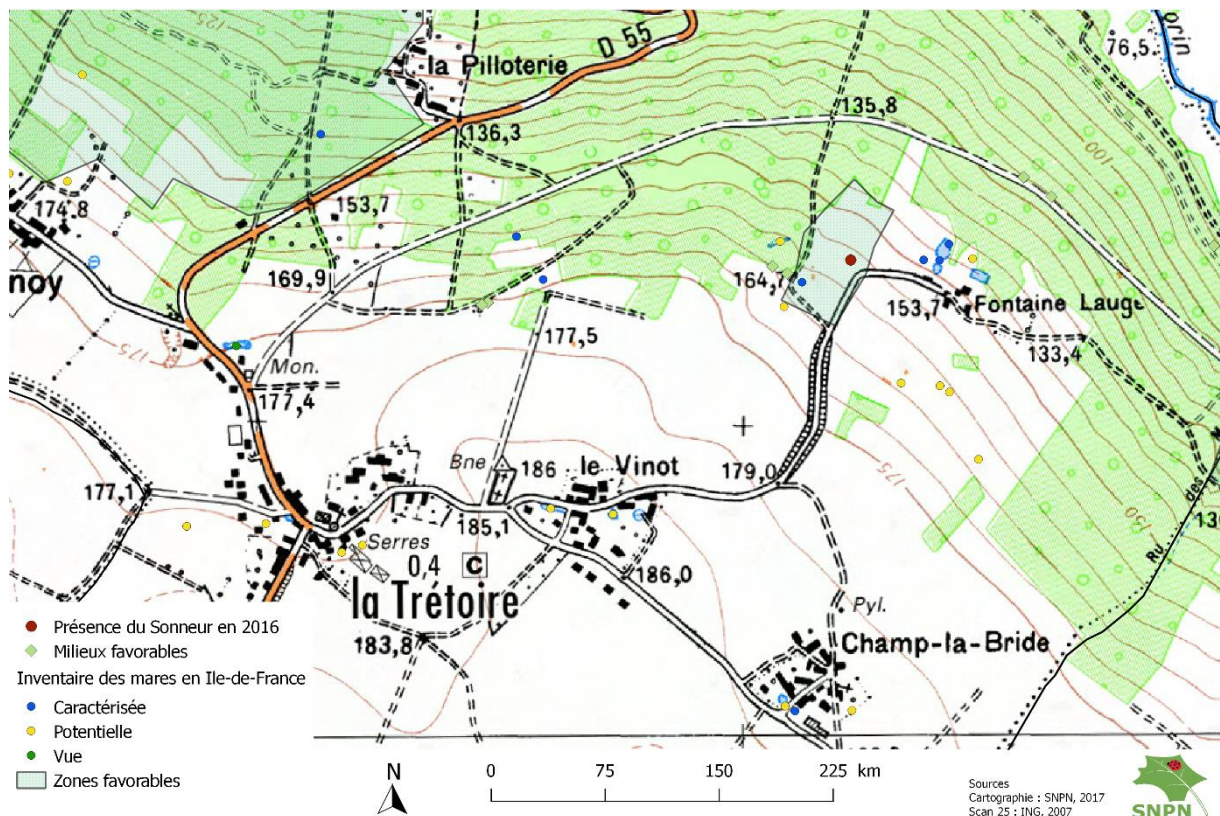
CL : Organiser une nouvelle rencontre à la Communauté de communes. Essayer d'envisager avec M.HONORE des possibilités de parcours randonnée vert ou pédagogique ?

Information sur les environs du Petit Morin :

M. DERVIN a bien détaillé le projet Circuit VTC-VTT sur l'ancienne ligne de chemin de fer (60 000€ investi dont 17 000€ par Terre de Brie).

Il a également insisté sur les associations proches du Petit Morin qui pourrait également être mis dans les projets environnementaux (Nature et Patrimoine du Petit Morin, musée de Seine et Marne situé à St Cyr sur Morin...).

M. DERVIN nous a fourni la liste des maires de la Communauté de communes. Et il nous a indiqué des personnes à rencontrer (M.DELESSALE maire de Doué, M.BARRON organisation de l'Ultratrail, M. VIDERMAN et M. BIBERON, Conseil administration) qui travaillent et sont sensibles sur les sujets environnementaux. Il pense que certaines communes comme la commune de Bellot et St Cyr-sur-Morin devraient être rencontrées pour les projets comme celui-ci.



Carte 12: Zones favorables pour le Sonneur à ventre jaune sur La Trétoire

Présentation du projet PDIPR

Commune de Saint-Ouen-sur-Morin



Octobre 2017

Ludivine LHOTELIN, chargée de mission scientifique à la SNPN



Contexte

La commune de Saint-Ouen-sur-Morin a été identifiée en 2013 comme l'une des communes abritant une population de Sonneur à ventre jaune dans la vallée du Petit Morin.

Les individus se concentrent dans une seule ornière au niveau d'un chemin rural situé au nord de la commune, en limite du Bois des Meulières. Cette ornière constitue le seul site connu de reproduction du Sonneur à ventre jaune sur la commune. Néanmoins, des individus ont été observés sur le reste du chemin utilisant les ornières présentes comme habitat de passage.

Le deuxième plus grand site important pour le Sonneur à ventre jaune se situe à deux kilomètres de cette ornière sur la commune d'Orly-sur-Morin : le Bois de l'Église.

C'est pourquoi il est essentiel de mener des actions afin de préserver ce milieu favorable à la reproduction du Sonneur à ventre jaune.

Objectifs du projet :

- Améliorer les habitats favorables au Sonneur à ventre jaune.
- Densifier les milieux de passage et de refuge pour cette espèce en cas de perturbations ou de mauvaises conditions.
- Améliorer l'accès du chemin communal, tout en laissant le passage des engins agricoles possible.
- Sensibiliser les promeneurs aux enjeux « biodiversité » de la commune.

État des lieux actuel :

Le chemin classé PDIPR possède un fossé peu profond, en eau temporairement, le long du Bois des Meulières. Un ru, ayant pour alimentation au moins trois drainages agricoles, commence à partir de ce chemin.

L'ornière principale se situe au milieu du chemin communal. Sa taille est aujourd'hui réduite suite au comblement constaté en 2016. Avant cela, l'ornière était plus grande et comportait une population importante de Sonneur (26 individus en 2013 par exemple).

Au-delà de cette ornière, plusieurs ornières secondaires sont présentes dans le bois. Celles-ci sont des habitats de passage pour le Sonneur.

Le bois à proximité étant lui-même très humide, lors de fortes pluies, le chemin devient peu praticable.



Figure 9 : A droite, l'ornière en 2014 et à gauche en 2015

Crédit photo : M.Melin/SNPN



Figure 10 : L'ornière en 2017

Crédit photo : S.Longa/SNPN

Projet envisagé :

Le projet consiste à redonner à l'ornière son ancienne taille avec une zone plus profonde servant de refuge en cas de perturbations pour le Sonneur à ventre jaune. L'ornière sera recreusée sur la partie communale du chemin. La partie recreusée, plus profonde, pourra atteindre 40 à 50 cm de profondeur pour garantir la présence d'eau en permanence lors de la période de reproduction du Sonneur (d'avril à fin août).

Une zone de platelage sera installée sur la droite au-dessus de la zone recreusée pour favoriser le passage des randonneurs tout en laissant l'accès libre aux engins agricoles. Le platelage ne

devra pas être trop large pour que les quads ne puissent passer dessus. L'installation d'une marche ou deux pourrait être envisagée dans le même but.

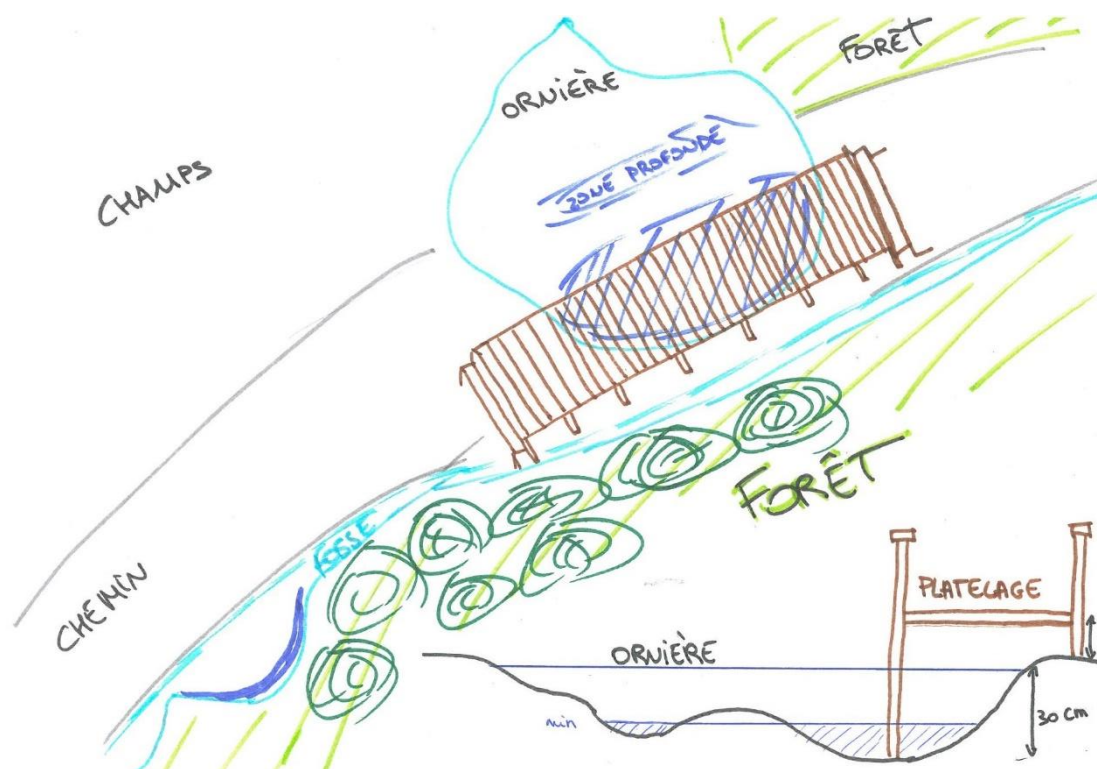


Figure 11 : Schéma du projet au niveau de l'ornière

Le fossé en amont sur le chemin sera creusé pour atteindre au moins 20 à 30 cm de profondeur afin de favoriser le déplacement du Sonneur à ventre jaune.

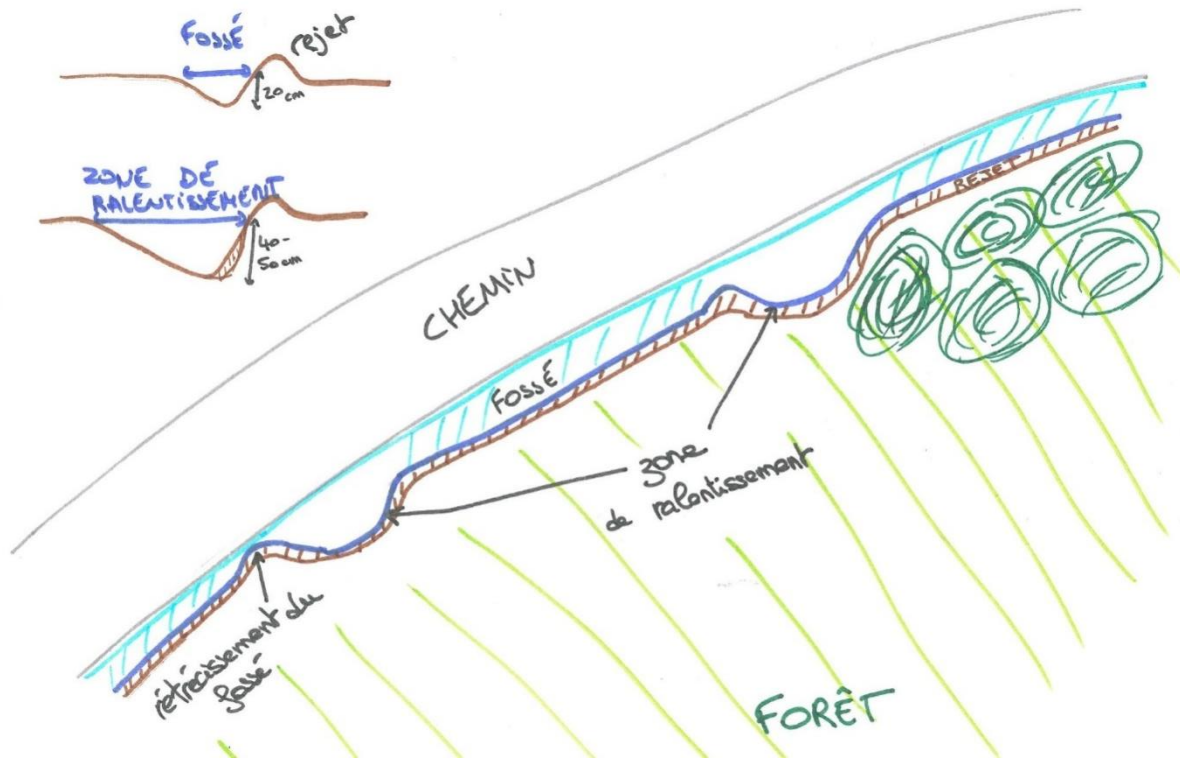


Figure 12 : Schéma du projet au niveau du fossé

Deux ou trois noues ou zones de ralentissement seront installées dans ce fossé. Ces zones de ralentissement auront d'un côté des berges à pentes douces pour recueillir l'eau pluviale du chemin et de l'autre côté des pentes plus abruptes, notamment pour gêner les sangliers. Des pierres (meulière) pourront être installées au niveau de ces zones de ralentissement pour créer des zones refuges pour le Sonneur. Les zones de ralentissement pourront être plus profondes que le fossé pour garantir la présence d'eau en cas de sécheresse. Elles pourront atteindre 40 à 50 cm de profondeur.

Un élagage sera nécessaire pour ré-ouvrir le chemin communal. Un débroussaillage du fossé pourrait être également envisagé afin qu'il acquiert un caractère pionnier, favorable au Sonneur.

Un entretien régulier du fossé et de la partie profonde de l'ornière devra être mis en place pour éviter leur comblement et la fermeture par la végétation, deux facteurs défavorables au Sonneur à ventre jaune.

Pour renseigner les riverains et les randonneurs de l'initiative de la commune et les informer de la présence du Sonneur, un panneau à l'entrée du chemin communal sera installé. Sur ce panneau, une première partie expliquera les travaux mis en place par la commune (enjeux, situation avant/après) et une seconde présentera le Sonneur à ventre jaune (enjeux, caractéristiques).



Figure 13 : Localisation du projet

Calendrier prévisionnel :

- Établissement des devis, novembre 2017
- Vote du budget communal par le Conseil, début 2018
- Montage du dossier PDIPR, février – mars 2018
- Passage en commission départementale de juillet 2018
- Début des travaux fin automne 2018

Conclusion

Ce projet s'intègre dans un programme de préservation du Sonneur à ventre jaune. Le principal enjeu est d'améliorer les habitats favorables à cette espèce menacée.

La SNPN peut vous accompagner jusqu'à la mise en œuvre d'actions concrètes. Elle apporte un accompagnement technique (diagnostics, préconisations des travaux, cahiers des charges et suivis des chantiers) et un soutien sur le volet administratif (demande de subvention).



Société nationale de protection de la Nature

9 rue Cels - 75014 PARIS

01 43 20 15 39 - contact@snpn.fr

Site internet : www.snpn.com

Annexe 4 : Plaquette « Le Sonneur à ventre jaune en Ile-de-France »

Le Sonneur à ventre jaune en Île-de-France

À l'heure actuelle, l'espèce est rare et très localisée en Île-de-France.

Depuis les années 1990, le Sonneur à ventre jaune a été observé seulement dans les départements du Val d'Oise et de la Seine-et-Marne.

En 2013, le nord de la Seine-et-Marne abrite la grande majorité de la population francilienne avec deux secteurs distincts : le site Natura 2000 « Bois des Usages, des Réserves et de Montgé » et la vallée du Petit Morin (ces sites sont situés à quelques kilomètres des sites d'observation de l'espèce dans l'Aisne et dans la Marne limitrophes).

Le nombre de sonneurs à ventre jaune présents dans le nord de la Seine-et-Marne est estimé actuellement à près de trois cents individus.

RECHERCHÉ



Avez-vous déjà vu cet amphibien en Île-de-France ?

Si oui, n'hésitez pas à contacter la SNPN !

Plusieurs éléments nous seront utiles : la date, le lieu d'observation, le nombre d'individus ainsi que votre nom et vos coordonnées.



Société nationale de protection de la nature

La vallée du Petit Morin

En 2013, de nouvelles prospections effectuées par la SNPN ont permis la redécouverte d'une population en vallée du Petit Morin.

Depuis, le suivi mené dans la vallée a permis d'estimer la population à plus de 460 individus. Cette vallée particulièrement riche en prairies pâturées et en sources alliées à la présence de boisements offre à cette espèce patrimoniale une mosaïque d'habitats essentielle à sa survie.

Société nationale de protection de la nature
Association loi 1901, fondée en 1854, reconnue d'utilité publique

Protéger la faune, la flore et les milieux naturels
La nature au cœur de nos actions

SNPN
9 rue Cels - 75014 Paris
Tél : 01 43 20 15 39
Fax : 01 43 20 15 71
snpn@wanadoo.fr / www.snpn.com



Le Sonneur à ventre jaune en Île-de-France



Une espèce rare et localisée








En partenariat financier et technique avec :

Fiche d'identité du Sonneur à ventre jaune

Classé : Amphibia
Ordre : Anura
Famille : Bombinatoridae
Nom scientifique : *Bombina orientalis* (Linnaeus, 1758)
Taille : Jusqu'à 6 cm
Poids : 15 g maximum

Caractéristiques : Il possède des yeux proéminents au-dessus de la tête arborant une pupille en forme de cœur ou de goutte d'eau renversée. Contrastant avec sa face dorsale de couleur terne grisâtre, sa face ventrale présente des taches noires sur un fond jaune, dont la disposition diffère pour chaque individu.

Longévité : Plus de 10 ans.

Chant : « Hou-Hou », chant faible émis par le mâle de jour comme de nuit, ressemblant à un petit jappement.

Période d'activité :

J	F	M	Av	Ma	J	Ju	A	S	O	N	D
---	---	---	----	----	---	----	---	---	---	---	---

Habitats : En Île-de-France, ses habitats aquatiques sont des milieux stagnants temporaires, de faible profondeur telles des mares de prairies, des ornières forestières ou en lisière de forêt, des zones de piétinement de bovins en eau. En hiver notamment, il utilise des habitats terrestres comme des terriers d'autres espèces, des tas de bois, sous des souches ou des roches...


Réglementation :

Européenne : convention de Berne, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Annexe II)
Européenne : directive Habitat-Faune-Flore (Annexes II et IV)
Nationale : Arrêté de 2007 (Article 2) ; protection intégrale.

Cette espèce est classée « Vulnérable » sur la liste rouge des amphibiens et reptiles de France et fait l'objet d'un plan national d'action.

Elle est également une espèce dite « déterminante Trame verte et bleue ».

Lorsqu'un sonneur se sent menacé, il adopte une position particulière (serdoes lombaire) afin de dévoiler ses couleurs vives en guise d'avertissement.



Habitat aquatique



Adulte en phase aquatique

Les individus peuvent parcourir plusieurs kilomètres entre leur site de reproduction et leur site d'hivernage.

Cycle de vie biphasique

Dès le mois d'avril, les mâles rejoignent les sites de reproduction. Ils chantent afin d'attirer les femelles.

Les femelles pondent leurs œufs dans plusieurs ornières afin de maximiser la chance de survie des têtards. Les œufs éclosent 5 jours après la ponte.

Les têtards se développent dans le milieu aquatique et réalisent leur métamorphose entre 34 et 131 jours après fécondation.

Juvenile

Habitat terrestre

Têtard au dernier stade de développement

Dès la fin du mois d'août, les jeunes ainsi que les adultes sortent du milieu aquatique pour partir dans leur site d'hivernage en milieu terrestre.

Que puis-je faire pour préserver cette espèce ?

- Ne pas capturer ni déplacer les adultes ou les têtards (cette espèce est protégée).
- Préserver les haies, les mares et notamment les mares de prairies.
- Préserver les micro-habitats temporaires.
- Ne pas combler les ornières présentes sur un chemin ou un secteur forestier qui seraient favorables à sa reproduction ou à ses déplacements.
- Ne pas marcher ou rouler dans les ornières afin de préserver ses lieux de reproduction et d'alimentation.
- Indiquer la présence de cette espèce à la SNPN.

Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune en vallée du Petit Morin

Commune de Saint-Ouen-sur-Morin La Gueule aux Loups



©S.Longa / SNPN

Octobre 2017

Ludivine LHOTELIN, chargée de mission scientifique à la SNPN

1. Contexte

Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), amphibien inscrit sur la Liste rouge des reptiles et amphibiens de France métropolitaine en tant qu'espèce menacée (classée « vulnérable ») et aux annexes II et IV de la Directive Habitats-Faune-Flore 2006/105/CE, accuse un déclin de ses populations sur l'ensemble de son aire de répartition.

En Île-de-France, le statut du Sonneur à ventre jaune est assez méconnu. Les données les plus récentes font état de deux populations dans le nord-est de la Seine-et-Marne, à quelques kilomètres des stations d'observations de cette espèce dans le département de l'Aisne. Bien suivi, le site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé » abrite la plus grande population de Sonneur à ventre jaune de Seine-et-Marne (Biotopie, 2013). La deuxième population, mise en évidence par Rossi en 1998, se situe dans la vallée du Petit Morin. Malgré une action de prospection en 2010 dans cette vallée (Barth, 2010), cette dernière n'a pas été retrouvée cette année-là et reste très méconnue. Quelques individus ont été observés cependant en 2008 (Roy, comm. pers.), 2009 (Rivallin/SNPN) et 2011 (Rivallin, comm. pers.) de façon éparse.

Depuis 2013, la SNPN travaille à la préservation du Sonneur à ventre jaune et plus particulièrement en Seine-et-Marne. Si la première année consistait essentiellement à préciser la répartition du Sonneur à ventre jaune dans le nord du département de la Seine-et-Marne, l'année 2014 s'est vue complétée par l'initiation de mesures conservatoires dans la vallée du Petit Morin.

En partenariat avec la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France (DRIEE-IDF), le Conseil régional d'Île-de-France et la Fondation Placoplatre, la SNPN mène un travail en 2017 qui a pour objectifs de :

- préciser la répartition du Sonneur à ventre jaune, ses effectifs et son statut reproducteur ;
- décrire, géolocaliser et cartographier les sites fréquentés et les zones de reproduction effectives ;
- déterminer les zones à enjeux sur lesquelles des mesures de conservation ou de protection seront menées ;
- mener des actions de conservation et/ou de protection.

2. Localisation et enjeux

La commune de Saint-Ouen-sur-Morin a été identifiée en 2013 comme l'une des quatre communes abritant une population de Sonneur à ventre jaune dans la vallée du Petit Morin.

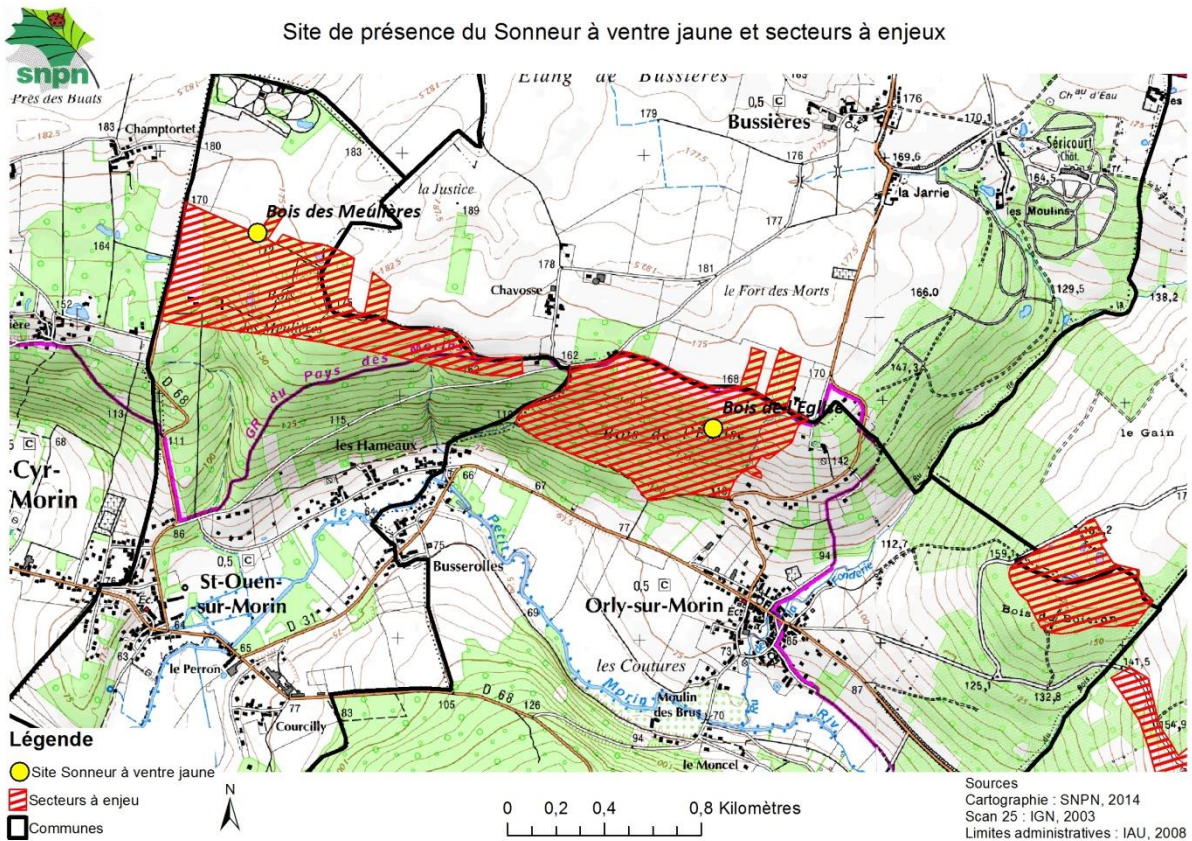
Les individus se concentrent dans une seule ornière au niveau d'un chemin rural situé au nord de la commune, en limite du Bois des Meulières. Cette ornière constitue le seul site connu de reproduction du Sonneur à ventre jaune sur la commune. Néanmoins, des individus ont été observés sur le reste du chemin utilisant les ornières présentes comme habitat de passage.



Carte 13: Localisation des ornières et des mares au niveau du chemin communal

Le deuxième plus grand site pour le Sonneur à ventre jaune dans la vallée du Petit Morin se situe à deux kilomètres de cette ornière sur la commune d'Orly-sur-Morin.

L'ornière du Bois des Meulières est l'un des sites les plus importants pour le Sonneur à ventre jaune connu à ce jour dans la vallée du Petit Morin. Elle constitue un habitat de reproduction essentiel pour l'espèce dans la vallée, et à l'échelle de la région Ile-de-France. En effet, 36 individus ont été identifiés en deux ans. C'est pourquoi il est essentiel de mener des actions afin de préserver ce milieu favorable à la reproduction du Sonneur à ventre jaune.



Carte 14: Localisation des sites à Sonneur à ventre jaune et les secteurs favorables sur la commune de Saint-Ouen-sur-Morin et d'Orly-sur-Morin

Les mares situées actuellement dans les boisements autour de l'ornière du Bois des Meulnières ne semblent pas favorables à la reproduction de l'espèce. Ces mares sont prospectées car si les conditions climatiques sont défavorables (ornières asséchées), les Sonneurs peuvent se réfugier dans l'un de ces milieux (fossés, mares ou ornières).

3. Les mares de la Gueule aux loups

Ces mares sont très proches de l'ornière du Bois des Meulnières et pourraient être aménagées afin d'être plus favorables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune. Ces milieux doivent être peu profonds et bien ensoleillés.

La création de ces nouveaux sites favorables pour la reproduction de l'espèce permettrait de limiter le risque de disparition de la population dans le cas où une pollution, un problème d'alimentation ou d'autres problèmes apparaîtraient au niveau de l'ornière du Bois des Meulnières.



Carte 15: Localisation des mares sur le gîte "La Gueule aux Loups"

a. Mare 1 :

État des lieux

La végétation a envahi presque la totalité de la mare (présence abondante de joncs, de massettes et de ronces sur les berges).

La mare est alimentée par une source et les précipitations. Cependant, la mare est temporaire. Elle a été à sec durant l'été du fait des conditions météorologiques très particulières en 2017.

Elle possède des berges très abruptes sur tout son pourtour.



Figure 14 : Photos de la mare 1

Crédit photo: S.Longa/SNPN

Préconisations d'actions

Des travaux de faucardage et de débroussaillage sont à envisager pour que la mare récupère un aspect plus pionnier.

Des ronces commencent à coloniser le pourtour de la mare. Un arrachage des ronces est à prévoir afin de faciliter l'accès à la mare.

Le reprofilage d'une partie des berges sera à envisager pour favoriser l'arrivée de la faune sauvage et pour faciliter l'accès à la mare pour les propriétaires ou aux clients du gîte.

La mare étant temporaire, avec un bon ensoleillement, elle pourrait devenir un site de reproduction du Sonneur à ventre jaune si les travaux d'arrachage et de débroussaillage étaient effectués.

b. Mare 2 :

La seconde mare se situe sur une parcelle prêtée à un club d'Agility. Des pneus ont été installés autour de la mare pour en empêcher l'accès.

État des lieux

La mare possède une végétation sur ces bords (des joncs, notamment). La présence d'arbres, des chênes, provoquent un ombrage total sur la mare.

L'alimentation principale est la même que pour la première mare, une source en amont. L'assèchement même partiel de la mare, notamment cet été a provoqué une avancée de la végétation dans la mare. L'envasement est moyen avec une partie en eau peu importante ce qui est également dû aux faibles précipitations.

Il existe une rampe d'accès en pente douce sur la partie droite de la mare.



Figure 15 : Photo de la mare 2

Crédit photo: S. Longa/SNPN

Préconisations d'actions

Des travaux de débroussaillage pour mettre en lumière une petite partie de la mare sont à envisager. Des travaux de bucheronnage sont à prévoir pour remettre la mare en lumière sur sa totalité.

Un curage sur la partie la plus ombragée est à envisager pour libérer une lame d'eau plus importante et ainsi éviter l'assèchement trop long ou répété de la mare.

Un suivi de l'état de conservation serait appréciable pour éviter l'atterrissement de la mare par la végétation.

4. Aides financières

Le Conseil régional d'Ile-de-France peut subventionner jusqu'à 70% un projet de restauration de mares. Différentes fondations privées peuvent financer ce genre d'opérations telles que la Fondation Nature & Découvertes, la Fondation du Patrimoine...

5. Conclusion

Les mares présentent un état de conservation qualifié de moyen. Les principaux problèmes relevés sont l'embroussaillage et les pentes abruptes.

Ce projet s'intègre dans un programme de préservation du Sonneur à ventre jaune. Le principal enjeu est d'améliorer les habitats favorables à cette espèce menacée.

La SNPN peut vous accompagner jusqu'à la mise en œuvre d'actions concrètes. Elle apporte un accompagnement technique (diagnostics, préconisations des travaux, cahiers des charges et suivis des chantiers) et un soutien sur le volet administratif (demande de subvention).



Société nationale de protection de la Nature


9 rue Cels - 75014 PARIS

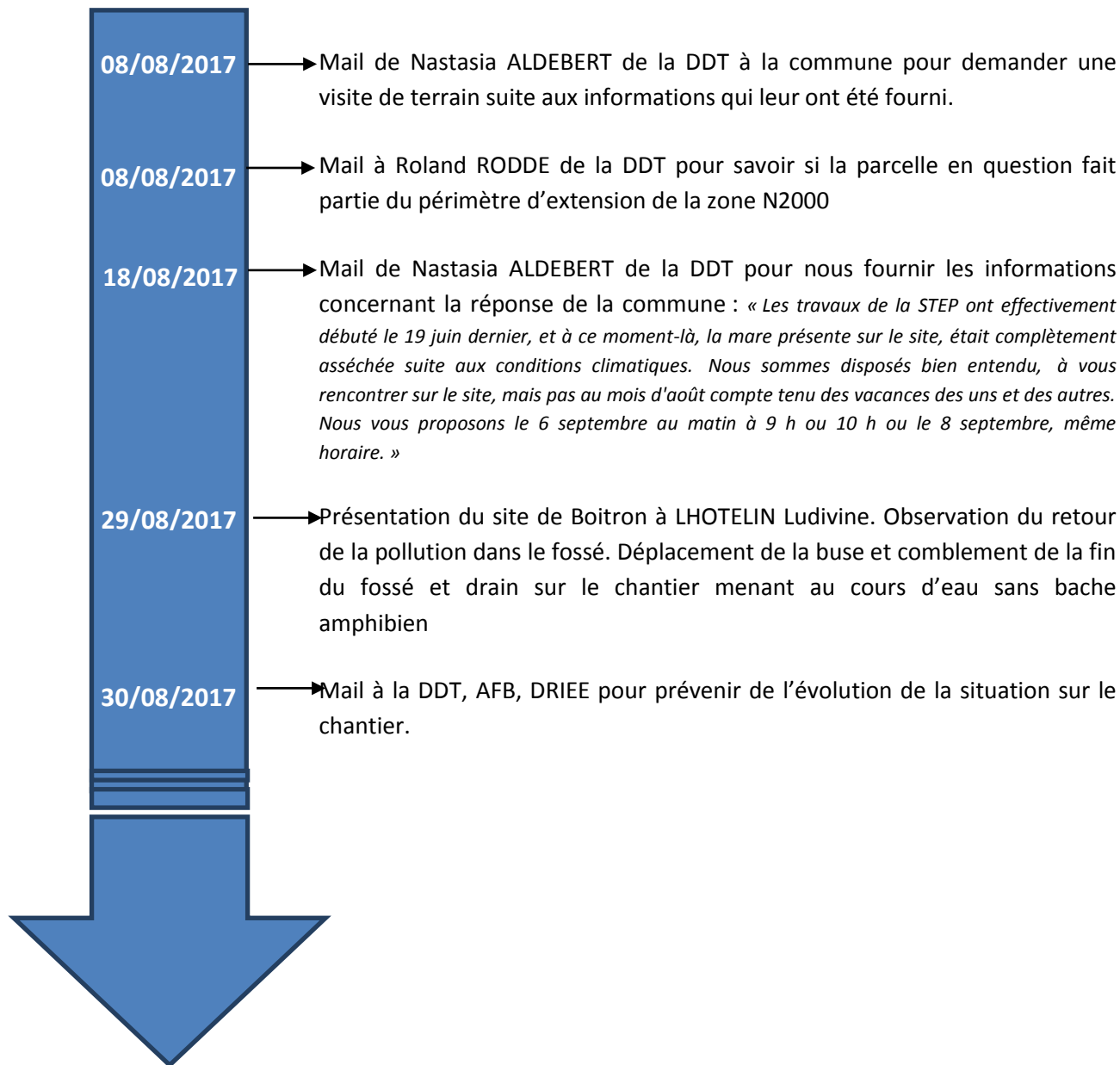
01 43 20 15 39 - contact@snpn.fr

Site internet : www.snpn.com

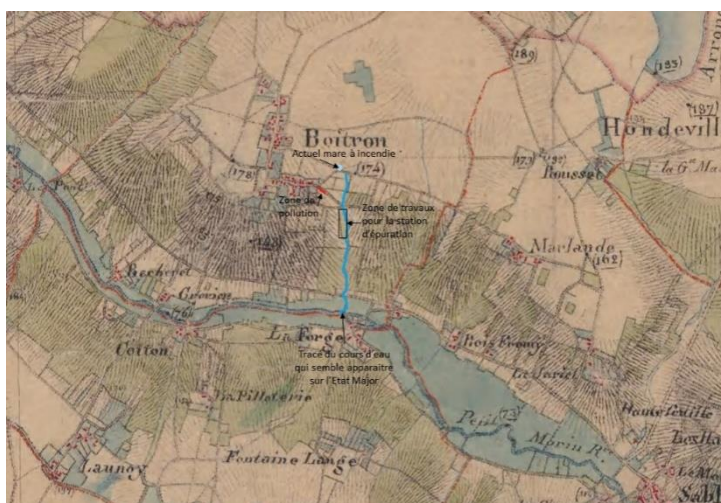
Destruction mare, pollution et curage cours d'eau Boitron (77)

Historique de l'histoire

- 
- 18/04/2017** → 1^{er} Repérage de site. Observation d'une pollution dans le fossé qui longe le chemin agricole.
 - 27/04/2017** → Réunion avec Mme Lefèvre pour parler du PDIPR. Sujet abordé en complément « achat d'un bout de parcelle au nord du bois le « vignoble » pour leur projet de station d'épuration » (*Info tiré du CR de cette réunion : Les instructeurs du dossier l'ont prévenu que lors du creusement, et en cas de pluie, le sonneur pourrait s'installer dans leur « ornières ». Les travaux devraient être surveillés pour éviter toutes destructions de l'espèce. Voir si toutes les conditions pour les travaux de la STEP seront bien mises en place. Voir avec elle si des bâches pour empêcher les amphibiens d'arriver dans la zone de travaux ne serai pas nécessaire...*)
 - 04/05/2017** → Proposition faite par mail : « En ce qui concerne le projet de STEP nous aurions aimé vous accompagner pour les démarches d'encadrement dû à la présence du Sonneur. Il me semble que vous ne m'aviez pas indiqué la date de début des travaux. Serait-il possible de savoir la date et la durée de ceux-ci ? Dans le cas où les travaux se dérouleraient pendant la période de reproduction il serait préférable de bâcher le chantier pour éviter l'entrée du sonneur et sa potentielle destruction. Par ailleurs nous souhaiterions vous proposer de laisser les ornières que les machines créeront dans la parcelle afin d'obtenir de nouveau milieux favorable au sonneur. Nous pouvons éventuellement nous revoir ou se contacter par téléphone afin d'en discuter. »
 - 17/05/2017** → 1^{er} Prospection Sonneur à ventre jaune : Passage sur plusieurs mares de boitron, dont celle sur la parcelle 23 (pollution toujours présente)
 - 03/07/2017** → Repérage pour prospection nocturne, travaux commencé, mare disparue, aucune bâche mise en place. (Pollution toujours présente).
 - 07/07/2017** → 2^{ème} Prospection Sonneur à ventre jaune (nocturne), mare disparu donc prospection non réalisé sur celle-ci Travaux sans bâche pour empêcher l'arrivé d'amphibien... (Pollution toujours présente).
 - 04/08/2017** → 3^{ème} Prospection Sonneur à ventre jaune, mare disparu donc prospection non réalisé sur celle-ci. Travaux sans bâche pour empêcher l'arrivé d'amphibien... (Pollution toujours présente).
 - 07/08/2017**
08/08/2017 → Avertissement de l'AFB et passage sur le site avec l'agent de secteur, pour faire les constatations. Appel vers la DDT afin de connaitre plus de détail sur le dossier et les prévenir.



CONTINUER A SUIVRE L'AVANCÉE DE CETTE DEMARCHE





A priori l'écoulement en bord de parcelle n'a pas été considéré comme cours d'eau par la DDT77 lors de la cartographie des cours d'eau... Pourtant l'écoulement est cadastré et apparait sur les cartes de l'état-major, et avait un débit important en grande période de sécheresse....